



**RÉUNION PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 22 NOVEMBRE 2021**

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

Pages

* Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2021	
119 - Compte rendu des décisions municipales	3
* Question orale du groupe « Levallois d'Avenir »	
120 - Rapport sur la situation en matière de développement durable	14
121 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – État d'avancement du plan d'actions	31

AFFAIRES FINANCIÈRES

122 - Débat d'Orientation Budgétaire 2022	36
---	----

AFFAIRES D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT ET FONCIÈRES

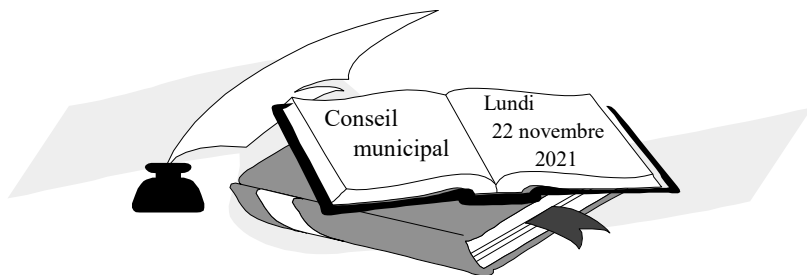
123 - Subvention communale pour surcharge foncière octroyée par la Ville à l'O.P.H. LEVALLOIS HABITAT pour le conventionnement d'un logement situé dans un immeuble sis 50-56 rue Victor-Hugo	50
124 - Acquisition amiable à titre onéreux de lots de volumes à usage de bureaux sis 2-6 rue Albert-de-Vatimesnil	52
125 - Avenant n°1 à la convention d'intervention foncière tripartite entre la Ville, l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France - Autorisation de signature	55

AFFAIRES DE PERSONNEL

126 - Ajustement du tableau des effectifs	58
127 - Réévaluation de la valeur faciale des titres-restaurant et attribution à titre provisoire aux agents du Garage municipal	61
128 - Convention de groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Levallois en vue de la passation d'un marché d'assurance relatif à la couverture des risques statutaires	63

AFFAIRES D'ORDRE GENERAL

129 -	Approbation de la Convention France Services entre la Ville et la Préfecture des Hauts-de-Seine	65
130 -	Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Association "Levallois Sporting Club" (LSC)	67
131 -	Déploiement du pass numérique - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt métropolitain	71
132 -	Convention de partenariat entre la ville de Levallois et l'IMIE Paris	73
133 -	Convention de groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois en vue de la passation de marchés d'acquisition de couches et de produits d'hygiène	75
134 -	Convention de groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois en vue de la passation de marchés d'acquisition de livres et diverses fournitures scolaires et d'activités manuelles pour les écoles primaires, les établissements de la petite enfance et les centres de loisirs	78
135 -	Approbation du rapport des représentants de l'assemblée délibérante au Conseil d'administration de la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Aménagement, de Rénovation et d'Équipement de Levallois (SEMARELP) - Exercice 2020	79
136 -	Approbation du rapport annuel d'activité de la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Aménagement, de Rénovation et d'Équipement de Levallois (SEMARELP) - Exercice 2020	79
*	Vœu du groupe « Levallois d'Avenir »	86
137 -	Vœu du groupe de la Majorité municipale	87



La séance est ouverte à 19h10 sous la Présidence de Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire.

Conseillers présents :

Monsieur David-Xavier WEISS, Madame Sophie DESCHIENS, Monsieur Pierre CHASSAT, Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Monsieur Jean-Yves CAVALLINI, Madame Isabelle COVILLE, Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Olivia BUGAJSKI, Monsieur Frédéric ROBERT, Madame Eva HADDAD, Monsieur Stéphane DECREPS (à partir de 19h20), Madame Elsa CHELLY, Monsieur Christian MORTEL, Madame Sophie ELISIAN, Monsieur Jérôme KARKULOWSKI, Madame Martine ROUCHON, Monsieur Giovanni BUONO, Madame Ingrid DESMEDT, Adjoints au Maire

Monsieur Bertrand GABORIAU, Monsieur Stéphane CHABAILLE, Madame Valérie FOURNIER, Monsieur Julien DENÈGRE, Madame Karine VILLY, Monsieur Bruno FELLOUS, Monsieur Léopold Claude SANOGO, Monsieur Vincent de CRAYENCOUR, Madame Marie COMBELLE, Monsieur Eddie GARO, Monsieur Marley MAKINDU TANGU, Madame Charlotte ODENT, Madame Constance BRAUT, Madame Mélissa VARCHOSAZ, Monsieur Nouredine GAMDOU, Monsieur Stéphane GEFFRIER, Madame Maroussia ERMENEUX, Madame Frédérique COLLET, Madame Hélène COURADES (à partir de 19h15), Madame Maud BREGEON (jusqu'à 20h20), Monsieur Sacha HALPHEN (à partir de 20h00), Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI, Madame Pascale FONDEUR, Monsieur Baptiste NOUGUIER, Madame Aurélie TROTIN, Monsieur Lies MESSATFA, Conseillers municipaux

Conseillers représentés :

Monsieur Stéphane DECREPS
Monsieur Sacha HALPHEN
Monsieur Sanya GIFFA
Monsieur Jacques POUMETTE
Madame Déborah KOPANIAK
Madame Catherine VAUDEVIRE
Madame Maud BREGEON

par Madame Isabelle COVILLE (jusqu'à 19h20)
par Madame Hélène COURADES (à partir de 19h15 jusqu'à 20h00)
par Monsieur Marley MAKINDU TANGU
par Monsieur Giovanni BUONO
par Monsieur Pierre CHASSAT
par Madame Maroussia ERMENEUX
par Madame Hélène COURADES (à partir de 20h20)

Secrétaire de Séance :

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Madame le Maire :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes chers collègues, la séance du Conseil municipal est ouverte.

Nous sommes de retour dans la salle du Conseil municipal où je suis heureuse de vous retrouver.

Nous allons procéder à l'appel des conseillers municipaux, Madame VARCHOSAZ, s'il vous plaît. »

~~~~~

Madame VARCHOSAZ, nommée Secrétaire de séance,
procède à l'appel des Conseillers municipaux.

~~~~~

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Le quorum étant largement atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

J'ai deux communications à vous faire avant de commencer. Tout d'abord, je vous informe que conformément aux articles 32 et 34 du règlement intérieur du Conseil municipal, j'ai reçu communication le 18 novembre d'une question orale et d'un vœu du groupe Levallois d'Avenir que nous examinerons donc à la fin du Conseil. J'ai également reçu un vœu du groupe de la majorité municipale qui a également été inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur MESSATFA ? »

Monsieur MESSATFA :

« Merci Madame le Maire. La question orale pourrait-elle être traitée en amont puisqu'elle pourrait conditionner un certain nombre de votes de notre groupe en fonction de la réponse qui sera faite. »

Madame le Maire :

« Si vous le souhaitez. Je vais faire approuver le procès-verbal, nous prendrons acte des décisions municipales et vous poserez votre question après si cela convient à l'Administration. »

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

Madame le Maire :

« Nous passons donc à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2021.

Y a-t-il des remarques ?

Il n'y en a pas. Il est donc adopté. »

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021 est **adopté à l'unanimité**.

II - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES

119 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
--

Madame le Maire :

« Nous passons maintenant au compte rendu des décisions municipales que vous avez pu tous consulter.

Y a-t-il des questions particulières ? Il n'y en a pas. Il est donc adopté. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°85 du 9 juillet 2020 modifiée relative aux délégations du Conseil municipal en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n°423 du 3 juillet 2020 modifié portant délégation de fonctions aux Adjoints au Maire,

VU l'arrêté n°425 du 3 juillet 2020 modifié relatif à l'exercice des fonctions d'ordonnateur,

Les explications de Madame le Maire entendues et sur sa proposition,

PREND ACTE À L'UNANIMITÉ

1/ des Décisions municipales suivantes :

51/2021 **PRESTATIONS DE GÉOMÈTRE, DE DIAGNOSTICS DIVERS ET DE SONDAGES SUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE COMMUNAL
LOTS 1 ET 2**

Objet : La présente décision municipale concerne des prestations de géomètre, de diagnostics divers et de sondages sur l'ensemble du patrimoine communal.

La consultation était décomposée en quatre lots, mais seuls les lots n°1 « Prestations de géomètre-expert » et 2 « Prestations de géomètre-topographe », objets de la présente décision, ont été attribués à ce jour.

À l'issue d'une procédure de mise en concurrence, 28 sociétés se sont portées candidates et la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 juillet 2021, a décidé d'attribuer les deux accords-cadres à bons de commande à la société QUARTA ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Elle sera rémunérée par l'émission de bons de commande, dont le montant maximum annuel est fixé à 100 000 € HTVA, pour chacun des lots. Il n'y a pas de montant minimum.

Les prestations débiteront à compter de la notification des marchés, pour une période d'un an. Chaque marché pourra être reconduit de façon expresse dans la limite de trois fois.

Il est à noter que les deux autres lots feront l'objet d'un rapport d'analyse complémentaire qui sera soumis ultérieurement à l'approbation de la Commission d'Appel d'Offres.

52/2021

**MARCHÉ DE PROPRIÉTÉ URBAINE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LEVALLOIS
MODIFICATION N°2 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ EUROPE SERVICES VOIRIE (ESV)**

Objet : Le marché relatif à la propriété urbaine sur le territoire de la ville de Levallois a été attribué à compter du 15 juillet 2020 à la société EUROPE SERVICE VOIRIE (ESV).

Ce marché a été conclu dans le cadre d'un groupement de commandes entre la ville de Levallois et l'Établissement Public de Territoire Paris Ouest La Défense, dont la Ville est le coordonnateur.

La présente modification a pour objet de rectifier le montant forfaitaire de la prestation de collecte et recyclage des mégots laquelle induit une moins-value au bénéfice de l'Établissement Public Territorial (EPT) d'un montant de 2 991,22 € HT, pour la première année d'exécution.

Le prix global et forfaitaire pour la première année d'exécution fixé s'élève désormais à 4 869 627,76 € HT.

À compter de la deuxième année d'exécution, la présente modification induit une moins-value annuelle de 71 789,30 € HT pour l'EPT POLD.

À compter du 15 juillet 2021, le prix global et forfaitaire annuel du marché s'élèvera ainsi à 5 089 573 € HT, dont 3 944 785 € HT à la charge de la Ville et 1 144 788 € HT à la charge de l'Établissement Public Territorial.

53/2021

FOURNITURE, INSTALLATION ET ENTRETIEN DE BORNES FIXES RETRACTABLES ET AUTOMATIQUES

Objet : Le présent marché a pour objet la fourniture, l'installation et l'entretien de bornes fixes rétractables et automatiques.

À l'issue d'une procédure de mise en concurrence, 2 sociétés se sont portées candidates et la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 juillet 2021, a décidé d'attribuer le marché à la société ELECTRIOX CITY, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant global et forfaitaire annuel de 22 230,00 € HTVA au titre des prestations de maintenance préventive.

Au titre des prestations de fourniture, d'installation et de maintenance corrective, celle-ci sera rémunérée par émission de bons de commande, dont le montant maximum annuel est fixé à 1 000 000 € HTVA, sans montant minimum.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit de façon tacite pour une même durée, dans la limite de 3 fois.

54/2021

FOURNITURE ET LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT

Objet : La présente décision municipale concerne la fourniture et la livraison de titres restaurant pour certains agents de la ville de Levallois qui, de par leurs fonctions, ne peuvent bénéficier d'un restaurant d'entreprise.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 juillet 2021, a décidé d'attribuer le marché à la société EDENRED, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Celle-ci sera rémunérée par émission de bons de commande, dont le montant maximum annuel est fixé à 205 000 € HTVA, sans montant minimum.

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification. Les prestations débiteront le 1er septembre 2021 pour une période d'un an. Il pourra être reconduit tacitement pour une durée d'un an, dans la limite de 3 fois.

55/2021

PRESTATIONS INTÉGRÉES POUR LA COORDINATION, LA GESTION, LE FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Objet : Le groupement d'intérêt public « Réseau des acheteurs Hospitaliers » a conclu un accord-cadre avec la société SODEXO permettant de proposer aux structures ou organismes qui le souhaiteraient des solutions d'accompagnement sur mesure en termes de coordination de santé, de prestation d'accueil, de gestion administrative et d'encadrement dans le cadre de la crise sanitaire liée au virus Covid-19.

La présente décision municipale a pour objet d'adhérer à ce contrat de service d'achat centralisé en contrepartie du versement d'une contribution financière fixée à 10 000 euros (non assujettie à la TVA) afin de pouvoir pérenniser le fonctionnement du centre de vaccination de la Ville.

56/2021

DÉCISION MUNICIPALE DE PRÉEMPTION D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 68 RUE CHAPTAL

Objet : La déclaration d'intention d'aliéner n°DA 92044 21 0772 a été réceptionnée et enregistrée, en Mairie de Levallois, le 14 juin 2021, concernant la cession, au prix de 300.000 €, d'un local commercial occupé par la S.A.R.L. LCDB.

Ce bien, d'une superficie bâtie de 110 m², situé 68 rue Chaptal est compris dans le périmètre du droit de préemption urbain renforcé institué sur la Commune.

Aussi, la Ville a souhaité exercer le droit de préemption sur ce bien afin d'y aménager un local à usage de stockage, aujourd'hui délocalisé à Villeneuve-La-Garenne.

La présente décision municipale a donc pour objet d'exercer le droit de préemption aux prix et conditions de la déclaration d'intention d'aliéner.

57/2021

NETTOYAGE DES LOCAUX DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX MODIFICATION N°4 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ EUROPE SERVICES PROPRETÉ

Objet : Le marché relatif au nettoyage des locaux dans divers bâtiments municipaux a été attribué à compter du 1^{er} janvier 2018 à la société EUROPE SERVICES PROPRETÉ.

La présente modification a pour objet la mise à jour des sites et équipements faisant l'objet des prestations prévues au marché qui induit une moins-value annuelle de 7 289,00 € HTVA.

Ainsi, le montant global et forfaitaire du marché, fixé initialement à 994 711,84 € HTVA sur la durée totale du marché et passé à 1 016 681,34 € HTVA à l'issue de la modification n°3, s'élève désormais à 1 009 392,34 € HTVA avec la modification n°4.

En ce qui concerne les prestations ponctuelles qui font l'objet de bons de commandes, le montant maximum annuel, fixé à 200 000 € HTVA, est inchangé. Il n'y a pas de montant minimum.

58/2021

CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE LA VILLE ET LA PAROISSE SAINT-JUSTIN

Objet : La Paroisse Saint-Justin, située 1 Place d'Estienne-d'Orves, à Levallois, a sollicité auprès de la Ville l'occupation gracieuse, à titre précaire et révocable, du stade Didier Drogba afin d'y effectuer un évènement paroissial le dimanche 12 septembre 2021 après-midi.

59/2021

MISE À DISPOSITION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS CHAUDES/FROIDES ET FRIANDISES DANS DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX AINSI QUE D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE D'ARTICLES DE NATATION AU CENTRE AQUATIQUE
LOT N°1 : MISE À DISPOSITION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS CHAUDES/FROIDES ET FRIANDISES DANS DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX
AVENANT N°4 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ D.A. CONSEILS

Objet : Le lot n°1 « Mise à disposition de distributeurs automatiques de boissons chaudes/froides et friandises dans divers bâtiments municipaux » a été attribué à la société D.A. CONSEILS, à compter du 15 octobre 2015 pour une durée de 2 ans, reconductible 2 fois.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et les mesures de restriction ont entraîné de fortes fluctuations de fréquentation des bâtiments ouverts au public, dans lesquels sont installés les appareils.

De ce fait, la consultation relative à la mise à disposition de distributeurs automatiques ne peut être lancée à la date initialement envisagée, les opérateurs économiques n'étant pas en mesure d'élaborer des offres pertinentes dans ce contexte incertain. Une prolongation du contrat en cours s'impose donc afin de permettre la poursuite des prestations.

Le marché est prolongé pour une durée de six mois soit jusqu'au 14 avril 2022.

60/2021

MISE À DISPOSITION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS CHAUDES/FROIDES ET FRIANDISES DANS DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX AINSI QUE D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE D'ARTICLES DE NATATION AU CENTRE AQUATIQUE
LOT N°2 : MISE À DISPOSITION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE D'ARTICLES DE NATATION AU CENTRE AQUATIQUE
AVENANT N°1 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ TOPSEC ÉQUIPEMENT

Objet : Le lot n°2 « Mise à disposition d'un distributeur automatique d'articles de natation au Centre Aquatique de Levallois » a été attribué à la société TOPSEC EQUIPEMENT, à compter du 15 octobre 2015 pour une durée de deux ans, reconductibles deux fois.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et les mesures de restriction ont entraîné de fortes fluctuations du Centre aquatique.

De ce fait, la consultation relative à la mise à disposition de distributeurs automatiques ne peut être lancée à la date initialement envisagée, les opérateurs économiques n'étant pas en mesure d'élaborer des offres pertinentes dans ce contexte incertain. Une prolongation de 6 mois du contrat en cours s'impose donc afin de permettre la poursuite des prestations jusqu'au 14 avril 2022.

Par ailleurs, en raison d'une opération de restructuration (transfert d'activité), la Société TOPSEC FRANCE doit être substituée à la société TOPSEC EQUIPEMENT, conformément à l'article R.2194-6 2° du Code de la commande publique.

La présente décision a donc pour objet d'adopter l'avenant n°1 tenant compte de ces deux éléments.

61/2021

LOCATION DE MATÉRIEL ÉVÈNEMENTIEL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS
LOT N°2 : LOCATION DE MOBILIERS ET ACCESSOIRES
MODIFICATION N°1 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ COMPACT

Objet : Le marché relatif à la location de matériel événementiel pour l'organisation de manifestations a été attribué à compter du 1^{er} janvier 2020 à la société COMPACT.

La présente modification a pour objet d'augmenter le montant annuel du marché de 9 900 € HTVA suivant la répartition ci-dessous :

<i>Montants initiaux</i>		<i>Montants au titre de la modification n°1</i>	
<i>Montant maximum annuel en € HTVA</i>	<i>Dont Montant maximum annuel HTVA réservé à la Caisse des Ecoles</i>	<i>Montant maximum annuel en € HTVA</i>	<i>Dont Montant maximum annuel HTVA réservé à la Caisse des Ecoles</i>
<i>110 000 € HTVA</i>	<i>65 000 € HTVA</i>	<i>119 900 € HTVA</i>	<i>65 000 € HTVA</i>

Pour rappel, il n'y a pas de montant minimum.

La modification prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

62/2021

LOCATION DE MATÉRIEL ÉVÈNEMENTIEL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS
LOT N°4 : LOCATION DE MATÉRIEL POUR LA SÉCURISATION DES MANIFESTATIONS
MODIFICATION N°1 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ KILOUTOU SAS

Objet : Le marché relatif à la location de matériel événementiel pour l'organisation de manifestations a été attribué à compter du 1^{er} janvier 2020 à la société KILOUTOU SAS.

La présente modification a pour objet d'augmenter le montant annuel du marché et de diminuer la part du montant maximum réservé à la Caisse des Ecoles, suivant la répartition ci-dessous :

Montants initiaux		Montants au titre de la modification n°1	
Montant maximum annuel en € HTVA	Dont Montant maximum annuel HTVA réservé à la Caisse des Ecoles	Montant maximum annuel en € HTVA	Dont Montant maximum annuel HTVA réservé à la Caisse des Ecoles
50 000 € HTVA	5 000 € HTVA	54 950 € HTVA	250 € HTVA

Pour rappel, il n'y a pas de montant minimum.

La présente modification prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

63/2021

**PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DE SITES ET DE SURVEILLANCE
LOT N°1 : PRESTATIONS PONCTUELLES DE SURVEILLANCE
MODIFICATION N°1 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ
TAMARIS SÉCURITÉ PRIVÉE**

Objet : Le marché relatif aux prestations de gardiennage de sites et de surveillance a été attribué à compter du 25 mars 2019 à la société TAMARIS SÉCURITÉ PRIVÉE.

La présente modification a pour objet d'augmenter le montant annuel du marché de 5 300 € HTVA suivant la répartition ci-dessous :

Montants initiaux		Montants au titre de la modification n°1	
Montant maximum annuel en € HTVA	Dont Montant maximum annuel HTVA réservé au CCAS	Montant maximum annuel en € HTVA	Dont Montant maximum annuel HTVA réservé au CCAS
54 000 € HTVA	1 000 € HTVA	59 300 € HTVA	1000 € HTVA

Pour rappel, il n'y a pas de montant minimum.

La modification prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LA VILLE DE LEVALLOIS

Objet : La présente décision municipale concerne la réalisation de prestations de services de télécommunications pour la Ville de Levallois.

À l'issue d'une procédure de mise en concurrence, 4 candidats ont répondu. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 septembre 2021, a attribué les deux marchés aux sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, comme suit :

<i>Lots</i>	<i>INTITULÉ</i>	<i>Montant maximum annuel en € H.TVA</i>	<i>SOCIÉTÉS RETENUES</i>
<i>1</i>	<i>Téléphonie fixe</i>	<i>450 000€</i>	<i>STELLA TELECOM 245 route des Lucioles 06560 VALBONNE</i>
<i>2</i>	<i>Téléphonie mobile</i>	<i>350 000€</i>	<i>BOUYGUES TELECOM 37-39 rue Boissière 75116 PARIS</i>

Il n'y a pas de montant minimum.

Les marchés prendront effet à compter du 1er janvier 2022 pour une durée ferme de deux ans. Ils sont reconductibles tacitement une fois, pour une durée de deux ans, sans que la durée maximale puisse excéder quatre ans.

**PRESTATIONS DE GÉOMÈTRE, DE DIAGNOSTICS DIVERS ET DE
SONDAGES SUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE COMMUNAL
LOTS 3 ET 4**

Objet : La présente décision municipale concerne les prestations de géomètre, de diagnostics divers et de sondages sur l'ensemble du patrimoine communal.

La consultation était décomposée en quatre lots. Les lots n°1 et 2 ont d'ores et déjà été attribués par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 juillet 2021. La présente décision porte sur les lots n°3 et 4.

À l'issue d'une procédure de mise en concurrence, 28 sociétés se sont portées candidates et la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 septembre 2021, a attribué les deux accords-cadres à bons de commande aux sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, comme suit :

<i>Lots</i>	<i>Intitulé du lot</i>	<i>Montant Maximum Annuel en € HTVA</i>	<i>Sociétés retenues</i>
3	<i>Diagnostics divers : amiante, plomb, état parasitaire, électricité, gaz, performance énergétique (DPE), état des risques naturels, miniers et technologiques</i>	200 000 €	A.C. ENVIRONNEMENT
4	<i>Sondages géotechniques</i>	100 000 €	GEOLIA

Il n'y a pas de montant minimum.

Les prestations débiteront à compter de la notification des marchés, pour une période d'un an. Chaque marché pourra être reconduit de façon expresse, dans la limite de trois fois.

2/ de la passation des marchés à procédure adaptée suivants :

MARCHES NON FORMALISÉS NOTIFIÉS				
n°	Objet du marché	Montant	Prise d'effet Durée du marché	Société
MARCHE DE FOURNITURES				
1	Acquisition de cadeaux en porcelaine	Montant maximum annuel : 50 000 € HTVA Pas de montant minimum	1 an à compter du 14/10/2021 Reconductible 3 fois	PORCELAINE DESHOULIERES 5 rue Louis Grandjean 18500 FOECY
MARCHÉ DE TRAVAUX				
2	Travaux d'installation d'un système d'extinction par brouillard d'eau dans le cadre du réaménagement du marché couvert Henri-Barbusse	<u>Montant global et forfaitaire :</u> 942 700,00€ HTVA	4 mois à compter du 24/09/2021	ATLANTIQUE AUTOMATISMES INCENDIE 92 rue de Lesté 40260 CASTETS

MARCHÉS DE SERVICES				
3	Mise à disposition d'un service de vidéo à la demande (VOD) pour la médiathèque de Levallois	Pas de montant minimum Montant maximum annuel : 20 000 € HTVA	1 an à compter du 06/09/2021 Reconductible 1 fois	ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT 8 rue Marceau 92131 ISSY LES MOULINEAUX
4	Mission de contrôle d'exploitation des réseaux de distribution de chaleur et de froid urbains de la ville de Levallois Lot n° 1 : Mission de contrôle d'exploitation du réseau de production et de distribution de chaleur	<u>Montant global et forfaitaire :</u> - 5 500 € HTVA pour la 1 ^{ère} période d'exécution - 21 750 € HTVA par an pour les années suivantes <u>Montant maximum annuel :</u> 12 500 € HTVA à compter de la 1 ^{ère} reconduction Pas de montant minimum	À compter du 1/10/2021 jusqu'au 31/12/2021 Reconductible 3 fois	SERMET 1 rue Séjourné 94000 CRETEIL
5	Mission de contrôle d'exploitation des réseaux de distribution de chaleur et de froid urbains de la ville de Levallois Lots n° 2 : Mission de contrôle d'exploitation du réseau de production et de distribution de froid	<u>Montant global et forfaitaire :</u> - 2 980 € HTVA pour la 1 ^{ère} période d'exécution - 11 850 € HTVA par an pour les années suivantes. <u>Montant maximum annuel :</u> 12 500 € à compter de la 1 ^{ère} reconduction Pas de montant minimum	À compter du 1/10/2021 jusqu'au 31/12/2021 Reconductible 3 fois pour un an	SERMET 1 rue Séjourné 94000 CRETEIL
7	Accès internet ADSL/VDSL/FTTH pour le compte de la ville de Levallois	Montant maximum annuel : 50 000 € HTVA Pas de montant minimum	2 ans à compter du 08/10/2021 Reconductible 2 fois pour un an	ORANGE 2/10 rue Léo Lagrange 95610 ERAGNY-SUR-OISE

MARCHE SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES				
8	Location longue durée de vélos	Montant maximum 39 990 € HTVA	36 mois à compter du 22/09/2021	TIM SPORTS SAS 41 rue Greffulhe 92300 LEVALLOIS

QUESTION ORALE DU GROUPE “LEVALLOIS D’AVENIR”
--

Madame le Maire :

« Nous bouleversons donc l'ordre du jour pour aborder la question orale et non pas la question écrite, Monsieur MESSATFA. Vous m'avez envoyée une question écrite, nous ne sommes pas à l'Assemblée, il s'agit d'une question orale. Nous sommes magnanimes, voyez-vous ! »

Monsieur MESSATFA :

« Merci pour votre mansuétude. C'était pour vous tenter avec une question écrite, nous ne savons jamais. »

La question posée concerne notre demande relative à l'obtention d'un état des lieux du patrimoine privé de la Ville de Levallois qui peut nous aider à prendre des décisions et à voter parfois favorablement les achats comme notamment l'acquisition du 2-6 rue Albert-de-Vatimesnil. Il est important pour nous de connaître le patrimoine dont nous disposons déjà avant de pouvoir nous prononcer sur de nouvelles acquisitions. Nous avons effectué plusieurs fois la demande depuis juillet 2020. Vous nous aviez répondu favorablement, mais nous ne l'avons pas encore reçu aujourd'hui. Notre question est de savoir à quelle date vous nous le transmettez. L'idée n'est pas de faire travailler inutilement l'administration, mais plutôt d'avoir cet outil efficace dont je suis certain que vous disposez parce qu'il n'est pas possible de prendre ce genre de décisions comme l'achat d'un immeuble valant 35 millions d'euros pour de nouveaux bureaux sans connaître quel est l'état du patrimoine de notre Ville. Donc nous vous demandons la date de transmission de cet état patrimonial. Merci. »

Madame le Maire :

« En réalité, Monsieur MESSATFA, vous auriez pu obtenir cette liste dès le 9 mars 2021 si vous aviez siégé correctement dans les commissions dans lesquelles vous êtes désigné vous ou un membre de votre groupe. »

Aussi, vous avez manqué celle dans laquelle vous auriez pu obtenir cette liste du patrimoine privé que vous nous demandez depuis si longtemps. Elle était dans le dossier de consultation de la commission spécifique permanente du mardi 9 mars 2021 qui visait à attribuer le mandat de gestion de biens immobiliers du patrimoine privé de la ville de Levallois. »

Monsieur MESSATFA :

« Je vais vous répondre sur ce point et vous remercie. J'avais une raison très personnelle pour avoir été absent à cette commission et, je ne veux pas en parler en Conseil.

Ensuite, quand je vous l'avais redemandé, vous n'êtes jamais revenue sur ce point-là. »

Madame le Maire :

« Ce n'est pas seulement vous qui siégez au sein de cette commission, vous avez deux membres du groupe qui y siègent et ni l'un ni l'autre ne se sont présentés ».

Monsieur MESSATFA :

« D'accord. Il arrive qu'un membre du groupe puisse être absent quand parfois les commissions se déroulent l'après-midi. En revanche, je sais que cette demande a été reformulée postérieurement à cette date du 9 mars 2021 en Conseil municipal, les procès-verbaux peuvent en attester. Cette réponse ne nous a pas été transmise et vous nous aviez indiqué vouloir nous le communiquer dans les plus brefs délais. »

Madame le Maire :

« Excusez-moi, Monsieur MESSATFA. Vous avez posé votre question orale, laissez-moi maintenant y répondre. Encore une fois, vous demandez de façon assez récurrente à siéger dans de nouveaux organes supplémentaires. Cependant, vous me dites que vous n'êtes pas disponible l'après-midi, que vous avez un travail à côté, etc. Je l'entends, moi aussi dans ma majorité, j'ai énormément d'élus qui ont des missions à côté, qui travaillent dans le privé ou dans d'autres collectivités et qui savent se rendre présents quand nous avons des commissions aussi importantes que celle-ci.

Encore une fois, nous ne pouvons bien sûr pas siéger à toutes les commissions, nous pouvons avoir des excuses et des impératifs personnels qui font qu'il n'est pas possible d'être toujours présent, mais sur un sujet qui vous tient visiblement autant à cœur depuis le début du mandat, quand vous le voyez à l'ordre du jour d'une commission, je vous invite à aller regarder à minima le dossier de consultation, ce que nous faisons régulièrement. Ce qui est un peu désolant, c'est que nous avons le sentiment que vous nous demandez toujours plus, mais vous ne travaillez pas sur ce que vous avez déjà actuellement. Cette liste était là, elle était pour vous, elle était à la disposition de vos équipes. Ne pas venir en commission, c'est une chose, mais ne même pas demander à avoir accès au dossier de consultation de cette commission et à le consulter, vous conviendrez que c'est doublement dommage. Donc, cette liste est là, je vous la remets.

Le débat est clos. Nous enchaînons. »

120 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Arrivée de Madame COURADES à 19h15.

Arrivée de Monsieur DECREPS à 19h20.

Arrivée de Monsieur HALPHEN à 20h00.



Madame le Maire :

« L'ordre du jour appelle le rapport sur la situation en matière de développement durable, Madame COVILLE est chargée de nous le présenter.

Nous avons au total trois rapports qui seront présentés au Conseil municipal. Un premier rapport sur le développement durable. Ensuite Madame HADDAD nous parlera de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - État d'avancement du plan d'actions, et enfin le rapport accompagnant le débat d'orientation budgétaire 2022 avec Monsieur ROBERT pour rapporteur. Je vous demande de nous faire une présentation synthétique mais claire pour que les conseillers municipaux aient le temps de vous poser des questions et que vous puissiez y répondre.

Madame COVILLE, vous pouvez commencer avec le rapport en matière de développement durable. »

Madame COVILLE :

« Merci Madame le Maire. Je voulais tout d'abord remercier les auteurs de ce rapport sur le développement durable parce qu'il est particulièrement intéressant et nourri avec des photos. Je voudrais citer Monsieur François COLIN qui a été un stagiaire assidu pendant six mois. Je le remercie car il s'est déplacé ce soir alors qu'il n'est plus stagiaire, il est dans la tribune, cela prouve qu'il a pris un vrai plaisir à être chez nous et je l'en remercie chaleureusement.

Je remercie également Madame Céline BARBE qui a remplacé Madame Octavie BÔLE-RICHARD en prenant le relais de toutes les activités de développement durable de la Ville. Merci à vous deux d'avoir rédigé ce rapport et merci Monsieur François COLIN d'être présent ce soir.

Le rapport sur le développement durable illustre la volonté de la Ville d'agir et d'inscrire sa politique dans un processus d'amélioration continue. Il démontre une trajectoire, des étapes et des actions. Il fait écho à l'idée d'une écologie pragmatique – je n'ai pas cessé de le dire depuis plusieurs années – qui est voulue par Madame le Maire et la majorité municipale. Il se situe dans un contexte bien précis avant le débat d'orientation budgétaire et nul doute que les orientations budgétaires qui feront l'objet du débat à suivre seront très orientées développement durable, n'est-ce pas Monsieur l'Adjoint.

Que montre ce rapport sur le développement durable ? Il montre des actions guidées par trois leviers importants : la sensibilisation, l'information et la participation sans lesquels toutes ces actions se transformeraient en obligations, ce que nous ne souhaitons pas.

Sur ce sujet, je remercie la Direction de la Communication et sa directrice parce qu'ils sont toujours très attentifs à informer et à diffuser les informations concernant le développement durable en anticipant nos actions, ce qui est très agréable et utile pour les Levalloisiens.

Ce rapport 2021 marque une continuité dans la sensibilisation écologique tout public sur l'ensemble des sujets : mobilité, transition et économies d'énergie, bio-diversité, tri des déchets avec pour résultat une hausse importante de l'implication individuelle des Levalloisiens.

L'axe fort a porté cette année sur la mobilité, cela ne vous étonnera pas. Nous avons organisé cette année plusieurs événements, le premier avec la Direction du Patrimoine. D'ailleurs, tous ceux qui aimeraient mieux connaître le patrimoine pourraient être présents dans nos opérations visant à promouvoir le vélo.

Nous avons fait une tournée du patrimoine de Levallois en utilisant les pistes cyclables. Nous avons également organisé une sensibilisation pour les enfants au bon usage de la trottinette et des vélos dans l'espace public.

Une deuxième action de sensibilisation porte sur les écoles – c'est la continuité de ce que nous faisons depuis plusieurs années – avec le programme Watty que nous poursuivons et des défis « Familles à Énergie Positive ». Nous en sommes à la deuxième édition et chaque fois que nous lançons une édition, nous avons de plus en plus de participants.

La sensibilisation, c'est aussi participer à la protection de l'environnement avec, je le rappelle, deux opérations « Clean Walk », une opération de sensibilisation aux mégots particulièrement réussie. Merci au Conseil Communal des Jeunes et au Club Ados qui ont été très présents, mais la grande nouveauté de cette année, c'est que les entreprises de Levallois sont venues ce qui prouve leur envie de s'impliquer dans les actions locales. Nous avons également plusieurs associations dont EDUCARE bien connue pour être très active sur les sujets relatifs à la protection de la nature et des animaux. J'en profite pour préciser qu'ils vont faire une très belle opération de protection des animaux ce week-end au sein du marché couvert Henri-Barbusse.

Nous avons également poursuivi toutes nos opérations de sensibilisation sur la biodiversité avec des ateliers dans les écoles et la nouveauté cette année, ce sont des ateliers tournés vers les jardins partagés avec les seniors qui ont remporté un grand succès. Je pense que nous poursuivrons ces actions.

Cette continuité a des vertus et les résultats 2021 sont plutôt encourageants. Nous avons multiplié des actions avec des éco-délégués dans les lycées et parfois même dans les collèges autour du thème des « Jardins partagés », et nous avons également en projet l'installation d'une serre connectée à la Maison de la Nature et de la Pêche.

J'invite tous ceux qui voudraient savoir ce qu'est une serre connectée à aller sur Internet, sinon je vais rentrer dans des détails très techniques. Cette serre connectée avait été voulue par une école et elle sera probablement installée de façon à ce que toutes les écoles de Levallois puissent aller goûter aux joies de la culture sous serre.

La sensibilisation au bon usage de la trottinette et du vélo en ville que nous avons testés sur le parvis de la Ville pourra se développer dans les centres de loisirs. J'ai parlé du défi des « Familles à Énergie Positive », donc je n'y reviens pas.

Le Club des Entreprises Éco-responsables regroupe les petits et moyennes entreprises les plus importantes de Levallois désireuses de s'impliquer dans ces actions locales se développe et nous avons déjà organisé une ou deux réunions avec eux.

Que montre enfin ce rapport sur le développement durable ? Il montre que nous sommes aussi attentifs à des sujets d'innovation et d'expérimentation. Après la sensibilisation, l'expérimentation faite partie des priorités de la Ville en matière de développement durable.

En matière d'innovations, je reviens naturellement à la mobilité. Il est évident que le partage de l'espace public n'est pas seulement un slogan, nous le savons par le biais du nombre de courriers de Levalloisiens qui s'adressent à tous les élus sur le sujet. La mobilité, c'est la pérennisation de cinq pistes cyclables. Madame le Maire, nous avons donné un vrai coup d'accélérateur sur le sujet de la mobilité grâce à la Région et à tous les partenaires qui ont bien voulu partager ces innovations. Cinq pistes cyclables sont pérennisées et une sixième est programmée.

En cohérence avec les schémas directeurs cyclables de Paris Ouest La Défense, du Département et de la Région, nous étudions les continuités cyclables avec notamment une possibilité de développer un accès cyclable sur le pont de Levallois ainsi que la RD 1 qui permettra l'accès à La Défense sans rupture de pistes cyclables. Nous avons également un projet de pistes cyclables dans la rue Anatole-France et la rue Baudin pour rejoindre la piste déjà existante.

Les pistes cyclables c'est une chose mais le stationnement sécurisé pour les vélos est aussi utile. Grâce à LEVAPARC, nous avons installé un somptueux espace vélo dans le parking Verdun dans lequel il reste quelques places, ce qui permettra de stationner en toute sécurité, vélos et vélo-cargos. Nous avons également en projet deux emplacements de vélo-box en surface qui verront le jour à partir de 2022. En attendant, 50 arceaux supplémentaires ont été installés sur la voie publique. Et pour anticiper les remarques ou les questions, nous continuons à traiter le stationnement des motos avec des verbalisations pour les motos stationnées sur les trottoirs.

S'il y a des questions à ce sujet, je laisserai éventuellement la parole à ma collègue Madame Sophie DESCHIENS qui a probablement des informations concernant Bruitparif pour nous dire tout ce qui est fait en matière de bruit. Je précise qu'une première mesure a été prise par Madame le Maire en ce qui concerne les bruits de véhicules puisque cette mesure exige que les véhicules aient le moteur coupé lorsqu'ils sont à l'arrêt.

Madame le Maire :

« Juste une précision, Madame COVILLE. Cette mesure concerne surtout les camions de livraison notamment frigorifiques et les bus par exemple, car ils font énormément de bruit lorsqu'ils stationnent plusieurs minutes, voire un très grand laps de temps, en bas des immeubles tôt le matin. »

Madame COVILLE :

« Il est vrai que les particuliers laissent moins leur moteur tourner que les camions de livraison et les bus.

Nous avons deux études en cours, une sur les flux de circulation et une sur les flux de livraison qui sont budgétées pour 2022, ce qui nous permettra d'avoir une cartographie un peu fine des livraisons à Levallois. Les courriers des Levalloisiens nous prouvent qu'il y a énormément de sujets liés à la livraison et au stationnement. Dans nos opérations innovation, nous avons initié la livraison par vélo-cargo, ce qui nous permettra d'améliorer la logistique du dernier kilomètre, qui a rencontré un vif succès auprès des commerçants du marché et des commerçants de Levallois. Nous poursuivrons évidemment ces opérations test en 2022.

Pour rester dans l'innovation, je vous fais part d'un autre temps fort après la mobilité qu'a connue la Ville, il s'agit de la restauration scolaire. Je dois dire que nous avons opéré un changement stratégique très important. C'est pour cela qu'il était important d'en parler. Je laisserai naturellement mes deux collègues, Mesdames BOURDET-MATHIS et CHELLY répondre aux questions ou éventuellement compléter l'information. Je voulais simplement dire que nous avons opéré une suppression du plastique et que dorénavant tout est remplacé par des bacs en inox.

Je ferai juste une précision : l'obligation était fixée à 2025, je veux souligner qu'une fois de plus nous sommes en avance sur le sujet. Dans les chiffres importants, 90 % des enfants scolarisés déjeunent à la cantine, cela donne l'idée du nombre de repas à servir. Sur ce sujet, je précise que nous avons également exigé auprès du nouveau prestataire que les fournisseurs de produits alimentaires soient locaux et que la plupart des aliments servis soient cultivés dans le 77. Quant aux crèches, elles ont de plus en plus de cantines installées sur site, ce qui fait la joie des parents et des plus petits.

Le dernier point d'innovation porte sur les biodéchets avec la mise en place de projets visant à développer l'usage du compost collectif. Nous avons déjà un compost collectif sur l'Île de la Jatte, nous en avons installé un deuxième dans l'emplacement du cimetière pour permettre aux Levalloisiens de ce quartier de l'utiliser. Nous poursuivrons ces initiatives au cours de l'année 2022.

Quelques partenariats sont en cours. Un partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine sur le projet « Curious Lab » avec des étudiants en Master 2, souvent des ingénieurs ou des spécialistes du développement durable, qui nous permettent de mieux cerner le fonctionnement des collectivités et qui nous enrichissent par leur imagination et leur créativité.

Nous avons renouvelé l'Éco-Trophée des commerçants et des artisans. Cette année, nous le ferons avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du 92 qui a décidé de nous accompagner.

Enfin, en ce qui concerne les engagements en 2022, nous prévoyons la mise en place d'une charte Ville Durable qui est très importante et qui impactera globalement beaucoup d'aménagements de la Ville, et la participation au programme Territoires engagés pour la nature avec la biodiversité, sous l'égide de la Région.

Je ne voudrais pas terminer la présentation de ce rapport développement durable que j'ai essayé de rendre très concis sans souligner que finalement la Ville est à mes yeux une collectivité en pointe. Les entreprises sur le territoire de la Ville se mobilisent beaucoup, elles sont très actives, les Levalloisiens aussi, tout le monde joue le jeu et la Ville peut être fière de ce qu'elle fait.

Je peux citer par exemple, le programme, mis en place depuis plusieurs années au sein des services de la Ville qui se traduira en 2021 par l'identification de référents éco-responsables dans les services. Nous avons déjà sept candidats volontaires et je ne doute pas que nous en aurons plus.

Il y a également la mise en place du Plan de Déplacement des agents (PDA) avec la mise à disposition d'un vélo électrique dans trois services. À ma connaissance, nous sommes une des premières collectivités du territoire de POLD à l'avoir fait. Je remercie pour cela la Directrice Générale des Services, Madame Carole SEBBAG, pour son implication et pour nous avoir aidés à mettre en place ce PDA. Je précise que nous avons également un forfait mobilité durable pour les agents usagers du vélo.

Je ne peux évidemment pas passer sous silence les bâtiments économes en énergie avec le raccordement du chaud et du froid. Nous avons énormément développé tous ces raccordements. Nous avons réalisé cette année un bilan carbone dont les résultats sont très positifs. Au total, nous avons moins 42 % de consommation de CO², ce qui est un beau résultat.

Nous avons créé un espace Info Énergie. Nous l'avons annoncé et nous l'avons fait. Désormais, une fois par mois, un spécialiste vient donner des conseils à tous les Levalloisiens du secteur public comme du secteur privé pour savoir quels travaux peuvent-ils effectuer et quelles aides financières peuvent-ils obtenir pour les réaliser.

Je vous rappelle que nous avons le label Imprim'Vert. Nous avons ainsi réduit le plastique dans les établissements recevant du public. Nous avons dressé des conventions avec « Le Relais » pour la collecte de vêtements et Éco-systèmes pour les déchets électroniques. Enfin, comme je l'indiquais, nous nous sommes engagés pour la nature avec « Territoires engagés pour la nature » et la charte « Ville Durable ».

Je voudrais partager un petit coup de cœur pour la très belle soirée « Bulle de Nature » organisée à la Médiathèque Gustave-Eiffel, le 16 octobre dernier, qui a rassemblé beaucoup de monde et a bénéficié d'un public bien attentif.

En guise de conclusion, je citerai Monsieur le porte-parole du gouvernement : « L'exécutif n'a pas su installer une vraie grille de lecture pour une écologie efficace, concrète et de progrès. Ils vont donc s'atteler à ce chantier lors de la présidentielle. » Contrairement à vous, nous ne vous avons pas attendus dans les communes. Alors j'encourage ceux qui veulent nous donner des leçons sur la vision d'ensemble, sur le sens global et avec le slogan "Gouverner, c'est prévoir", à s'adresser à Monsieur le porte-parole.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame le Maire :

« Très bien Madame COVILLE. C'était synthétique et bien présenté.

Madame FONDEUR, vous avez la parole. »

Madame FONDEUR :

« Merci Madame le Maire, merci Madame l'Adjointe déléguée au développement durable. Mes chers collègues, au-delà de ce rapport, c'est l'occasion pour nous de nous exprimer sur la politique de développement durable de la Ville.

Je voudrais commencer par saluer les progrès qui ont été faits sur la restauration scolaire. L'inox a effectivement remplacé le plastique sur toute la ligne. C'est mieux pour la santé de nos enfants et permet une considérable réduction des déchets. Les menus sont encore en cours de réglage, mais la qualité des produits est au rendez-vous. Je sais que vos équipes y travaillent.

Des arceaux à vélos et pour trottinettes sont installés. Quatre pistes cyclables ont été pérennisées et une cinquième est en passe de l'être. Visiblement, depuis l'édition du rapport, d'autres vont arriver, donc ce sont de bonnes nouvelles. C'est un début encourageant.

Nous attirons néanmoins votre attention. Vous avez répondu en partie sur la nécessité d'interconnecter les villes parce qu'on ne se promène pas seulement à Levallois et également du problème des véhicules trop souvent stationnés sur ces pistes, ce qui les rendent dangereuses. J'ai pensé pendant un temps que c'était mieux, mais c'est de nouveau très compliqué. Je ne sais pas s'il y a des gens qui se déplacent avec des enfants à vélos mais sortir reste difficile. Il faut anticiper et cela est assez dangereux tout de même. Il manque également des panneaux de signalisation pour indiquer où se trouvent les pistes cyclables et également la possibilité de tourner à droite au feu quand celui-ci est rouge. Cela permet de dégager et fluidifier la circulation.

Les déchets recyclables sont maintenant collectés deux fois par semaine, c'est également très positif ainsi que nous vous l'avions suggéré il y a un an et que vous nous aviez alors répondu que ce n'était pas possible.

L'extension continue des réseaux de chaleur et de froid urbains mérite d'être saluée, même s'il faut continuer à veiller à la performance énergétique et donc à l'isolation.

En revanche, nous sommes beaucoup plus critiques sur l'absence totale de perspectives – il y en a eu une à titre de présentation, mais dans le rapport, nous n'avons aucune perspective sur ce qui sera fait ultérieurement – plus particulièrement sur les enjeux climatiques, dont l'importance vient d'être rappelée unanimement par les participants à la « COP 26 de Glasgow ». Ces enjeux climatiques ne sont mentionnés qu'une fois dans votre rapport et encore, grâce au témoignage d'une famille qui vous dit page 18 : "C'est le moment d'agir face à la crise climatique". C'est important.

Nous sommes critiques et inquiets et comme le dit très bien Madame Greta THUNBERG : "J'aimerais que vous ayez aussi peur que moi".

Nous ne sentons pas de votre part la volonté de vous emparer de ce sujet pourtant essentiel.

Nous avons tous un devoir de responsabilité et au niveau local, les villes doivent être au premier plan de l'action. Par ailleurs, au-delà de la responsabilité citoyenne face aux risques climatiques, il est dans l'intérêt des Levalloisiens que nous soyons ambitieux.

L'été dernier a été mauvais en France, voire frais en dehors du sud-est et la question du climat est passée au second plan alors que des événements externes majeurs frappaient d'autres régions du monde. En France, malheureusement, nul besoin d'être devin pour affirmer que les canicules et les inondations reviendront. Il faut nous y préparer pour s'y adapter. S'adapter ! Un verbe que je n'ai pas vu dans votre rapport alors qu'il est mentionné dix-huit fois dans d'autres rapports tel que celui de la ville d'Asnières.

Qu'est-ce que nous faisons d'ici la fin de la mandature ? Vous nous avez donné tout de même quelques pistes qui n'étaient pas dans le rapport développement durable. En termes de prospective, j'aurais bien voulu les lire.

Levallois est la ville la plus dense d'Europe. Une ville très minérale. Qu'en est-il des îlots de chaleur qui accentuent fortement les températures ressenties et augmentent les risques sanitaires en particulier pour la population la plus âgée ?

Que faites-vous ? La fontaine à un million d'euros ?

Il existe pourtant des solutions. En voici quelques-unes : il y a le raccordement au réseau de froid, c'est une solution mais il faut également augmenter la performance énergétique ; comme le cool roofing, c'est-à-dire avoir des surfaces blanches sur les bâtiments, cela coûte 22 €/m² ; ou encore la pose d'enrobés clairs qui renvoient le rayonnement du soleil ; l'isolation des bâtiments ; la pose de stores occultants pour limiter le recours à la climatisation ; des brumisateurs de rues ; des points d'eau, etc.

Il y a également la végétalisation. Elle est essentielle pour faire baisser la température en période de canicule (jusqu'à au moins 6°C à l'ombre). Où pouvons-nous planter plus d'arbres et mettre des plantes vivaces ? Quelles actions pour modifier le Plan Local d'Urbanisme et donc rédiger la charte de la ville durable cette année ?

Nous avons proposé un pré-projet de cour « Oasis » pour l'école Jules-Ferry avant l'été. Pour ceux qui ne connaissent pas ce concept, il s'agit de débitumer et de végétaliser des parties de cours d'école qui sont en pleine terre pour favoriser des îlots de fraîcheur. Ce serait trop long de détailler le projet ici, mais je reste à la disposition des personnes intéressées. Toujours est-il que pour des raisons très politiciennes, et contraires à l'intérêt des Levalloisiens, nous avons reçu une fin de non-recevoir alors que l'école était partante, qu'un groupe d'étudiants aurait pu être mobilisé ainsi que les ressources et conseils de la Ligue de l'Enseignement. Le projet a été jugé gadget et vous n'avez pas souhaité donner une suite. Si l'école Jules-Ferry n'était pas le meilleur candidat, ce que je peux entendre, il aurait pu être mis en place à l'école Anatole-France ou ailleurs.

De la même manière, quels sont les projets en matière de circulation et de bruit ? Vous avez évoqué quelques pistes. Qu'en est-il de la piétonisation de certaines portions du centre-ville, de la réduction de la vitesse à 30 km/h en dehors des axes, des zones de stationnement pour les livreurs et à quand un plan de circulation qui, hors des grands axes, inverse les priorités ? Les piétons d'abord, puis les mobilités douces et ensuite les véhicules motorisés et une vraie politique qui encourage le stationnement en souterrain pour libérer la voirie.

Voici quelques idées pour construire cette vision qui manque au rapport développement durable. D'autant que vos services financiers ont négocié un surplus d'emprunt de 15 millions d'euros à un taux record qui, pour l'instant, n'est pas fléché. Peut-être que nous aurons des surprises tout à l'heure quand cela sera présenté.

C'est peut-être enfin l'occasion de construire un plan ambitieux pour nous permettre de préparer notre Ville, d'améliorer notre qualité de vie et protéger les plus vulnérables. Une fois de plus, le sujet est trop vaste pour être débattu en quinze minutes.

C'est pour cette raison que je reste à la disposition de quiconque souhaite en parler pour faire avancer les choses pour notre Ville. Merci à tous. »

Madame le Maire :

« Merci Madame FONDEUR.

Je vais vous répondre sur deux points que j'ai relevés, concernant la cour Oasis, ce projet est remonté jusqu'à moi. Je l'ai regardé et n'ai pas jugé cela gadget mais inadapté. Chaque maire est libre de faire ce qu'il veut dans ses cours d'école. Pardonnez-moi si je ne fais pas jouer les enfants levalloisiens dans des copeaux de bois, ni dans la boue.

Encore une fois, j'ai trouvé le concept ni esthétique, ni adapté, voire même dangereux sur certains jeux. Le tronc d'arbre au milieu de la cour pour que les enfants grimpent dessus, pardon mais je trouve cela dangereux. Ce n'est pas parce que les propositions que vous nous faites n'attirent pas notre attention que nous sommes fermés, bornés ou quoi que ce soit.

Vous l'avez dit sur la restauration scolaire, les bacs en inox, effectivement, c'était une bonne idée. Nous avons exploré la piste. Cela prend du temps et vous avez probablement trouvé que cela n'allait pas assez vite, mais nous avançons. Vous ne pouvez pas dire quand nous allons dans le sens de ce que vous avancez : "C'est formidable, nous avons tapé du poing sur la table et la majorité a été obligée de plier", ce que j'ai pu lire de part et d'autre dans vos tribunes notamment, et quand nous ne suivons pas vos idées : "La majorité est fermée, ils sont complètement obtus. » Nous faisons des choix qui nous semblent pertinents sur les sujets que nous sommes amenés à évoquer ensemble.

S'agissant de la végétalisation, vous me dites qu'il faut végétaliser davantage. Nous avons un projet emblématique, vous le savez, qui est le projet de bassin écologique. En matière de verdissement d'un espace très minéral, il s'agit d'un projet pertinent. Vous ne voulez pas de ce projet que vous considérez trop coûteux. Or, végétaliser coûte beaucoup d'argent.

Sur le prochain budget, nous avons fléché 400 000 euros pour végétaliser la place Jean-Zay ! C'est le coût de la végétalisation, c'est très cher. Dès que nous avons un espace que nous pouvons végétaliser, nous le faisons, comme par exemple : la toiture Maurice-Ravel, la rue Berlioz. Nous avons demandé à un promoteur privé qui a un gros chantier rue Bara de pouvoir intégrer une promenade plantée de 15 arbres ce qui ne coûtera rien à la Ville. Donc nous le faisons, Madame FONDEUR.

Madame FONDEUR :

« Pourquoi vous vous énervez ? »

Madame le Maire :

Je m'énerve un peu parce qu'à chaque fois, la manière dont vous présentez les choses est désagréable, donc cela m'énerve. À un moment donné, je dis les choses.

De la même façon Madame FONDEUR, favoriser le stationnement en sous-sol à Levallois Nous avons 21 parkings publics avec trente minutes gratuites. Je ne sais pas ce que je peux faire de plus. Si nous rendons gratuit ces parkings, LEVAPARC mettrait la clé sous la porte et c'est fini.

Nous avançons avec la mise en place des vélos box, avec le parking à vélos. Personne ne l'avait jamais fait à Levallois. Des Levalloisiens viennent me dire qu'ils ne souhaitent pas devenir la ville de Paris avec le remplacement des voies de circulation par des pistes cyclables et la vitesse à 30km/h partout. Hormis, les quelques voies où cela s'impose mais je ne vais pas mettre la rue du Président Wilson à 30 km/h, excusez-moi.

Madame DESCHIENS voudra peut-être répondre sur la collecte. Nous n'avons jamais dit que c'était impossible. Cessez de caricaturer notre propos. J'ai dit que cela coûtait de l'argent.

Et oui, cela coûte beaucoup d'argent. Nous avons réussi grâce aux négociations menées par Madame DESCHIENS et Monsieur André DWORZECKI, notre Directeur Général des Services Techniques, à faire en sorte que ces coûts puissent être absorbés en organisant différemment la collecte, mais ce sont plusieurs mois de travail et de négociation. Nous vous avons simplement dit que cela posait des difficultés. Vous ne pouvez pas dire que vous doublez la collecte, sans tenir compte du coût et de l'impact en termes de bouchons à Levallois. Nous avons les comptes rendus, nous pouvons les ressortir, mais je ne suis pas sûre que cela aide le débat public. Madame DESCHIENS. »

Madame DESCHIENS :

« Merci Madame le Maire, en réalité, vous avez tout dit. Tout ce que vous venez de dire, je l'ai déjà dit à Madame FONDEUR lors d'un précédent Conseil. J'avais expliqué que nous étions en train de travailler à l'époque pour basculer en C2, je vous conseille de lire le compte rendu du Conseil municipal que vous avez adopté et qui reprend exactement mot à mot ce que je suis en train de vous dire.

Lorsque vous en avez parlé, je vous ai déjà posé une première question. Combien coûte le contrat annuel de la collecte des ordures ménagères ? Vous n'aviez pas su me répondre, Madame. Aujourd'hui, je vous dis qu'il coûtait à l'époque environ 5 millions d'euros. Il était hors de question que je me présente à Madame le Maire et devant les Levalloisiens avec un avenant à plus de 600 000 euros parce que c'est cela que coûte la mise en place de la C2. Il convenait donc de mener un certain nombre d'études. Je vous les ai toutes décrites à l'époque. Elles ont d'ailleurs été décrites dans l'Info Levallois du mois d'octobre dernier : le taux de présentation, c'est-à-dire combien de fois par semaine sont réellement sortis les bacs, adresse par adresse ; le taux de remplissage de ces bacs en période creuse, en période moins creuse, en période de vacances, en période de crise sanitaire ; la fluidité de la circulation précisément avec le passage des camions-bennes. Combien y a-t-il, Madame, de camions-bennes qui circulent sur la ville tous les soirs selon vous ?

Vous oubliez une chose très importante, le traitement. Un de vos collègues était présent à l'inauguration du centre de tri de Nanterre. Vous savez donc que Levallois, au sein de POLD, est aujourd'hui reconnue comme la Commune la plus en avance sur l'extension des consignes de tri. Il fallait que les Levalloisiens se l'approprient et comprennent comment cela fonctionnait.

Sur le seul mois d'octobre, nous avons amélioré le tri sélectif de quarante-sept tonnes et nous avons réduit les bennes de six tonnes. Il s'agit d'un travail très important, avec zéro surcoût au contrat que payent les Levalloisiens tous les ans via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. »

Madame le Maire :

« Merci Madame DESCHIENS. Madame FONDEUR. »

Madame FONDEUR :

« Le budget est resté le même, c'est une très bonne chose. Vous avez fait ce que vous aviez dit, il n'y avait pas que de la négociation, il y a aussi des tournées en moins. Il y a des zones de Levallois où les bacs marron sont moins relevés. Je veux dire que c'est normal. »

Madame DESCHIENS :

« Ce n'est pas du tout ce que vous disiez. »

Madame FONDEUR :

« Si, c'est ce que je disais. Absolument. Je parlais de substituer une tournée de poubelles marron par le biais de poubelles jaunes. C'est là où vous me disiez qu'il y avait un surcoût, mais ce que je vous demandais était une substitution. L'idée n'était pas de faire un surcoût.

Et, effectivement depuis qu'il y a deux tournées, au niveau des locaux de poubelles, c'est beaucoup mieux. Cela ne déborde plus. »

Madame le Maire :

« Vous pouvez donc féliciter Madame DESCHIENS et son équipe pour leur travail.

L'étude qui a été menée est de voir sur quels quartiers nous pouvions effectivement supprimer sans dégrader le service. Nous avons doublé la collecte du tri sur toute la Ville, mais nous avons supprimé certains jours de collecte uniquement sur certains secteurs qui pouvaient supporter une baisse de collecte. C'est un travail énorme, cela veut dire que nous regardons, benne par benne, celle qui est pleine et celle qui est à moitié vide et qui peut supporter un jour de plus sans collecte. C'est un travail considérable.

Ce qui est un peu agaçant avec certains membres de l'opposition, c'est que nous avons l'impression que c'est comme cela ; on a une bonne idée, il faut le faire, cela ne coûte pas d'argent, cela va vite et si la majorité ne le fait pas immédiatement, c'est qu'elle traînasse et qu'elle n'y met pas de la bonne volonté. Non, nous y travaillons ! »

Madame FONDEUR :

« Ce que je trouve agaçant, c'est qu'à chaque fois que nous proposons quelque chose, nous sommes pris de haut. Je ne dis pas que c'est facile ou qu'il faut le faire instantanément. L'an dernier, nous nous sommes fait prendre de haut quand nous avons proposé de substituer une tournée. De même, sur la cour Oasis, vous balancez cela en disant ce sont des copeaux. »

Madame le Maire :

« Madame FONDEUR, je suis prête à mettre un visuel de ce que vous m'avez proposé.

Ce sont des copeaux de bois. Nous ferions jouer les enfants dans des copeaux de bois. Isabelle, je t'ai même dit, dans nos cours de récréation, on a des enfants, pas des cochons d'Inde ! ».

Madame FONDEUR :

« Vous préférez qu'ils crèvent de chaud avec du bitume, c'est cela ?

L'idée est de construire la cour qui est adaptée à l'école, à la population. C'est quelque chose qui se co-construit. Toute l'idée de ce projet qu'on avait imaginé sur Gabriel-Péri et qui aurait pu se faire sur une autre école, était de construire quelque chose avec les enseignants, avec également ce groupe d'étudiantes, c'était de tester, et peut-être des parents et les élèves. C'est comme cela qu'on peut avancer et voir ce qui marche ou pas. »

Madame le Maire :

« Je préfère qu'ils ne se fassent pas mal et que le projet soit construit avec l'adjointe concernée. »

Madame FONDEUR :

« Écoutez, c'est comme cela qu'il fallait construire un projet d'éducation. Vous nous aviez déjà reproché de venir avec des choses pas construites, nous avons donc essayé de construire quelque chose. À un moment, quand on vient avec une proposition qui n'est pas construite, cela ne va pas, quand on vient avec une proposition où on peut déjà élaborer un peu, cela ne va pas non plus. »

Madame le Maire :

« Une communication qui concerne les écoles sans intégrer l'Adjointe responsable des affaires scolaires, cela n'est pas possible.

Madame COVILLE.»

Madame COVILLE :

« Madame le Maire, si je peux me permettre, deux mots sur ce sujet. Il était évident que quand j'ai eu le dossier produit par Madame FONDEUR, ma première réaction a été de dire qu'il fallait en parler à l'Adjointe aux affaires scolaires. »

Puis nous avons toutes les deux proposé à Madame le Maire de regarder ce dossier, ce qui était normal. La seule chose que je puisse dire, c'est qu'il existe beaucoup d'autres projets de végétalisation des cours d'école. Il faut étudier plusieurs projets et ne pas arriver avec un seul projet qui, en plus, ne présente pas forcément un intérêt, ni pour la Ville, ni pour le reste. »

Madame FONDEUR :

« Il s'agissait d'un vrai projet qui aurait pu permettre d'en proposer d'autres. »

Madame le Maire :

« Nous avons bien compris Madame FONDEUR. Quand vous avez un pré projet à travailler, vous le faites en direct avec mon Adjoint ou mon Adjointe. Encore une fois, nous sommes tout de même assez ouverts, et vous pouvez le dire notamment sur la restauration scolaire où nous vous avons largement associée quand vous l'avez demandé. Je doute que cela se passe comme cela à la mairie d'Asnières.

Madame ERMENEUX, vous avez demandé la parole. »

Madame ERMENEUX :

« Madame le Maire, une bonne partie des choses que j'avais prévu de dire a été couverte soit directement par Madame FONDEUR, soit lors de vos échanges. Aussi, je vais essayer d'être rapide.

Une des choses que je voulais dire, c'est que je pense que les enjeux autour du développement durable sont énormes, tout le monde en est conscient. Le rapport publié fin août par le GIEC et les débats qui viennent de se dérouler à la « COP26 de Glasgow » n'ont fait que mettre en lumière le fait que le dérèglement climatique est le problème de tous et à tous les niveaux. Évidemment, les villes doivent prendre leur part.

Le rapport qui a été détaillé par Madame COVILLE montre que, effectivement, la ville de Levallois prend la sienne dans les démarches qui doivent être menées.

Je voulais aussi saluer en particulier deux choses. Tout d'abord, ce qui a été fait autour de la mobilité : les pistes cyclables, l'organisation déjà faite et à venir. Les arceaux supplémentaires qui ont été positionnés sont au nombre d'une cinquantaine si j'ai bien lu le rapport. L'espace vélo sécurisé dans le parking « Verdun ». Nous saluons vraiment ce qui a été fait et ce, d'autant plus qu'une bonne partie de ce qui a été fait était dans le courrier qu'on vous avait écrit au début de notre mandature. L'autre point, ceux sont les grands progrès qui ont été faits sur la restauration collective. Je ne m'étendrai pas plus, cela a été déjà évoqué.

Ma vision est que le sujet est tellement important que nous arrivons dans une phase, on voit d'ailleurs que c'est une conséquence directe de ces COP qui se suivent les unes derrière les autres, où des engagements sont pris, sans être matérialisés derrière par des plans d'action. Il n'y a pas forcément d'indicateurs ni d'objectifs chiffrés. En fait, quand on ne se fixe pas d'objectifs chiffrés sur des indicateurs précis, il est difficile de suivre la trajectoire.

Je suis ravie de voir que nous avons recalculé notre empreinte carbone. La dernière qui est actuellement publiée sur le site de la Ville date de 2014. Je me doute qu'il doit y avoir un oubli et que celle de 2017 n'a pas été publiée. »

Aussi, est-ce que le - 42 % que vous avez évoqué cette année, c'est par rapport à la dernière fois ? »

Madame COVILLE :

« Par rapport à 2017.

Quand nous avons démarré en 2014, il n'y avait pas de chiffres comparables, nous ne pouvions pas effectuer de comparatif. La comparaison est donc évidemment entre 2017 et 2020.

Je rappelle d'ailleurs que le bilan carbone est effectué tous les trois ans. »

Madame ERMENEUX :

« D'accord, aussi, l'empreinte carbone de la Ville pourrait être un des grands indicateurs que nous cherchons à suivre et sur lequel nous nous fixons des objectifs précis. D'ailleurs, on veut peut-être à l'horizon des trois ou quatre prochaines années de la mandature la faire diminuer. Je suggère humblement que cela puisse être une voie à suivre.

Je voulais proposer une autre voie. Il existe d'autres villes dans les Hauts-de-Seine, qui font des choses assez ambitieuses et novatrices. Je pense par exemple à la ville d'Issy-les-Moulineaux qui a adopté les bases d'un budget Climat l'année dernière qui va se traduire, cette année, dans un réel budget. Je trouverai intéressant que nous explorions et évoquions avec eux la manière dont ils ont construit ce budget Climat et comment nous pourrions l'adapter à la Ville de Levallois.

Cela permettrait de faire en sorte que chaque fois qu'un projet est décidé pour la ville de Levallois et les Levalloisiens, il soit évalué sous l'angle financier et sous l'angle climatique. C'était une proposition qui avait été faite dans notre programme pour les municipales de 2020. J'en ai terminé, je vous remercie et me tiens à votre disposition pour avancer sur ce sujet. »

Madame le Maire :

« Merci Madame ERMENEUX. Madame COVILLE, je trouve à titre personnel que c'est une bonne idée. »

Madame COVILLE :

« Juste un point sur le bilan carbone. L'intérêt de cet exercice est effectivement de collecter des données qui font évidemment l'objet d'analyses pour pouvoir mener des actions et fixer des priorités pour les trois années à venir.

Je précise le processus : nous transmettons les données à un organisme qui les traite et ensuite, nous réunissons tous les services de la ville qui ont contribué à la transmission de ces données pour regarder avec eux quelles pourraient être leurs priorités et comment il serait possible d'agir. Aucune des actions que nous menons ne se fait de manière isolée. Tous les services de la Ville y participent et le bilan carbone est un bon outil qui permet d'avancer. Je précise que dans les -42 % évalués sur les trois dernières années sont comptabilisés la période Covid qui a diminué la consommation de CO2. Indépendamment de cela, on constate que nous sommes sur une pente positive à chaque fois. En tout cas, le processus est vertueux pour la Ville. »

Madame le Maire :

« Merci. Monsieur Jean-Yves CAVALLINI. »

Monsieur Jean-Yves CAVALLINI :

« Je voudrais simplement rappeler à Madame ERMENEUX que depuis maintenant plus d'un an, le développement durable a été rattaché fonctionnellement à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, et participe à toutes les réunions de permis de construire et de réflexion sur l'aménagement, et que tous les projets quels qu'ils soient, passent au tamis du développement durable dans tous ses aspects.

Le hasard faisant bien les choses, je voulais dire au Conseil que nous étions avec Madame DESCHIENS cet après-midi à la deuxième réunion organisée par POLD sur les développements à venir des règles d'urbanisme et d'aménagement dans le cadre du Territoire et que nous avons été surpris de voir l'unanimité des participants élus et administratifs pour commencer à élaborer et à fixer des règles communes. Pour ma part, voir la ville de Nanterre et celle de Neuilly parler d'une même voix a été une expérience que je n'aurais jamais imaginé vivre ! »

Madame COVILLE :

« Je compléterai en disant que la Direction des Finances va pouvoir bénéficier d'un prêt Responsabilité Sociétale des Entreprises, ce qui montre bien que le sujet est en train d'irriguer, y compris dans les finances. Je me félicite que plus il y aura des actions de développement durable dans la Ville, plus les finances y trouveront aussi leur compte. »

Madame le Maire :

« Tout à fait. Monsieur MESSATFA, pour une dernière intervention. »

Monsieur MESSATFA :

« Merci Madame le Maire. Sur le point précis du stationnement, les positions que nous défendons à longueur de conseil municipal ont été malheureusement caricaturées. Quand on dit que nous voulons favoriser le stationnement en sous-sol, nous sommes bien conscients de l'existence des 21 parkings, mais le sujet, c'est le taux d'occupation. Il y a beaucoup de parkings très occupés, comme le parking au niveau de la Place du Général Leclerc. Nous savons pertinemment que les parkings vers la rue Ernest Cognacq et la place Pompidou, où se trouvent des habitations plutôt neuves avec des logements qui disposent de parkings individuels, sont malheureusement sous-exploités. Nous avons pu regarder le rapport de LEVAPARC il y a quelques conseils de cela et nous avons vu que nous étions largement bénéficiaires. »

Madame le Maire :

« Vous avez dit bénéficiaires ? »

Monsieur MESSATFA :

« Oui, bénéficiaires.

Notre réflexion dans une Ville qui est assez dense comme la nôtre, est toujours de récupérer de l'espace en surface en prenant en compte les habitudes des usagers. Il ne s'agit pas de changer leurs habitudes. Mais nous constatons progressivement que seulement 25 % des Levalloisiens utilisent leur voiture pour leur trajet quotidien qui est le trajet professionnel.

Cela signifie que beaucoup d'entre eux utilisent leur voiture le week-end lors de déplacements en famille soit quatre fois par mois. Ces personnes pourraient avoir accès à un parking public situé à plus de 800 mètres de leur logement.

Serait-il possible de réfléchir à une tarification spécifique pour ceux qui n'utilisent leur voiture que quatre fois par mois, à un tarif de 80 euros par exemple, ce qui permettrait de désengorger le stationnement en surface tout en assurant des recettes.

Tel est le sens de notre proposition, elle est construite, il y a des chiffres auxquels nous n'avons peut-être pas accès, mais nous serions ravis de travailler avec LEVAPARC sur les possibilités financières pour maintenir l'équilibre. Voilà le sens des propositions que nous faisons, elles sont étayées et reposent sur le quotidien des Levalloisiennes et des Levalloisiens. »

Madame le Maire :

« Si je comprends bien, votre postulat consiste à dire qu'il y a des Levalloisiens qui n'utilisent leur voiture que le week-end, et qu'ils la garent en surface pour 50 euros, donc nous pourrions imaginer que demain ils la stationnent en sous-sol pour 80 euros ? »

Monsieur MESSATFA :

« Je ne peux techniquement pas entrer dans le détail qu'il faut observer, c'est au nombre de sorties. À partir du moment où le véhicule sort plus de quatre fois, nous basculons sur 150 euros.

Ce n'est pas non plus la mer à boire de mettre au niveau des bornes justement de détections. Nous reconnaissons maintenant les plaques via des caméras et je pense que nous sommes suffisamment avancés techniquement pour pouvoir régler ce problème technique. Le sujet est là, parce qu'on constate qu'il y a beaucoup de voitures tampon. Cela correspond donc à un besoin. »

Monsieur CHASSAT :

« Le problème Monsieur MESSATFA, c'est que pour vous tout n'est toujours que détail. »

Monsieur MESSATFA :

« Vous me prenez vraiment toujours de haut, Monsieur CHASSAT. »

Monsieur CHASSAT :

« Pas du tout, je vous parle calmement, je n'ai pas l'impression d'être énervé ou agressif.

Vous oubliez un détail qui est que le juge considère de façon constante qu'il ne peut pas y avoir de tarification sociale différenciée des services publics, industriels et commerciaux.

Notamment pour le stationnement sur la voirie. Et une collectivité ne peut pas compenser le surcoût que cela engendrerait, cela voudrait dire que nous ferons payer cette dette aux autres usagers. »

Monsieur MESSATFA :

« Ce n'est pas la question que je vous pose, il ne s'agit pas du tout d'une tarification sociale, c'est une nouvelle tarification complémentaire par rapport à un usage pour ceux qui ont un abonnement au mois et ceux qui utilisent la voiture que pour deux heures. En réalité, c'est comme une tarification horaire. »

Monsieur CHASSAT :

« Cela n'est juste pas possible, ce serait illégal et contraire à nos principes. Maintenant, vous pouvez continuer à vous y accrocher, sans compter encore une fois que vous nous expliquez qu'il n'y a pas suffisamment d'offres de stationnement dans les parkings, comme le dit Madame FONDEUR. Il y en a visiblement puisque vous constatez qu'il y a des places vides et les gens aiment en général se garer près de chez eux. Donc si nous leur proposons une place de parking à l'autre bout de la Commune, je ne suis pas certain que cela les intéressera franchement. C'est pour cela qu'ils payent 50 euros pour se garer en surface et, même à 80 euros, je ne vois pas quel est leur intérêt de payer plus cher. »

Monsieur MESSATFA :

« Nous sommes d'accord sur le fait que les gens veulent stationner à proximité de chez eux lorsqu'ils utilisent leur voiture tous les jours. Je n'ai pas de problème avec cela, c'est une réalité. Justement, si vous m'aviez écouté, c'était le sens de ma démonstration. Je vous explique que les personnes qui utilisent leur voiture une fois par semaine, acceptent davantage de marcher un peu plus longtemps pour récupérer leur voiture.

Si j'écoute votre raisonnement, cela signifie qu'il ne peut pas y avoir de tarification horaire mais une tarification mensuelle. C'est cela mon sujet. Quand on utilise sa voiture quatre fois par mois, je pense qu'il peut y avoir une tarification adaptée et il ne s'agit en rien d'une tarification sociale.

Je vois que vous ne souhaitez pas tout au moins l'expertiser, nous en prenons acte. Quand nous vous expliquons qu'il n'y a pas de place de stationnement en surface, c'est le sens de notre propos. »

Nous avons passé plusieurs mois à défendre cette proposition en expliquant clairement qu'il y avait quatre à cinq parkings ayant moins de 55 % de taux d'occupation et pour lesquels il fallait, selon la Cour des Comptes, travailler à optimiser l'emplacement. »

Madame le Maire :

« Nous avons compris. Monsieur. Jean-Baptiste CAVALLINI, je vous laisse poursuivre. »

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI :

« Je ne comprends pas très bien ce débat. Nous faisons juste une proposition qui permettrait de libérer du stationnement en surface. Entre les terrasses et les stationnements des deux-roues, cela fait à chaque fois des places en moins. C'est une proposition qui permettrait de libérer des places en surface pour remplir des places en sous-sol qui sont parfois inoccupées. Vous dites que vous n'acceptez pas cette proposition et c'est un choix politique. »

Ce n'est évidemment pas une tarification sociale puisque cela ne dépend pas du revenu des personnes, mais uniquement de l'utilisation faite des places dans les parkings, de la même manière qu'il existe des abonnements pour la nuit, pour la journée ou pour 24 heures, c'est le même principe.

Dernier point. Quand vous dites qu'il n'y a aucune tarification sociale autorisée par le juge, je vous rappelle que le quotient familial existe à Levallois comme ailleurs, notamment pour les cantines et les centres de loisirs, ce n'est pas une tarification sociale. »

Monsieur CHASSAT :

« Cependant pour les services publics, industriels et commerciaux et notamment le stationnement sur la voirie, ce n'est pas possible. »

Madame le Maire :

« Monsieur le Directeur Général de LEVAPARC souhaite intervenir.

Monsieur PEREZ, allez-y. »

Monsieur PEREZ :

« Je voulais expliquer à Monsieur MESSATFA et à Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI que la gestion des parkings ne se fait pas simplement au nombre de places. Vous avez évoqué les parkings Marcel Cerdan et Pompidou, nous avons de nombreux abonnements de sociétés dans la journée et nous sommes obligés de garder un nombre de places vides pour avoir un turnover des véhicules parce qu'il n'est pas question qu'un usager horaire ne trouve pas de place.

Ensuite, vous parliez de tarification préférentielle pour les personnes qui vont prendre leur voiture quatre fois par mois, à qui nous pourrions appliquer un tarif de 80 euros en utilisant les plaques d'immatriculation. Or, quelle sera la réaction de la personne quand nous lui dirons à la cinquième fois qu'elle payera un coût à l'heure et que le tarif passera de 80 à 130 euros ?

Monsieur MESSATFA :

« Comme celle qui passe à la minute. C'est l'heure suivante, c'est la règle. »

Monsieur PEREZ :

« Allez discuter avec eux quand ils ont payé un parking 80 euros ! Nous le vivons tous les jours, les personnes qui se trompent de 2,50 euros nous demandent un remboursement. Ce n'est pas aussi simple que vous le dites. »

Madame le Maire :

« Merci. Nous allons pouvoir enchaîner. Je remercie le groupe Levallois d'Avenir pour cette proposition.

Le Conseil municipal prend donc acte de ce rapport en matière de développement durable. Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, son article L.2311-1-1,

VU le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville de présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, le rapport sur sa situation en matière de développement durable,

La Commission de l'Urbanisme, des Travaux et de l'Environnement et de la Sécurité Publique entendue,

PREND ACTE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : De la présentation, préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire 2022, du rapport prévu à l'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

121 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS



Départ de Madame Maud BREGEON à 20h20,
représentée par Madame Hélène COURADES.



Madame le Maire :

« Madame HADDAD, je vous laisse poursuivre avec le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – État d'avancement de notre plan d'actions. C'est à vous. »

Madame HADDAD :

« Merci Madame le Maire, bonsoir à tous. Je ne sais pas si le sujet provoquera le même engouement que celui relatif au développement durable. Quoi qu'il en soit, il m'incombe de présenter ce rapport conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous avez un document de onze pages qui constitue une photographie de la situation de l'égalité hommes-femmes de la collectivité qui a pour objectif de faire le point sur ce qui a été fait et sur ce qui sera fait en cette matière.

Au plan national, être une femme reste le premier facteur d'inégalité dans l'environnement professionnel. La volonté politique locale est en tout cas essentielle pour conduire le changement. La nouvelle délégation que Madame le Maire a souhaité créer en atteste, et je l'en remercie parce que c'est un sujet qui comme chacun le sait lui tient à cœur.

En matière de Ressources Humaines, je vais simplement vous donner quelques chiffres relatifs à la répartition hommes-femmes à Levallois avec, au 31 décembre 2020, un effectif de la Ville de 1 222 agents titulaires. Vous avez 394 agents contractuels, soit un total de 1 616 agents et sur ces 1 616, vous avez 1 043 femmes et 523 hommes.

La part des femmes représente donc 65 % des emplois contre 35 % pour celle des hommes. Le taux de féminisation est plus important dans la catégorie A. Quelle que soit la filière des emplois permanents, les femmes y sont représentées majoritairement.

Elles apparaissent, comme d'habitude, dans les filières médico-sociale et administrative dans l'immense majorité, les filières sportive et sécurité restent, elles, toujours à dominante masculine.

La part des primes surtout en catégorie A est plus favorable aux hommes. L'inégalité est donc un peu plus prononcée dans cette catégorie.

C'était pour la politique Ressources Humaines. Au passage, je remercie la Direction des Ressources Humaines puisqu'ils ont beaucoup travaillé sur ce rapport.

À présent, les actions de la Ville sur le territoire. Comme vous le savez, vous avez un plan pluriannuel. Nous en avons débattu l'an dernier. À cette même période, il y a eu un Conseil municipal le 24 novembre 2020 où avaient été définis quatre axes pour les actions qu'entendait mener la municipalité en cette matière.

Le premier axe consistait à proposer des formations à l'égalité hommes-femmes. Nous avons adhéré en janvier 2021 au Centre Hubertine Auclert. Cette adhésion permet de faire bénéficier la collectivité d'un certain nombre de prestations, d'animations, de temps de rencontres, de formations en présentiel et en distanciel qui sont dispensées par ce centre. Bien évidemment, il y a la prévention de la lutte contre les violences faites aux femmes, avec un panel d'actions et de documentations sur ce sujet. Le contexte sanitaire n'a malheureusement pas permis de mettre en œuvre certaines de ces actions, mais croyez bien qu'elles seront menées de front en 2022.

Nous avons mis en place un outil avec Hubertine Auclert et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne qui est un baromètre sur l'égalité professionnelle. Cet outil permet d'obtenir un diagnostic chiffré de la situation entre les hommes et les femmes. C'est un dispositif qui sera présenté aux élus pour les sensibiliser, vérifier ce qui se passe, les points forts, les points faibles de la Ville et ce sera disponible dans quelques semaines, je crois courant décembre 2021.

Le second axe concernait la sensibilisation des jeunes à l'égalité filles-garçons. Le directeur des Archives municipales et de la Documentation s'est déplacé pour participer à une opération de sensibilisation des élèves de 4^{ème} afin de leur expliquer les métiers et notamment, l'absence de barrière qui doit être expliquée aux filles pour certains métiers traditionnellement masculins et vice versa. Ces élèves ont donc découvert grâce à cela la mixité professionnelle.

Le troisième axe concerne le développement des politiques en matière d'égalité dans le milieu sportif, matière qui me tient particulièrement à cœur. Vous savez que la politique sportive est menée principalement par le Levallois Sporting Club. Le 26 septembre dernier, certains d'entre nous ont participé et ont pu assister à la première édition de la course solidaire LA LEVALLOISIENNE qui défend la cause des femmes et qui s'inscrit dans cette politique municipale.

Cette course a été faite au profit de l'Institut Raphaël qui a reçu 15 000 euros. 1 600 participants pour un événement qui a vocation à être annualisé et qui a été adoubé par la Fédération Française d'Athlétisme et estampillé du label « Terre de Jeux » obtenu par la Ville dans le cadre des JO de Paris 2024.

Outre cette course que nous redécouvrirons avec plaisir l'année prochaine, l'équipe féminine de volley-ball évolue actuellement en Élite puisque, comme vous le savez, le sport féminin fait partie des axes de la politique sportive de la Ville.

Le quatrième et dernier axe concerne la clause d'égalité dans les marchés publics. Nous en avons parlé l'an dernier, nous en reparlons aujourd'hui. Vous avez en clair des dispositions juridiques qui permettent d'écarter les mauvais élèves en matière d'égalité. Un petit exemple parlant : si une société a été condamnée pour discrimination à l'embauche ou sur une discrimination fondée sur le sexe, elle ne pourra pas accéder à la candidature des marchés publics.

Vous avez également une politique égalitaire menée par un réseau de femmes, le réseau « LeadHERs » qui a été très actif durant le confinement. Je crois qu'un certain nombre ici connaît l'association « L'Lead » à Levallois qui offre des échanges professionnels en ligne, c'est un réseau de femmes. Il s'agit de Cafés Networking organisés par cette association et développés principalement à l'attention des femmes cadres et dirigeantes d'entreprise et de celles qui portent un projet. Ce réseau de femmes est né à Levallois autour d'une volonté de les rassembler pour qu'elles puissent bénéficier d'un réseau et qu'elles puissent l'optimiser.

La prochaine session pour celles qui seraient intéressées, aura lieu cette fois-ci en présentiel dans le salon Ronsard de l'Hôtel de Ville le 10 décembre prochain.

Enfin, en 2022, après les deux malheureuses années de crise sanitaire, sera lancée la 3^e édition du grand rendez-vous professionnel annuel « La Journée ExpérientiELLE » qui se tiendra en mars en parallèle à la journée des Droits de la Femme.

Je voudrais terminer sur la décision de la municipalité afférente au Centre Relais premier hébergement d'urgence. Vous savez que le Relais est ouvert depuis de nombreuses années. Nous avons treize lits, ouvert en hiver. Des travaux d'aménagement ont permis d'élargir l'accueil, notamment aux femmes victimes de violences conjugales. Il est géré par le CCAS qui, vous le savez tous, travaille en lien étroit avec une association très connue qui s'appelle l'Escale spécialisée dans l'hébergement des femmes victimes de violences. Cela leur permet une mise à l'abri immédiate.

Madame le Maire a souhaité aller plus loin et décidé de prioriser à compter de 2022 l'accompagnement porté par l'association l'Escale exclusivement pour des femmes victimes de violences et ce, toute l'année. Il n'y aura donc plus de période hivernale, il y aura un lieu dédié aux femmes. C'est un dispositif renforcé beaucoup plus adapté aux besoins parce que l'hébergement d'urgence, c'est bien, mais pour des situations pérennes, et cela prend du temps lorsque les institutions judiciaires sont saisies. Voilà quel est le but de cette initiative dont je remercie Madame le Maire. »

Madame le Maire :

« Merci beaucoup, Madame HADDAD. J'ai deux demandes d'intervention, de la part de Monsieur Baptiste NOUGUIER et Madame Hélène COURADES. »

Monsieur NOUGUIER :

« Madame le Maire, Madame l'Adjointe, merci pour ce rapport. Je souhaiterais revenir sur les actions menées en faveur de l'égalité femmes-hommes. L'an dernier, vous nous le redisiez lors du précédent rapport sur l'égalité femmes-hommes, vous nous présentiez les différents axes de travail sous la forme d'un plan pluriannuel 2022-2023 avec l'axe deux qui concerne la sensibilisation du jeune public levalloisien, et l'axe trois qui vise à développer les politiques en matière d'égalité dans le milieu sportif et culturel.

Autant il faut noter des réussites sur le plan sportif, vous l'avez dit, je pense à la course LA LEVALLOISIENNE, mais également à la mise sur le devant de la scène de l'équipe de volley-ball féminine, autant les résultats rapportés ici pour l'année 2021 nous semblent insuffisants dans le domaine culturel ou éducatif. Une seule opération de sensibilisation a été faite à des collégiens fin juin à Suresnes.

Il y a tant à faire. Je pense aux médiathèques qui peuvent être un excellent relais, mais surtout à la politique éducative permettant aux enfants de se construire comme futurs citoyens, citoyennes, éclairés et émancipés. Il est important, dès l'école primaire, de sensibiliser et de mettre en place des projets éducatifs pour lutter contre les stéréotypes ou les violences sexistes. Des associations travaillent sur ces sujets et accompagnent les municipalités.

Ma question est simple : avez-vous des projets de cette nature sur l'année 2022 ? »

Madame le Maire :

« Nous allons monter en puissance sur ce sujet. Madame HADDAD, voulez-vous répondre ? »

Madame HADDAD :

« Oui, naturellement. Comme je viens de le dire, ce sont deux années un peu particulière mais l'idée c'est d'élargir ces actions dans nos écoles primaires principalement sur les classes de CM2, ce qui est déjà tôt, même si nous savons que cela doit être pris dès le plus jeune âge, il faut au moins avoir une dizaine d'années pour bien comprendre les choses. Je vous confirme que cela sera fait et organisé dans la Ville. Il est vrai qu'il est compliqué d'impliquer les enseignants, de trouver des créneaux, de faire des réunions avec les directeurs d'établissement, de trouver les associations. Tout cela est en place. Il faut laisser un peu de temps au temps. »

Madame le Maire :

« Nous allons le faire. Il est vrai que les années 2020 et 2021 ont été un peu particulières, notamment, dans les écoles et d'autant plus pour les intervenants extérieurs. Nous allons prendre la main dessus pour inciter à ce que davantage d'intervenants viennent dans les écoles. Il faut toujours l'accord du professeur et du chef d'établissement, mais je n'ai pas d'inquiétude, nous les trouverons au sein des écoles, bien sûr. »

Monsieur NOUGUIER :

« Et le travail sur l'occupation des cours ? »

Madame le Maire :

« C'est également un sujet. »

Madame HADDAD :

« Certains parents n'y sont pas favorables, voire même très réticents. »

Madame le Maire :

« Oui, dès que nous abordons ces sujets, des parents ont peur de la caricature. Madame COURADES, je vous en prie. »

Madame COURADES :

« Merci Madame le Maire. Je voulais tout d'abord saluer la démarche initiée par la Ville sur cette question. L'égalité femmes-hommes est un travail qui doit concerner tous les acteurs, que ce soit la municipalité ou l'État. J'en profite pour souligner l'engagement de notre députée Madame Céline CALVEZ sur le sujet mais aussi les entreprises de la Ville.

Un certain nombre d'entreprises sont engagées sur ces questions. Je pense, notamment, à cette semaine de l'industrie qui commence aujourd'hui, car plusieurs entreprises de la Ville font des démarches pour sensibiliser les jeunes filles aux métiers de l'industrie, ce qui va conduire à un déplacement ministériel. Je pense que nous pouvons nous en féliciter. Cela met en avant les entreprises de notre Ville. Il y aura peut-être une suggestion à ce sujet, je n'ai pas d'idées très précises, nous pourrions essayer d'encourager les entreprises à faire ce type de démarches et mettre tout simplement en avant celles qui font ces efforts. »

Madame le Maire :

« Très bien, c'est noté. Monsieur LAUNAY, vous veillerez à ce que les entreprises Levalloisiennes se montrent, elles aussi, exemplaires en matière d'égalité femmes-hommes au sein de leurs sociétés. Si vous avez des exemples parlants à nous donner, nous les mettrons évidemment en avant.

Le Conseil municipal prend donc acte de la présentation de ce rapport. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, son article L.2311-1-2,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 septies,

VU le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

VU la délibération n°152 du 24 novembre 2020 portant sur le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur sa situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

CONSIDÉRANT que le rapport, présenté lors de la séance du Conseil municipal du 24 novembre 2020, prévoit un plan pluriannuel d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2021-2023,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit être informé annuellement de l'état de la mise en œuvre de ce plan d'actions,

La Commission des Affaires générales, de la Culture et du Sport entendue,

PREND ACTE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : De la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget primitif 2022, de l'état d'avancement du plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

III - AFFAIRES FINANCIÈRES

122 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022



Sorties de Mesdames VILLY, BUGAJSKI et HADDAD.



Madame le Maire :

« Nous allons pouvoir passer au point suivant avec le débat d'orientation budgétaire présenté par Monsieur ROBERT. »

Monsieur ROBERT :

« Merci Madame le Maire.

Comme vous le savez, Madame le Maire, mes chers collègues, comme tous les ans, lors du Conseil municipal qui en général précède celui du vote du budget primitif, nous sommes appelés à débattre des orientations générales du budget. Et afin de vous permettre de préparer ce débat, un rapport a été transmis à tous les membres du Conseil municipal voici quelques jours.

Le débat que je vous propose ce soir s'articule autour de trois grands axes : d'une part, un premier point sur le contexte économique et financier au niveau national et au niveau international, sur les années qui viennent de s'écouler et sur l'année 2022 ; une deuxième partie dédiée à la présentation de quelques chiffres clés de la Ville avec notamment un focus sur l'encours de la dette, la masse salariale et les effectifs de la Ville. Enfin, un détail des grandes orientations budgétaires, que nous vous proposons pour la Ville en 2020 et pour les années à venir.

Après une année 2020 intégralement marquée et impactée par la crise sanitaire et économique, l'année 2021 se sera déroulée davantage en demi-teinte, avec un début d'exercice confiné, encore une fois, pour une majorité du pays, puis une sortie progressive de la crise.

Bien qu'à ce jour, la crise sanitaire soit largement maîtrisée dans les pays développés, il est important de rappeler et de souligner le rôle majeur qu'ont joué les banques centrales et notamment la Banque Centrale Européenne (BCE) pour la zone euro. En effet, ces dernières ont mené et poursuivi des politiques monétaires et budgétaires sans précédent, ultra-accommodantes, afin de pouvoir soutenir l'économie mondiale et favoriser tant bien que mal la relance.

Parallèlement, sur le plan monétaire, les banques centrales maintiennent leurs taux bas et développent leurs instruments de politique non conventionnelle afin de permettre aux acteurs que ce soient les États, les banques, les entreprises ou plus simplement les ménages, de s'endetter dans de bonnes conditions.

Ces mesures de soutien à l'économie par les banques centrales et les gouvernements, mais également les mesures de relance, ont permis de rétablir la confiance dans les titres d'État sur les marchés et de permettre à l'économie mondiale de résister.

Enfin, au niveau des prévisions et anticipations économiques, les taux de croissance prévus par l'OCDE, que vous voyez sur le graphique de droite à l'écran, se situent à hauteur de 5,7 % dans le monde, 5,3 % pour la Zone Euro, 6 % pour les États-Unis, 8,5 % pour la Chine. Quant à l'inflation, cette dernière connaît un fort rebond également avec des prévisions d'inflation de 3,6 % pour les États-Unis et de 2,1 % pour l'Europe.

Voilà pour le contexte international.

Sur le plan national, la croissance française a baissé de 8 % en 2020, alors que l'inflation était de 0,50 %. En 2021, les prévisions en septembre de l'OCDE sur le PIB en France étaient de l'ordre de 6,3 %, ce qui illustre un effet de rattrapage et l'amélioration de l'environnement économique, caractérisé par la surconsommation à la sortie du confinement, une confiance accrue dans l'avenir grâce à l'amélioration de la situation sanitaire, un chômage en baisse relative, une production satisfaisante des entreprises, ou une inflation qui semble maîtrisée.

En 2022, le PIB français devrait croître de façon importante mais moins soutenue, à hauteur d'environ 4 % revenant sur un niveau de croissance plus proche du potentiel réel de croissance du pays, mais surfant tout de même sur les effets de la relance budgétaire et des autres relances à travers le monde.

Par contre du côté de l'inflation, après une croissance des prix de 0,5 % en 2020, celle-ci devrait atteindre 1,9 % en 2021 et même peut-être plus, et 1,4 % en 2022. Le chiffre assez élevé de 2021 devrait en effet baisser compte tenu du caractère conjoncturel des facteurs inflationnistes. Néanmoins, l'aspect temporaire de l'inflation et le scénario privilégié par la Banque de France et la BCE, qui pensent que les goulots d'étranglement dus à la reprise économique ne dureront pas. Toutefois, il reste envisageable, d'après la Banque centrale européenne et la Banque de France que cette hausse des prix dure plus longtemps et soit plus importante que prévu, ce qui à terme pourrait fortement impacter la croissance.

Le contexte économique et financier dans lequel nous élaborons le budget primitif 2020 ne peut pas ignorer les principales dispositions du projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2022, tant en matière de trajectoire des finances publiques nationales qu'en ce qui concerne les principales dispositions de ce PLF relatives aux collectivités locales.

Je ne rentrerai pas dans les détails techniques des mesures qui s'adressent aux collectivités locales. Je me contenterai donc de vous énumérer les quatre mesures phares de ce PLF et les impacts qu'elles pourraient avoir pour Levallois. Ce sont :

- la réforme des indicateurs financiers ;*
- le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2022 ;*
- les mesures relatives au FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) et au FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France) ;*
- enfin, les mesures relatives à la Dotation Globale de Fonctionnement.*

Les deux premiers points, la réforme des indicateurs financiers et le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2022 auront, bien sûr, des impacts sur les montants des différents prélèvements et dotations auxquels notre budget est soumis. Ce qui générera par conséquent des risques supplémentaires sur les finances des collectivités territoriales, et en particulier sur celle de notre Ville. Comme toujours, les chiffres exacts ne seront connus que plus tard, plutôt début 2022, et donc après le vote de notre budget. Nous en reparlerons en juin prochain, en juin 2022, lorsque nous aborderons notre budget supplémentaire.

Le troisième point, les mesures relatives aux FPIC et FSRIF impacteront bien sûr notre péréquation. Et pour celles et ceux d'entre vous qui pourraient s'en inquiéter, rassurez-vous, je continuerai à vous parler régulièrement de cette chère péréquation.

Enfin, la quatrième et dernière mesure phare, à savoir les mesures relatives à la Dotation Globale de Fonctionnement, ne nous concerne pas puisque, comme vous le savez tous, Levallois qui est une Ville riche, ne bénéficie plus de cette DGF depuis 2018.

Nous allons maintenant aborder les chiffres clés de Levallois et, en tout premier lieu, les chiffres de la dette de la Ville.

Sur le graphique que vous avez actuellement à l'écran, vous voyez une analyse de l'évolution de la section de fonctionnement sur la période 2021-2023 du budget de la Ville au travers de deux courbes qui représentent, d'un côté les recettes réelles hors cessions, la courbe verte, et de l'autre, les dépenses réelles, c'est la courbe rouge. L'échelle est à droite en million d'euros.

Les histogrammes en violet, dont l'échelle est à gauche, traduisent le niveau de l'épargne brute, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement brute de la Ville sur cette même période. C'est tout simplement l'écart entre la courbe verte et la courbe rouge.

Malgré le poids conséquent de la péréquation dont nous reparlerons tout à l'heure ainsi que la hausse incompressible due à certaines charges et dépenses en prise directe avec l'évolution de l'inflation tels que le coût des fluides, de l'énergie ou la révision des prix des marchés, entre autres, le risque d'effet ciseaux sur la période est quasiment nul pour notre Ville. Ceci s'explique par notre objectif d'évolution maîtrisée des dépenses de la Ville, face à une évolution des ressources assez peu dynamiques du fait de l'absence de dotations perçues et par notre refus absolu d'actionner le levier fiscal, contrairement, je tiens à le préciser, à 36 % des communes françaises qui envisagent, elles, d'actionner le levier fiscal.

Dans l'ensemble, le niveau de l'épargne brute se maintient en moyenne aux alentours de 20 millions d'euros par an.

Nous abordons maintenant les chiffres clés de la Ville et en tout premier lieu la dette. Le graphique que vous avez sous les yeux rappelle l'évolution rétrospective et prospective du stock de dette de la Ville depuis 2018.

En 2021, comme vous pouvez le constater, l'encours de la dette va augmenter ponctuellement à la suite de la souscription de trois nouveaux emprunts. Ces derniers nous permettront de financer les projets d'investissements d'envergure précédemment évoqués lors du dernier Conseil municipal de septembre, que sont l'acquisition d'un immeuble destiné à l'installation de plusieurs services de la Ville, rue de Albert-de-Vatimesnil, ainsi que l'acquisition d'un local en rez-de-chaussée, rue Vergniaud, permettant l'ouverture prochaine d'une nouvelle crèche de 34 berceaux.

Lors de la consultation bancaire, la Ville a pu emprunter une enveloppe totale de 50 millions d'euros sur une durée de quinze ans, répartie entre : une émission obligataire auprès d'un agent placeur STX Fixed Income de 15 millions à 0,83 % d'intérêts ; de 10 millions auprès de la banque Arkéa à 0,80 % d'intérêts, et de 25 millions auprès de la Banque Postale à 0,77 %.

Concernant les taux, cela ne vous aura pas échappé, la Ville a su profiter du contexte de taux de marché très bas et ce notamment en prévision d'une anticipation de remontée des taux attendus en 2022 aux alentours de 1,4 %, 1,5 %.

Non seulement, ces emprunts sont donc une excellente affaire financière, mais je vous rappelle également que notre principale opération effectuée en cette fin d'année – l'achat d'un immeuble rue Albert-de-Vatimesnil – nous permettra d'économiser dès 2021 près d'un million d'euros de loyer par an, et qu'en fine, nous enrichissons, par la même occasion, le patrimoine immobilier de la Ville puisqu'à la fin des 15 ans, un immeuble sera totalement intégré dans notre patrimoine immobilier.

Maintenant, si nous nous penchons sur les risques de la dette de la Commune, sur les deux graphiques que vous avez à l'écran, vous voyez la répartition par risques du taux d'encours de la dette. Cette dernière, en termes de structure, est très sécurisée puisque nous affichons une part de dette à taux fixe de 84 %, contre seulement 16 % de taux variable et d'emprunts barrière. C'est le graphique que vous avez à gauche en vert et bleu.

Du point de vue de la répartition de l'encours par prêteurs, la Ville affiche également une grande diversification de son stock de dettes. Comme vous le voyez sur le graphique de droite, à ce jour, le stock de dettes est composé d'une dizaine de prêteurs différents, ce qui nous permet donc d'envisager l'avenir en toute quiétude.

Toujours en ce qui concerne le risque de notre dette, le graphique, que vous avez à gauche de l'écran, représente la classification de notre encours au regard de la Charte de bonne conduite dite Charte Gissler. Je vous rappelle, ou je vous apprends, que l'objectif de cette charte est de noter et de classer les opérations financières des collectivités territoriales du risque le plus élevé, noté 6F, au risque le plus faible noté 1A. Cette charte a été établie par le Ministère des Finances aux côtés des différentes associations d'élus et des banques.

Comme vous pouvez le constater, quasiment 100 % – très exactement 99,57 % – de notre encours de dette sont notés 1A. Seuls deux emprunts, classés 1B, sont des emprunts qui présentent des barrières déclenchant une modification du taux, mais dont les conditions de déclenchement sont impossibles à réunir avant le terme de ces emprunts, ce qui fait qu'ils ne représentent aucun risque.

Par conséquent, la dette de la ville de Levallois est considérée comme saine et sécurisée au sens de la charte Gissler, c'est-à-dire au sens du Ministère des Finances. Pour ceux d'entre vous qui souhaiteraient plus de détails, vous trouverez le détail de tous les emprunts dans l'annexe budgétaire du budget primitif que nous verrons le mois prochain.

Enfin, sur le schéma de droite, le taux moyen de notre dette. Je vous rappelle que ce taux constitue un indicateur précieux de bonne gestion et d'optimisation de l'encours. Il permet d'analyser le coût global au regard de la moyenne des taux de chaque emprunt pondéré par le montant de capital restant dû. Comme vous pouvez le constater à l'écran, le taux moyen de notre dette passe de 2,88 % en 2020 à 2,56 % en 2021, du fait des trois prêts à taux très avantageux et compétitifs que nous venons de souscrire.

Après la dette, intéressons-nous maintenant aux effectifs de la Ville.

En 2021, les effectifs de la Ville se composent de 1 642 agents répartis entre 1 216 fonctionnaires, soit 74 % des effectifs, et 421 contractuels, soit 26 % des effectifs ainsi que 5 autres emplois non permanents hors vacation.

Les personnels de catégorie C sont près de 70 % parmi les contractuels et près de 80 % parmi les fonctionnaires. Parmi les catégories B, on trouve 15 % de l'effectif contractuel pour 11 % des effectifs fonctionnaires. Quant aux postes de catégorie A, ils représentent 14 % des contractuels et 10 % des fonctionnaires.

Si maintenant, nous nous intéressons à la masse salariale, vous le savez, celle-ci représente une des principales lignes des frais de fonctionnement de la Ville. Il est donc primordial d'y attacher une attention particulière.

Levallois, comme d'autres collectivités territoriales, a été contrainte ces deux dernières années de se substituer à l'État, pour assurer la gestion directe de la crise sanitaire. Ce contexte inédit a nécessité l'adoption d'un budget supplémentaire, le mois dernier, pour absorber l'impact des primes versées aux agents qui ont su faire preuve tout au long de cette période d'une mobilisation sans faille et d'un grand sens du service public.

Plusieurs événements impactent notre masse salariale en 2021 au-delà de cela : l'organisation d'un double scrutin électoral, en particulier avec les élections départementales et régionales, l'ouverture du centre de vaccination et le recrutement en CDD d'une cinquantaine d'animateurs vacataires, entre autres choses.

À l'approche de l'été 2021, les services municipaux ont vu progressivement remonter le niveau d'activité nécessitant la reprise des recrutements pour pourvoir aux remplacements qui avaient été ajournés ou des créations de postes indispensables à la qualité des services rendus aux Levalloisiens.

Notre objectif en 2022, élaboré avec la Direction des Ressources Humaines et mon cher collègue Monsieur Philippe LAUNAY, vise à poursuivre une politique de recrutement attractive afin de renforcer les équipes en tension et d'améliorer ainsi les conditions de travail des agents avec un impact direct sur leur motivation, leur attachement à la collectivité et leur performance.

Par ailleurs, toujours avec la DRH et Monsieur Philippe LAUNAY, nous avons intégré dans notre prévision 2022 :

- L'impact de l'évolution des grilles indiciaires ;*
- Le versement aux agents concernés de l'indemnité à l'inflation décidée par le gouvernement ;*
- L'effet année pleine et les recrutements réalisés depuis l'été 2021 ;*
- L'intégration d'un Glissement Vieillesse Technicité pour absorber les avancements statutaires.*

En parallèle, la Ville poursuivra bien sûr sa politique d'efficience dans la gestion de ses Ressources humaines avec une réelle volonté de :

- La mutualisation intra ou interservices ;*
- L'optimisation de la répartition des tâches entre les agents ;*
- La dématérialisation de certaines procédures ;*
- La rationalisation du recours aux astreintes et permanences, entre autres choses.*

Abordons maintenant la troisième partie de ce débat d'orientation budgétaire avec le rappel des grands axes et politiques publiques poursuivies par la Ville et sur lesquels la municipalité œuvre activement tout au long de l'année. Il s'agit de :

- La qualité et la grande variété des équipements publics offerts par la Ville ;*
- La priorité donnée aux familles, aux seniors, ainsi qu'à l'enfance et à la petite enfance ;*
- La sécurité du cadre de vie des Levalloisiens ;*
- Le cadre de vie au sein d'une Ville propre et durable ;*
- enfin, une offre attractive et variée de nombreux événements proposés tout au long de l'année et visant tous les publics.*

Vous l'attendiez tous, la voici, notre chère péréquation !

Je vous rappellerai simplement que la péréquation, répartie entre le FPIC, le FSRIF et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) représente 18,2 % de nos dépenses de fonctionnement. Autant dire qu'il s'agit après la masse salariale, de notre deuxième cause de dépenses. Il me semble donc, à ce titre, tout à fait légitime de nous y attarder un peu.

Nous venons de le rappeler, la ville de Levallois est le plus important contributeur du territoire POLD en termes de péréquation.

Sur le graphique représenté à l'écran, vous retrouverez une évolution de cette péréquation avec les montants des FPIC, FSRIF et FNGIR, pour un total de 32 millions pour l'année 2021, avec une prévision de 33 millions anticipée dans le cadre du budget 2022. En effet, cette péréquation n'a de cesse d'augmenter chaque année et se veut donc de plus en plus confiscatoire au sein de notre budget.

Ce total, je vous le rappelle, représente 18,2 % du poids total de nos dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit donc d'une réelle contrainte financière pour la Ville sur laquelle nous n'avons aucune main mise d'une part, et qui nous impose même, d'autre part, une gestion rigoureuse et un pilotage acéré de l'évolution du reste de nos dépenses de fonctionnement.

Il y a quelques minutes, en vous parlant des principaux points contenus dans le PLF 2022, vous avez pu voir à l'écran que les enveloppes nationales du FPIC et du FSRIF resteraient stables en 2022 à 1,35 milliard d'euros, parmi lesquels 23 millions d'euros proviennent de Levallois, c'est-à-dire 1,7 % du montant total.

Levallois, je vous le rappelle, comprend 68 000 habitants, c'est-à-dire 0,1 % de la population nationale, ce qui signifie que les Levalloisiens payent dix-sept fois plus dans la péréquation qu'ils ne pèsent dans la population nationale. Au risque de me répéter, c'est un poids irréaliste et confiscatoire pour notre Ville.

Soyons clairs, il n'est pas du tout question dans mon propos de remettre en cause le principe de solidarité nationale, ni les besoins de certaines collectivités, mais les niveaux atteints ici deviennent absolument insupportables.

La question que je pose serait plutôt : à quoi et à qui servent les 23 millions d'euros prélevés aux Levalloisiens. J'aimerais que dans un souci de transparence des comptes de la Nation, nous puissions pister ces 23 millions d'euros pour savoir s'ils servent réellement à désendetter des Villes endettées sur des horizons beaucoup plus longs que la dette de Levallois ou à désenclaver des territoires déshérités et non pas à créer des ronds-points inutiles ou tous autres édifices dont la collectivité nationale pourrait fort bien se passer.

Je vous rappelle enfin que la première collectivité territoriale bénéficiaire au niveau national de cette solidarité est la métropole d'Aix-Marseille. J'aimerais, là encore, qu'il me soit démontré qu'Aix-en-Provence est une ville pauvre ou que la métropole marseillaise ne bénéficie pas de l'installation de nombreuses entreprises performantes sur son territoire pour financer son fonctionnement. »

Madame le Maire :

« Juste un aparté, Monsieur ROBERT, sur cela, quand vous dites « financer les territoires oubliés », j'ai rencontré un maire d'une toute petite commune rurale de 70 habitants au fin fond de la montagne des Pyrénées.

Il a 200 000 euros de budget annuel ce qui n'est même pas suffisant pour pérenniser chez nous une piste cyclable et il est ponctionné au titre de la péréquation de 20 000 euros. Sur leur territoire, il y a des champs à perte de vue, du terrain, des élevages, etc. Même des territoires comme celui-là sont ponctionnés au titre de la péréquation. Je partage donc votre interrogation sur "qui finance-t-on avec cet argent" ? »

Monsieur ROBERT :

« Après avoir abordé le sujet de la péréquation, il semble pertinent de rappeler ici le contexte territorial dans lequel évolue notre Ville, parmi les deux entités que sont POLD et la Métropole du Grand Paris.

Petit rappel sur l'organisation financière avec POLD et la MGP résumée sur le petit schéma de gauche. La Ville a été obligée de transférer l'intégralité de sa fiscalité économique à l'établissement public territorial POLD, qui reverse lui-même à la MGP ce produit (hors la CFE qui sera finalisée et transférée en 2023). Quant à la MGP, ensuite, elle compense cette perte de fiscalité économique pour la Ville via le reversement d'une attribution de compensation figée sur les niveaux de ressources fiscales perçues en 2015.

Or, en figeant les ressources fiscales et économiques sur les montants de 2015, quel est l'intérêt aujourd'hui pour une Ville de faire venir des entreprises sur son territoire ? Quoi que nous fassions, des choses innovantes et attirantes comme nous essayons de le faire régulièrement à Levallois, ou rien du tout, de toute façon, nous toucherons la même enveloppe.

Pour terminer avec notre organisation territoriale, à ce jour, la logique de territoire est de plus en plus ancrée et impactante pour chaque commune membre. Pour rappel, POLD présente actuellement un pôle de cinq principales compétences détaillées sur le schéma de droite :

- *La politique de la Ville ;*
- *La gestion des déchets ménagers et assimilés ;*
- *L'assainissement et l'eau ;*
- *Le plan climat-air-énergie ;*
- *Le plan local d'urbanisme.*

Je reviens très rapidement sur ce graphique qui illustre l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement sur la période 2021-2023. Recettes et dépenses qui ont toutes deux un impact direct sur l'évolution de l'épargne brute, laquelle correspond à la capacité d'autofinancement de la Ville. Cette dernière se maintient à un niveau supérieur à 20 millions d'euros à horizon 2023 et illustre l'absence de risque, sur le court terme, pour les finances de la Commune. En effet, malgré une trajectoire assez peu dynamique des ressources de la Ville, les efforts de maîtrise et de rationalisation poursuivis sur les dépenses permettent d'anticiper une orientation solide et positive de la section de fonctionnement de la Commune sur la période.

Notre objectif financier pour les années à venir est très clairement de préserver le niveau de la capacité d'autofinancement annuel dégagé par la Ville.

Sur le schéma que vous avez maintenant à l'écran, vous voyez les données des dépenses totales d'investissements de la Commune au regard des dépenses d'équipement qui correspondent à l'entretien courant des infrastructures et au financement des nouveaux projets. La différence entre les deux correspond au remboursement du capital de la dette.

Le niveau attendu des dépenses d'équipement pour l'année 2021 est ponctuellement plus élevé que les exercices précédents et suivants du fait des récentes acquisitions faites par la Ville. Je vous le rappelle, il s'agit de l'immeuble situé rue Albert-de-Vatimesnil et le local pour la crèche situé rue Vergniaud.

À l'inverse, l'année 2022 se caractérisera par une prévision de dépenses d'équipement moindre mais permettant tout de même le financement de nouveaux projets d'envergure attendus et annoncés par la municipalité que je vais vous détailler tout de suite après, mais aussi par le remboursement in fine d'un emprunt obligataire contracté, il y a quinze ans.

Pour terminer sur les grandes orientations budgétaires de la Ville, la gestion budgétaire et financière de cette mandature se traduit par un travail d'identification et de planification des nouveaux projets en amont. Élus et services travaillent de concert et en transversalité pour assurer une vision à moyen et long terme des projets à réaliser en les répartissant sur l'ensemble de la mandature. Il en va de même en ce qui concerne l'anticipation des travaux d'entretien et de rénovation à assurer afin de maintenir des équipements et des infrastructures de qualité à destination des Levalloisiens.

Au titre de cette vision pluriannuelle, je vous citerai par exemple, toujours dans le cadre des grands axes et politiques publiques poursuivis par la Ville :

- des travaux d'entretien dans les écoles et les crèches ;*
- des travaux pour la sécurisation de sites tels que la réglementation incendie ou la surveillance ;*
- d'importants travaux sur le complexe sportif Louison-Bobet ;*
- la mise en équipement de la médiathèque Albert-Camus ;*
- la réalisation de la Maison des familles, qui sera l'un des projets phares des années à venir ;*
- et bien sûr l'engagement du chantier de restructuration du groupe scolaire Anatole-France qui débutera par des études en 2022.*

Enfin, la Ville poursuit également son objectif de cibler et de réaliser de grands projets générateurs d'économies et davantage inscrits dans une démarche environnementale et de développement durable-

À ce titre, nous pouvons notamment citer les projets à venir que sont :

- le bassin écologique du parc de la Planchette ;*
- la végétalisation de la place Jean-Zay ;*
- ou encore la réfection des pistes cyclables et l'installation de vélo-boxes.*

J'espère, Madame le Maire, mes chers collègues, ne pas avoir dépassé mon temps de parole.

Avant de vous rendre la parole pour ouvrir le débat et répondre aux questions qui seront posées, je voudrais remercier tout particulièrement l'équipe de la Direction des Finances, et tout spécialement Madame Julie CHOUVENC pour le superbe travail qu'ils ont réalisé afin de me permettre de présenter ce débat d'orientation budgétaire. Merci beaucoup. »

Madame le Maire :

« Merci Monsieur ROBERT. Une question de Monsieur GEFFRIER.

Monsieur GEFFRIER :

« Merci Madame le Maire. Merci Monsieur l'Adjoint aux finances, chers collègues, bonsoir. Le Code général des collectivités territoriales nous invite à faire de ce débat d'orientation budgétaire une étape incontournable du cycle du budget. Il nous appartient d'en faire soit un exercice formel en mode chien de faïence, soit un exercice plus substantiel autour de quelques enjeux, et c'est ce que nous souhaitons faire ce soir.

Ce rapport d'orientation budgétaire comprend, à notre sens, un certain nombre de points de satisfaction et également quelques axes d'amélioration.

Au titre des points de satisfaction, vous l'avez noté, je n'ai aucun mal à le souligner après vous, l'évolution de la structure de la dette, sa progression est à la baisse de manière sensible malgré ce sursaut en 2021 lié à une acquisition immobilière que nous avons soutenue. Nous considérons que c'est une opération de bonne gestion et de bon père de famille, Monsieur ROBERT, que de pouvoir s'endetter pour consolider des actions de la Ville quand on le fait à des taux intéressants.

Nous constatons également que la capacité d'autofinancement de la Ville reste importante à cet effort de gestion même si sur les chiffres de la page 29 qui comparent cette capacité d'autofinancement de la Ville par rapport à d'autres communes, je pense que vous avez retenu le chiffre de 2020 passé alors que les projections sur 2022 contribuent à voir baisser notre capacité d'autofinancement de manière assez significative. Là aussi, ce serait bien d'avoir une représentation la plus réaliste possible des chiffres.

Le troisième point de satisfaction est ce que vous avez indiqué à la fin de votre présentation, à savoir la présentation de ces projets structurants à l'horizon de la mandature. Cela correspond peu ou prou à ce qu'on vous avait demandé, à savoir le partage de cette programmation pluriannuelle de vos investissements. Nous ne sommes pas tout à fait à ce niveau de détail, mais cela va dans le bon sens. Nous saluons cette démarche car il est important de donner cette visibilité auprès de l'ensemble des Levalloisiens parce que, là, nous parlons de choses plus concrètes que les chiffres et les ratios qui pourraient être sinon extrêmement fastidieux. En revanche, nous restons toujours en attente d'un certain nombre de points.

Sur ces axes d'amélioration, d'abord sur la forme, Monsieur ROBERT, prenez en compte le fait que toutes les administrations publiques, les entreprises, les ménages vivent dans un contexte contraint. Vous sembliez vous lamenter chaque fois sous forme de marronnier, même si nous n'avons plus entendu cette expression dans cette enceinte depuis un certain temps, parce qu'il y a cette péréquation.

Nous pouvons en effet le déplorer mais ce n'est pas là-dessus que nous pouvons débattre car nous n'avons pas la main dessus. J'y reviendrai. Sur les 32 pages de votre rapport d'orientation budgétaire, il y en a à peine 5 qui traduisent concrètement vos choix politiques.

Venons-en plutôt aux orientations sur lesquelles vous auriez pu, à notre sens, marquer davantage l'accent. Cela a été présenté au début de notre séance et c'est ainsi que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que s'enchaînent les débats. Nous avons eu une présentation du rapport sur le développement durable, mais quelles conséquences concrètes en avez-vous tiré sur l'élaboration de ces orientations budgétaires ? Franchement, cela nous questionne.

Nous avons l'impression que ce sont deux exercices qui se déroulent en parallèle et je reprends la suggestion de Madame ERMENEUX. Certaines villes ont fait le choix d'un budget Climat, d'un budget écologique, je ne dis pas un débat écologiste parce que ce sont des budgets qui sont adoptés par des municipalités qui ont la même couleur politique que la vôtre. Donc, il nous semblerait pertinent de faire émerger le développement durable comme une politique transversale.

Il y a d'ailleurs un petit hiatus entre les sept politiques sectorielles que vous nous avez présenté dans le rapport d'orientation budgétaire et les cinq axes que vous avez exposé tout à l'heure dans votre diaporama. Peu importe, il nous semblerait fondamental pour mettre en visibilité l'ensemble des efforts de la ville – je ne vais pas reprendre tous les domaines d'action qu'a énuméré tout à l'heure Madame COVILLE – mais en matière de rénovation énergétique des bâtiments, de soutien à la biodiversité, d'encouragement aux mobilités douces, des différentes actions de sensibilisation, du verdissement du parc automobile – vous voyez, j'abonde dans votre sens – le soutien aux différentes

initiatives des associations en la matière et d'en faire vraiment une priorité parce que, effectivement, sur ce sujet, cela a déjà été dit il y a longtemps, la maison a fait plus que brûler, donc il serait temps que nous puissions le voir concrètement dans notre budget.

Ensuite, concernant les projets structurants, la rénovation rue Anatole-France d'un montant de 33 millions sur l'ensemble de ce qui est envisagé à l'échéance de la mandature, cela représente presque les deux-tiers de cet effort financier puisque vous aviez annoncé que les études seraient lancées en 2022. Est-ce que l'on pourrait avoir un peu plus de visibilité sur ces travaux pour un quartier qui est déjà très concerné par les travaux de grande ampleur.

Ensuite, vous nous avez indiqués tout à l'heure, Madame le Maire, les 400 000 euros pour végétaliser la place Jean-Zay. Nous ne voyons pas la place Jean-Zay dans ces opérations structurantes, qu'est-ce qui sera fait à cet égard ? Je pense que c'est également important pour les habitants de ce quartier.

Enfin, puisque nous avons changé de mandature et que nous voulons croire qu'une page est désormais tournée, serait-il possible de reprendre certaines recommandations de bon sens qui avaient été émises en leur temps par la Chambre Régionale des Comptes ? D'ailleurs, certaines avancées ont peut-être été faites et dans ce cas, il serait bon que ce qui se fait à l'intérieur puisse se voir à l'extérieur. Il est notamment question d'améliorer la qualité de l'information financière du Conseil, donc à notre égard cela rejoint la préoccupation de savoir ce qui est fait des fonds de péréquation.

Il est également proposé d'adopter un règlement budgétaire et financier au sein du Conseil, de renforcer le contrôle interne, en somme des modalités de gestion et certes pas des orientations budgétaires qui permettent ensuite de faire les bons choix financiers.

Ces améliorations que je viens d'évoquer ne sont pas insolubles, ce sont des propositions et nous sommes là pour en discuter en espérant que cela puisse être intégré dans le prochain budget. Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Juste un mot avant que Monsieur ROBERT vous réponde sur le fond. Là, vous savez que c'est un débat d'orientation budgétaire, ce n'est pas le budget. Quand vous dites que la place Jean-Zay n'apparaît pas, la liste que vous a donnée Monsieur ROBERT est non exhaustive, cela signifie bien sûr que la place Jean-Zay commence à être budgétée dès 2022 dans le budget.

L'objectif de cet exercice est de vous dire dans quel contexte nous avons pu élaborer le budget qui vous sera présenté le mois prochain, quelles sont nos contraintes, pourquoi nous avons décidé de faire ces choix-là, pourquoi nous avons décidé d'emprunter cette année fortement et pas l'année prochaine. C'est vraiment l'exercice du débat d'orientation budgétaire, ce n'est pas le budget. Le mois prochain lors du vote du budget, vous aurez la liste plus détaillée de toutes les opérations que nous mènerons en 2022, que ce soit de l'amélioration énergétique à la création de nouveaux espaces, l'ouverture de nouveaux services notamment.

Après, sur tout ce que nous appelons le budget écologique, c'est surtout beaucoup de mises en forme. Ce n'est pas parce qu'une ville se dote d'un budget écologique qu'elle fait plus ou mieux qu'une ville qui n'aurait pas de « fléchage » budget écologique, mais qui fait un peu d'écologie. C'est que l'on a essayé de montrer tout à l'heure avec Madame COVILLE tant sur les politiques publiques que sur les secteurs. Nous avons fait tout de même beaucoup à Levallois, mais c'est vrai que nous n'avons pas un épais document récapitulatif qui dirait : « Voilà le budget écologique, nous avons remplacé nos ampoules énergivores par des leds, nous avons végétalisé tel ou tel endroit, nous avons raccordé au réseau de froid tel ou tel bâtiment.

Vous avez raison, c'est peut-être un problème de forme qui pourrait vous permettre de mieux juger de notre action en la matière. Monsieur Jean-Yves CAVALLINI vous l'a dit aussi, que pas un projet d'envergure ne voit le jour à Levallois sans que nous ne le passions au crible du développement durable. Je pense à notre Maison des Familles qui a été citée tout à l'heure. Dès le début, nous l'avons pensée de sorte à ce qu'elle soit non-énergivore et qu'elle respecte les normes environnementales, je crois que nous travaillons aussi sur la récupération des eaux de pluie. Dès que nous créons un nouvel équipement, nous le pensons évidemment sous le prisme du développement durable. »

Monsieur GEFFRIER :

« Nous sommes d'accord là-dessus. Après, le budget est structurant sur les choix politiques mais aussi sur les choix de gestion. Quand nous mettons en évidence une telle priorité – c'est également la suggestion de Madame ERMENEUX – les objectifs de politique publique avec les indicateurs pour les suivre, cela enclenche au sein des équipes, dans une démarche managériale, une forme de mise en tension positive pour aller dans ce sens. Si c'est systématiquement réfléchir à l'éco-conception de tous les dispositifs de la Ville, cela ne se fait que s'il y a une forme de pression. »

Madame le Maire :

« Je n'appellerai pas cela pression mais exigence et elle y est. Après, c'est peut-être à nous de faire plus d'efforts pour mieux communiquer et le rendre plus lisible à l'extérieur, je vous garantis que nous faisons cet effort tous les jours. Si vous n'en êtes pas conscients, c'est parce que nous pêchons peut-être par défaut de présentation de l'information. J'ai bien noté les efforts qu'il nous reste encore à faire en la matière et les moyens dont nous pourrions nous doter pour y parvenir. Monsieur ROBERT sur le fond. »

Monsieur ROBERT :

« Monsieur GEFFRIER, je vous remercie déjà pour votre satisfaction sur les premiers éléments que vous avez cités.

En ce qui concerne la péréquation, j'en parle régulièrement et continuerai à en parler régulièrement parce que je voudrais pouvoir offrir aux Levalloisiens ce pour quoi ils payent les impôts. Or, 18 % de ceux-là s'envolent sans qu'on sache où ni comment. Il me semble très important qu'on essaye de dire aux Levalloisiens comment est utilisé leur argent. C'est ce que nous essayons de faire au moment du budget, c'est ce que nous essayons de préparer aujourd'hui. Pour ma part, ce sont 18 % qui me révulse parce qu'avec les 23 millions d'euros de FSRIF et de FPIC et derrière quasiment les 10 millions d'euros de FNGIR, nous pourrions en faire profiter les Levalloisiens.

Nous nous faisons tout simplement racketter. Les nouveaux Levalloisiens ne savent pas forcément que 18 % du budget s'envolent comme cela. »

Monsieur GEFFRIER :

« Ce n'est pas dans cette instance que nous pouvons en débattre. Mais vous leur dites clairement ».

Madame le Maire :

« Vous avez raison, Monsieur GEFRIER, ce n'est pas dans cette instance que nous pouvons en débattre. Mais je n'ai pas entendu beaucoup Madame la Députée s'en saisir. Madame COURADES, vous citiez tout à l'heure la Députée et toute l'action formidable qu'elle faisait sur le sujet. Je n'ai pas entendu notre Députée prononcer une seule fois les mots « péréquation » et « confiscatoire » dans l'enceinte de l'Assemblée Nationale. Cela aurait été bien qu'elle le fasse. »

Monsieur ROBERT :

« Ensuite, Monsieur GEFRIER, vous m'avez dit qu'il y a seulement 5 pages sur les orientations, mais ce n'est pas à vous que j'apprendrais que lorsque nous parlons de là où nous voulons aller, nous parlons déjà de l'environnement général, et de là où on va.

Oui, il y a une quinzaine de pages et il y a un tiers pour chaque. Je pense que dans les orientations, Madame le Maire, mes collègues et moi, nous vous avons donné les grandes lignes de ce que nous souhaitons présenter le mois prochain. Oui, il n'y a que cinq pages. Oui, il n'y a qu'un tiers de débat consacré aux orientations. Le reste de ma présentation est consacré à l'état actuel qui va nous permettre d'aller où nous voulons et de l'environnement en règle général national et international car nous sommes bien obligés de le prendre en compte. »

Sur le budget Climat, Madame le Maire, vous avez déjà largement répondu. Je dirais que sur tout ce qui a trait au développement durable, dont je ne remets aucunement en cause la nécessité, je voudrais que nous ayons un raisonnement en coût global développement durable et que l'on reconnaisse que certaines bonnes idées du développement durable sur le papier s'avèrent être en fait de véritables catastrophes écologiques.

L'exemple qui ne pourra jamais concerner Levallois, ce sont les éoliennes. C'est un scandale écologique, pourtant, cela nous est vendu comme la panacée au réchauffement climatique.

Madame le Maire :

« Merci Monsieur GEFRIER. Monsieur MESSATFA, vous avez également demandé la parole. »

Monsieur MESSATFA :

« Merci. J'ai écouté avec attention la présentation de Monsieur ROBERT et je voudrais revenir sur un point et ce n'est pas Monsieur LAUNAY qui va me contredire. Il est toujours attractif pour une Ville d'amener des entreprises.

Je suis d'accord que fiscalement ce n'est pas intéressant au regard de la contribution foncière des entreprises et de la contribution de la valeur ajoutée des entreprises qui, je le rappelle, ont été créées après la suppression de la Taxe Professionnelle 2007 sous Monsieur Nicolas SARKOZY. »

Madame le Maire :

« Je croyais que vous étiez de droite, Monsieur MESSATFA ? »

Monsieur MESSATFA :

« Pourquoi vous y voyez une attaque ? »

Madame le Maire :

« Je m'étonne, en général quand on est de droite on ne charge pas comme ça Monsieur Nicolas Sarkozy, c'est tout ! »

Monsieur MESSATFA :

« Ce n'était pas une attaque. »

Madame le Maire :

« Quand on est un élu de droite, on peut le prendre comme une attaque. »

Monsieur MESSATFA :

« Vous savez, mon parti est le Parti Radical, le plus vieux parti républicain de France, il ne vous aura pas échappé qu'il est de centre droit.

Vous savez, dans la vie on évolue toujours. On a eu Chirac qui a bien commencé comme communiste. Mon évolution est connue de tous.

Pour revenir sur en quoi une entreprise est utile quand elle s'implante à Levallois, même sans l'attractivité fiscale, cela veut dire que dans la journée les salariés consomment dans les restaurants de la ville, participent aux activités sportives. »

Monsieur MESSATFA :

« Cela permet aux restaurants d'avoir une viabilité parce que n'oublions pas que beaucoup de Levalloisiens travaillent en dehors de la Ville et avoir des entreprises sur le territoire permet aux Levalloisiens d'avoir des commerces ouverts et de pouvoir aussi se restaurer le soir. »

Madame le Maire :

« Monsieur MESSATFA, il ne nous avait pas échappé qu'il est toujours intéressant pour un territoire d'avoir des entreprises. Ce qu'indiquait Monsieur ROBERT, à juste titre, c'est qu'il déplorait justement cette absence de prime au mérite pour les maires. Aujourd'hui lorsqu'on est maire, nous devons faire l'effort d'aller chercher les entreprises et rendre le territoire justement attractif pour y amener des entreprises ou alors ne faire aucun effort et finalement tout transformer en logements et ne plus avoir aucune entreprise, c'est la même chose fiscalement. »

Madame le Maire :

« Je pourrais dire que si les entreprises de Levallois veulent s'en aller, qu'elles s'en aillent parce que de toute façon, aujourd'hui la loi me dit : si vous touchiez 100 au titre de la fiscalité des entreprises en 2015, vous toucherez 100 en 2022 ou en 2023. Je n'ai donc plus à faire d'efforts ni à m'inquiéter. Je touchais 100, j'ai 100. Si je fais plus d'efforts pour avoir plus d'entreprises demain, je toucherai toujours 100. Si je dégrade ma Ville et que les entreprises partent, je toucherais quand même 100. »

Cela, ce n'est pas juste, nous sommes attachés au mérite et à l'effort. Nous sommes des élus locaux qui prenons des décisions et faisons des choix pour nos villes dans un sens ou dans un autre, et aujourd'hui, les choix que nous pouvons être amenés à prendre en tant qu'élus ne sont plus valorisables. »

Monsieur MESSATFA :

« Je l'entends, je disais la même chose, mais quand je vois comment vous tapez sur le bilan de Monsieur Nicolas Sarkozy aujourd'hui, je sens qu'en ce moment on prend quelques distances. »

Madame le Maire :

« Je ne prends pas de distance avec la droite, ni mon parti. »

Contrairement à d'autres candidats, j'ai toujours affiché mon étiquette politique et les soutiens que j'avais sur tous mes documents et mes affiches de campagne. Je n'ai changé ni de soutien ni de parti politique ni de quoi que ce soit d'ailleurs en 10 ans.

Monsieur CHASSAT. »

Monsieur CHASSAT :

« Je voulais remercier au nom de la majorité municipale, les services qui ont préparé ce débat d'orientation budgétaire et évidemment Monsieur ROBERT. Cette contribution budgétaire s'inscrit dans un contexte d'incertitudes extrêmement fort. Nous avons d'abord des incertitudes sanitaires. Il n'aura échappé à personne – le gouvernement s'en est encore fait l'écho – que nous arrivons dans une cinquième vague Covid. Au-delà du drame que cela peut causer puisque nous parlons de vies humaines, cela a aussi un coût extrêmement important et souvent imprévisible pour les collectivités, souvent très mal compensé et sûrement pas à sa juste hauteur par le gouvernement. Je pense qu'on y reviendra à la fin du Conseil.

Un contexte aussi d'incertitude financière parce que nous en parlons avec la CFE, on sait très bien ce que deviennent en général la Dotation Globale de Fonctionnement et les compensations promises par le gouvernement. Quand nous voyons que notre pays va atteindre trois mille milliards d'euros de dettes, que la dette aura explosé en cinq ans de 600 milliards d'euros, on peut être inquiet sur l'avenir des finances des collectivités parce que c'est bien connu, quand l'État n'a plus d'argent, en général il fait les poches des collectivités, et en plus on a une inflation et un renchérissement du coût des matières premières, notamment de l'énergie, qui va peser sur notre budget.

Heureusement que nous sommes vigilants, que nous nous assurons de financer les priorités et uniquement celles-ci attendues par les Levalloisiens et que nous faisons des réalisations de bon père de famille en préparant l'avenir et en investissant judicieusement pour faire des économies sur le long

terme. Il y a évidemment le développement durable, mais la bonne gestion, c'est aussi préparer l'avenir de nos enfants et nous nous y attelons tous ensemble. »

Madame le Maire :

« Merci Monsieur CHASSAT. Nous prenons donc acte que ce débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu et nous passons aux affaires d'urbanisme. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.2311-1-1, L.2311-1-2 et L.2312-1,

VU les rapports sur la situation de la Ville en matière de développement durable d'une part, et en matière d'égalité entre les femmes et les hommes d'autre part,

VU le rapport sur les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette et les engagements pluriannuels envisagés,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à une discussion relative aux orientations budgétaires, dans un délai de deux mois avant le vote du Budget Primitif,

La Commission de l'Attractivité économique, de l'Emploi, des Finances et des Ressources humaines entendue,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : De prendre acte de la tenue, en sa séance du 22 novembre 2021, du débat sur les orientations générales du budget 2022.

IV - AFFAIRES D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT ET FONCIÈRES

123 - SUBVENTION COMMUNALE POUR SURCHARGE FONCIÈRE OCTROYÉE PAR LA VILLE À L'O.P.H. LEVALLOIS HABITAT POUR LE CONVENTIONNEMENT D'UN LOGEMENT SITUÉ DANS UN IMMEUBLE SIS 50-56 RUE VICTOR-HUGO
--

Madame le Maire :

« Nous en sommes à la délibération portant subvention pour surcharge foncière octroyée par la Ville à l'O.P.H. LEVALLOIS HABITAT pour le conventionnement d'un logement situé dans un immeuble sis 50-56 rue Victor-Hugo. Monsieur CAVALLINI, si vous voulez bien nous en parler. »

Monsieur Jean-Yves CAVALLINI :

« Compte tenu du prix du foncier à Levallois, toute opération de logement social qui se réalise, ne peut s'équilibrer que si elle bénéficie d'une subvention de la collectivité. Cette fois encore, pour l'achat d'un simple appartement, nous accordons à LEVALLOIS HABITAT une subvention de 193 500 euros pour un bien qui est situé au 50-56 rue Victor-Hugo. »

Madame le Maire :

« Très bien. La Ville aura donc un droit de réservation sur ce logement. Madame COLLET, vous avez demandé la parole. »

Madame COLLET :

« Je vous remercie. Suite aux réponses données à la dernière commission, nous confirmons que nous voterons pour cette délibération même si nous regrettons le manque de partenariat de cet opérateur du 1 % logement préférant la découpe des logements pour valoriser sa charge foncière au détriment des finances de la Ville. Espérons que cette acquisition lui permettra de lui rappeler la notion de partenariat sur le territoire de Levallois, et si ce n'est pas le cas, nous espérons, Madame le Maire, que vous saurez vous en souvenir. Merci. »

Madame le Maire :

« Absolument. Je peux vous dire, comme je vous l'avais dit en commission, que Monsieur Jean-Yves CAVALLINI, mon Adjoint à l'Urbanisme y veille avec le plus grand soin. »

Madame COLLET :

« Merci. »

Madame le Maire :

« Je vais mettre aux voix la délibération ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, ses articles L.1511-3, L.2121-29, L. 2122-17, L.2122-21 et L.2252-5,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment, ses articles L.302-5 et suivants, R.331-24 et 331-25, R.331-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral DRIHL-SHRU n°2020-79 du 21 décembre 2020 prononçant la carence définie à l'article L.302-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitation au titre de la période triennale 2017-2019 pour la Commune de Levallois-Perret,

VU les arrêtés préfectoraux constatant un déficit de logements sociaux sur la Commune de Levallois-Perret et notamment l'arrêté DRIHL-SHRU n°2021-43 du 24 février 2021,

VU l'arrêté préfectoral DRIHL/SHRU n°2021-106 du 18 juin 2021 déléguant l'exercice du droit de préemption à l'O.P.H. LEVALLOIS HABITAT en application de l'article L.210-1 du Code de l'Urbanisme, pour l'acquisition d'un appartement, une cave et un garage sis au 50-56 rue Victor-Hugo à Levallois-Perret,

VU la délibération n°12 du Conseil d'Administration de l'O.P.H. LEVALLOIS HABITAT du 30 juin 2021 approuvant l'acquisition d'un appartement, avec sa cave et son parking situés dans l'immeuble sis 50-56 rue Victor-Hugo,

VU les échanges de courriers entre l'O.P.H. LEVALLOIS HABITAT et la Ville,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article R.331-24 du Code de la Construction et de l'Habitation, des subventions peuvent être accordées pour financer l'acquisition de droits à construire ou de terrains destinés à la construction de logements locatifs sociaux ainsi que pour l'acquisition-amélioration d'immeubles existants,

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une opération d'acquisition par préemption (en délégation de la Préfecture) d'un appartement, une cave et un garage situés dans un immeuble sis 50-56 rue Victor-Hugo, l'O.P.H. LEVALLOIS HABITAT envisage de conventionner ce logement en logement social de type P.L.S. (Prêt Locatif Social) et d'y réaliser des travaux d'amélioration,

CONSIDÉRANT que pour mener à bien ce projet, l'O.P.H. LEVALLOIS HABITAT sollicite une subvention communale pour surcharge foncière d'un montant de 193 500 € tendant à en compenser le surcoût financier,

CONSIDÉRANT qu'au titre de cette subvention, la Ville aura un droit de réservation sur ce logement,

CONSIDÉRANT la nécessité, pour la Ville, d'aider l'O.P.H. LEVALLOIS HABITAT à la mise en œuvre de cette opération, permettant de participer aux objectifs de 25 % de logements locatifs sociaux imposés par la loi,

CONSIDÉRANT que cette subvention communale sera déductible du prélèvement effectué par l'État en faveur du logement social, prévu à l'article L.302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation,

La Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Environnement et de la Sécurité Publique entendue,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1^{er} : D'attribuer à l'O.P.H. LEVALLOIS HABITAT, dont le siège social se situe 6 rue Jacques-Mazaud 92300 Levallois, une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 193 500 € (cent quatre-vingt-treize mille cinq cents euros).

ARTICLE 2 : D'imputer le montant de la dépense sur les crédits ouverts au budget communal.

124 - ACQUISITION AMIABLE À TITRE ONÉREUX DE LOTS DE VOLUMES À USAGE DE BUREAUX SIS 2-6 RUE ALBERT-DE-VATIMESNIL



Sorties de Messieurs GABORIAU et BUONO.

Retour de Mesdames VILLY et BUGAJSKI.



Madame le Maire :

« Nous passons à la délibération suivante. Nous avons beaucoup parlé de l'acquisition de cet immeuble de bureaux situé 2-6 rue Albert-de-Vatimesnil que la Ville de Levallois souhaite acquérir afin d'y installer différents services. Aujourd'hui, quatre directions occupent des locaux qui n'appartiennent pas à la Ville et que nous louons : La Direction Générale des Services Techniques installée au 101-109 rue Jean-Jaurès ; Le Garage Municipal et le dépôt de stockage qui, eux, sont à Villeneuve-la-Garenne ; La Direction des Systèmes d'Information installée au 57 rue Gabriel-Péri dans les mêmes locaux que l'Enfance ; La Direction de la Prévention des Risques Sanitaires et Environnementaux qui, elle, est installée 3 rue des Marronniers à Levallois.

Nous avons cette opportunité d'un immeuble d'une superficie de 3 130 m² rue Albert-de-Vatimesnil qui a été mis en vente il y a quelques mois et couvrir les besoins de regroupement de ces quatre directions qui s'élèvent à 2 700 m². Cela correspondait donc à notre recherche.

Le 27 septembre dernier, nous avons adopté une délibération qui actait l'acquisition de principe de cet immeuble. Entre-temps, nous avons consulté le service France Domaine comme nous en avons l'obligation, qui a rendu un avis le 10 novembre dernier, c'est-à-dire il y a quelques jours, nous les avons un peu poussés pour avoir cette estimation pour notre Conseil municipal d'aujourd'hui, et France Domaine a rendu une estimation à 28 millions d'euros, hors taxes et hors droits avec une marge d'appréciation de 10 %.

Nous avons trouvé un accord avec le vendeur pour un prix de 29.300.000 euros hors taxes. Nous sommes donc dans l'estimation de France Domaine. Pour rappel, comme l'a dit Monsieur ROBERT tout à l'heure lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire, l'achat de cet immeuble générera une économie de l'ordre de 1.100.000 euros TTC par an, ce qui est énorme.

Monsieur NOUGUIER nous avait demandé la dernière fois la raison pour laquelle nous achetions des locaux maintenant. C'est parce que le prix reste déjà intéressant comme le confirme l'évaluation de France Domaine et que lorsque nous voulons faire des économies, il vaut mieux les faire rapidement car les taux auxquels nous avons emprunté, sont extrêmement intéressants et bas, de mémoire, nous sommes aux alentours de 0,7 %-0,8 % en fonction des prêteurs et aussi parce que les conventions qui nous lient avec les différents bailleurs privés, arrivent à échéance en 2022-2023. Cette conjonction d'événements rend cette acquisition extrêmement intéressante pour la Ville. Je vous propose d'acter ce soir l'acquisition de cet immeuble pour y installer nos services. Madame COLLET, vous vouliez la parole. »

Madame COLLET :

« Rapidement. Nous confirmons également le vote pour. Nous vous avons demandé l'estimation des Domaines que vous nous avez transmis dans cette délibération, nous vous en remercions, vous êtes dans l'appréciation des 10 % de marge par rapport au prix proposé et à ce que les Domaines ont fait ressortir, donc nous confirmons notre vote pour.

Madame le Maire :

« Merci. Je vais procéder au vote de cette délibération. Il faut noter au procès-verbal que Monsieur GABORIAU ne prendra pas part au vote et qu'il est d'ailleurs sorti de la salle.

Je mets aux voix cette délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, ses articles L.2121-29, et L.2241-1,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment, ses articles L.1111-1 et L.1211-1,

VU la délibération n°85 du Conseil municipal du 27 septembre 2021 relative à l'approbation de principe de l'acquisition par la Ville de lots de volumes à usage de bureaux sis 2-6 rue Albert-de-Vatimesnil,

VU l'avis du service France Domaine du 10 novembre 2021 ci-annexé,

CONSIDÉRANT que certains services municipaux, ci-après listés, sont aujourd'hui installés dans des locaux pour lesquels la Ville a conclu des baux ou conventions :

- La Direction Générale des Services Techniques installée au 101/109 rue Jean-Jaurès à Levallois,
- Le Garage municipal et le Dépôt de stockage installé 36/42 avenue du 8 Mai 1945 à Villeneuve-la-Garenne,
- La Direction des Systèmes d'information installée au 57 rue Gabriel-Péri à Levallois,
- La Direction de la Prévention des Risques Sanitaires et Environnementaux installée 3 rue des Marronniers à Levallois.

CONSIDÉRANT que ces baux ou conventions arrivent à échéance en 2022 et 2023,

CONSIDÉRANT que les besoins exprimés en termes de surface de bureaux pour les différentes directions citées ci-dessus, s'établissent à environ 2 700 m²,

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite regrouper dans un même lieu les bureaux des différentes Directions susvisées et envisage pour ce faire d'acquérir des locaux pouvant les accueillir,

CONSIDÉRANT que la Société J.L.L., 40 rue de la Boétie – 75008 Paris, spécialisée dans le Conseil en Immobilier d'entreprise, a fait part à la Ville de la mise sur le marché de lots de volumes numéros 2 et 3 situés dans un immeuble sis 2-6 rue Albert-de-Vatimesnil à Levallois, propriété de la SCPI IMMORENTE,

CONSIDÉRANT que ces biens, d'une superficie utile de 3 131 m² correspondent parfaitement aux besoins de la Ville,

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite donc saisir l'opportunité de les acquérir en vue d'y reloger les bureaux des différentes Directions de la Ville susvisées,

CONSIDÉRANT que par délibération n°85 du 27 septembre 2021, le Conseil municipal a adopté le principe de l'acquisition, auprès de la SCPI IMMORENTE, de ces lots de volumes situés dans un immeuble de bureaux sis 2-6 rue Albert-de-Vatimesnil à Levallois, d'une surface utile de 3 131 m², cadastré section L n°5 et 6, afin d'y installer les services municipaux susvisés,

CONSIDÉRANT que le service France Domaine, par un avis du 10 novembre 2021, a estimé la valeur vénale libre des biens à 28 000 000 € hors taxes et hors droits,

CONSIDÉRANT que l'intérêt public local motive une telle acquisition par la Ville car elle permettra de regrouper des services municipaux dans un même lieu dont elle sera propriétaire, plutôt que locataire, permettant ainsi de maîtriser les dépenses de fonctionnement, les locaux des Services Techniques rue Jean-Jaurès et du Garage municipal à Villeneuve-la-Garenne représentant à eux seuls un coût annuel de plus de 1.100.000 € T.T.C., supporté par le budget de fonctionnement de la Ville,

CONSIDÉRANT qu'un accord entre les parties est intervenu à hauteur de 29.300.000 € hors taxes (vingt-neuf millions trois cent mille euros), les biens étant libres de toute occupation et l'acquisition devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2021,

CONSIDÉRANT que la présente délibération a pour objet d'approuver l'acquisition, par la Ville, des lots de volumes à usage de bureaux sis 2-6 rue Albert-de-Vatimesnil, cadastré section L n°5 et 6, propriétés de la SCPI IMMORENTE, afin d'y installer les bureaux des différentes Directions susvisées,

La Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Environnement et de la Sécurité Publique entendue,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1^{er} : D'acquérir, de la SCPI IMMORENTE, des lots de volumes numéros 2 et 3 situés dans un immeuble de bureaux sis 2-6 rue Albert-de-Vatimesnil à Levallois, d'une surface utile de 3 131 m², cadastré section L n°5 et 6, au prix de 29.300.000 € hors taxes (vingt-neuf millions trois cent mille euros).

ARTICLE 2 : De demander que la présente acquisition soit exonérée de toute perception au profit du Trésor Public en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

ARTICLE 3 : De confier la rédaction de tous actes relatifs à cette acquisition à l'étude STROCK & ASSOCIÉS, 18 rue Marius-Jacotot 92800 PUTEAUX.

ARTICLE 4 : D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes relatifs à cette acquisition.

125 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE TRIPARTITE ENTRE LA VILLE, L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE - AUTORISATION DE SIGNATURE
--

~~~~~

Retour de Madame HADDAD.

Sorties de Mesdames ERMENEUX, DESMEDT, ROUCHON.

Sorties de Messieurs GAMDOU et WEÏSS.

~~~~~

Madame le Maire :

« Nous restons dans les Affaires d'urbanisme, Monsieur Jean-Yves CAVALLINI avec un avenant à la convention qui nous à l'E.P.F.I.F. »

Monsieur Jean-Yves CAVALLINI :

« La Ville de Levallois et l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense ont conventionné en 2019 avec l'E.P.F.I.F. Je vous rappelle que l'E.P.F.I.F. est un organisme créé à l'initiative de la Région Île-de-France, qui permet aux collectivités territoriales de se rendre acquéreur de terrains sans devoir en supporter la charge financière le temps que l'opération sociale de logements se déroule.

Nous sommes déjà en contrat tripartite avec eux pour deux secteurs, le secteur 67-69 rue Jean-Jaurès et le secteur Rivay-Paul-Vaillant-Couturier. L'avenant qui vous est demandé d'approuver élargit le secteur d'intervention de l'E.P.F.I.F. au secteur du « 12-14 impasse Gravel » où nous avons un projet de réalisation d'un immeuble de logements locatifs sociaux, puis de créer de manière plus générale un secteur de veille foncière au cas où des opportunités se présenteraient que nous n'avons pas encore identifié aujourd'hui. »

Madame le Maire :

« Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, ses articles L.5219-1 II et L.5219-5 IV et VIII,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment, son article L.300-1,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H) et notamment, son article L.302-9-1,

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique,

VU le Décret n°2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des Établissements Publics Fonciers (E.P.F.) des Hauts de Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le Décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (E.P.F.I.F),

VU l'arrêté préfectoral DRIHL/SHRU n°2017-100 du 8 décembre 2017 prononçant la carence définie par l'article L.302-9-1 du Code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2014-2016 pour la commune de Levallois,

VU l'arrêté préfectoral DRIHL/SHRU n°2020-79 du 21 décembre 2020 prononçant la carence définie par l'article L.302-9-1 du Code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2017-2019 pour la commune de Levallois,

VU la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris n° CM2017/12/08/05 du 8 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

VU la délibération n°25 (82/2017) du Conseil de Territoire du 20 décembre 2017, portant transfert des opérations d'aménagement des villes membres de l'Établissement Public Territorial (E.P.T.) Paris Ouest La Défense à ce dernier,

VU la délibération du 15 mars 2019 du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (E.P.F.I.F.) ayant autorisé la signature d'une convention d'intervention foncière tripartite entre la ville de Levallois, l'E.P.T. Paris Ouest La Défense et l'Établissement Public Foncier d'Ile de France,

VU la délibération n°18 (37/2019) du Conseil de Territoire du 26 mars 2019 ayant autorisé la signature d'une convention d'intervention foncière tripartite entre la ville de Levallois, l'E.P.T. Paris Ouest La Défense et l'Établissement Public Foncier d'Ile de France,

VU la délibération n°40 du Conseil Municipal du 15 avril 2019 ayant autorisé la signature d'une convention d'intervention foncière tripartite entre la ville de Levallois, l'E.P.T. Paris Ouest La Défense et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France,

VU la convention d'intervention foncière tripartite, signée le 25 juin 2019, entre la Ville de Levallois, l'E.P.T. Paris Ouest La Défense et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France,

VU la délibération n°05 du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H) Levallois Habitat, en date du 15 avril 2021 approuvant le recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et la sollicitation du Préfet des Hauts-de-Seine d'une Déclaration d'Utilité Publique portant sur un projet de construction de logements sociaux sur les parcelles sises 12-14 impasse Gravel, cadastrées section P n°175 et P n°177,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière tripartite à venir entre la Ville, l'E.P.T. Paris Ouest La Défense et l'E.P.F.I.F., ci-annexé,

CONSIDÉRANT que, par convention signée le 25 juin 2019, la Ville de Levallois, l'E.P.T. Paris Ouest La Défense et l'E.P.F.I.F., sont convenus des conditions d'intervention foncière de l'E.P.F.I.F. sur deux secteurs dénommés « 67-69 rue Jean-Jaurès » et « Rivay-Paul-Vaillant-Couturier » en vue de la réalisation de programmes de logements sociaux,

CONSIDÉRANT que l'E.P.F.I.F. poursuit son action sur les secteurs dénommés « 67-69 rue Jean Jaurès » et « Rivay-Paul Vaillant Couturier » en vue de leur maîtrise foncière totale,

CONSIDÉRANT que l'E.P.F.I.F. est, aujourd'hui, sollicité par la Ville sur un nouveau secteur dit « 12-14 impasse Gravel », situé sur les parcelles sises 12-14 impasse Gravel, cadastrées section P n°175 et P n°177 afin de permettre la réalisation d'une opération de construction de logements sociaux,

CONSIDÉRANT qu'une Déclaration d'Utilité Publique a été sollicitée par l'O.P.H. Levallois Habitat, rattaché à l'E.P.T. Paris Ouest La Défense depuis le 31 décembre 2017, en vue de l'acquisition par voie d'expropriation, de ces parcelles situées dans le secteur « 12-14 impasse Gravel »,

CONSIDÉRANT que cette Déclaration d'Utilité Publique, une fois obtenue par l'O.P.H. Levallois Habitat, sera transférée à l'E.P.F.I. F qui en deviendra le bénéficiaire,

CONSIDÉRANT que l'E.P.F.I.F. est également sollicitée par la Ville en vue d'inclure un secteur de veille foncière sur l'ensemble du territoire communal qui permettra à l'E.P.F.I.F. d'acquérir des parcelles constitutives d'une opportunité foncière pour la réalisation de logements sociaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient de proroger la durée de la convention compte tenu de l'intégration de deux nouveaux secteurs, soit jusqu'au 31 décembre 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'augmenter l'enveloppe financière de la convention, en la portant à un plafond de 22 000 000 € (22 millions d'euros), au regard de l'intégration de ces deux nouveaux secteurs,

CONSIDÉRANT que les projets de la ville de Levallois et de l'E.P.T. Paris Ouest La Défense s'inscrivent pleinement dans les objectifs, tant quantitatifs que qualitatifs de l'E.P.F.I.F., lequel a vocation à accompagner et à créer les conditions de mise en œuvre des opérations des collectivités par une action foncière en amont, ainsi que par la mise à disposition de toute expertise en matière foncière,

CONSIDÉRANT que cet avenant a pour objet d'intégrer les deux nouveaux secteurs susvisés, de proroger la durée de la convention, d'augmenter l'enveloppe financière de la convention et de fixer les engagements réciproques de la Ville, de l'E.P.T. Paris Ouest La Défense et de l'E.P.F.I.F.,

La Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Environnement et de la Sécurité Publique entendue,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1^{er} : D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière tripartite entre la Ville, l'E.P.T. Paris Ouest La Défense et l'E.P.F.I.F.

ARTICLE 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant et toutes pièces afférentes.

V - AFFAIRES DE PERSONNEL

126 - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS

~~~~~

Retour de Madame ERMENEUX.

~~~~~

Madame le Maire :

« Nous passons, Monsieur LAUNAY, aux affaires de personnel avec la délibération relative à l'ajustement du tableau des effectifs. »

Monsieur LAUNAY :

« Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, cette délibération ne va pas vous surprendre parce qu'elle revient souvent. Il s'agit de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs en fonction des différentes orientations sur le recrutement, les concours, les filières d'agents correspondant à des échanges de fonctions.

Juste une petite remarque. La présente délibération dresse la liste des différentes transformations de postes qui permettront de tenir compte de ces éléments ainsi qu'une création de poste de chef de service au Secrétariat des élus. Je ferai une précision, ce n'est pas tout à fait une création de poste, c'est plutôt un changement de poste puisque cela remplace une personne qui est nommée à l'événementiel sportif. Enfin, il y a un accroissement temporaire d'activité à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement. Voilà Madame le Maire, mes chers collègues. »

Madame le Maire :

« Merci. Pas de difficulté particulière.

Je mets aux voix la délibération.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs approuvé par délibération n°185 du Conseil municipal du 14 décembre 2020,

VU l'ajustement du tableau des effectifs approuvé par délibération n°95 du Conseil municipal du 27 septembre 2021,

VU l'avis du Comité Technique,

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir à jour le tableau des effectifs et de créer de nouveaux postes pour répondre aux besoins de la collectivité,

La Commission de l'Attractivité économique, de l'Emploi, des Finances et des Ressources humaines entendue,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : De transformer les postes suivants :

<i>Poste d'origine</i>	<i>Nombre</i>	<i>Poste après transformation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Date d'effet</i>
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	Adjoint technique	1	23/11/2021
Educateur de jeunes enfants	1	Agent social	1	02/11/2021
Rédacteur	1	Attaché	1	01/11/2021
Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	1	Educateur des APS	1	01/12/2021
Attaché	2	Attaché principal	2	01/12/2021
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	Puéricultrice de classe normale	1	01/12/2021
Adjoint animation principal de 1 ^{ère} classe	1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	01/12/2021
Adjoint technique	1	Adjoint administratif	1	01/12/2021
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	1	Adjoint d'animation	1	01/12/2021

ARTICLE 2 : De créer les postes suivants :

- 1 poste de Chef de service au secrétariat des élus à temps complet sur le grade d'attaché territorial de la filière administrative pour exercer les missions détaillées dans la fiche de poste ci-annexée.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de Master I ou II de Communication et/ou d'une expérience professionnelle dans ce secteur.

- 1 poste de Chargé d'étude modification PLU et du suivi des études PLUi à temps complet, sur le grade d'attaché territorial de la filière administrative, au sein de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour une période comprise entre le 23 novembre 2021 et le 31 mars 2022.

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau Master I et/ou Master II dans le domaine de l'Urbanisme et de l'Aménagement.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le régime indemnitaire instauré par la délibération n°128 du 18 novembre 2019 sera applicable.

ARTICLE 3 : De modifier le tableau des effectifs.

ARTICLE 4 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

127 - RÉÉVALUATION DE LA VALEUR FACIALE DES TITRES-RESTAURANT ET ATTRIBUTION À TITRE PROVISOIRE AUX AGENTS DU GARAGE MUNICIPAL

Madame le Maire :

« Délibération suivante, Monsieur LAUNAY, je vous laisse la présenter. »

Monsieur LAUNAY :

« Bien sûr. Les agents de la Ville peuvent bénéficier de prestations de restauration au sein des restaurants d'entreprise, c'est historique, ayant passé une convention avec la Ville, à l'exception des policiers municipaux, qui bénéficient déjà de titres-restaurant par rapport à leurs fonctions et les contrats spécifiques qu'ils ont et également à la localisation de leur poste de travail.

Les agents rattachés au Garage municipal se trouvent également confrontés aux mêmes contraintes de localisation compte tenu de l'emplacement du Garage situé, vous le savez tous, à Villeneuve-la-Garenne. À ce titre, il convient de faire bénéficier de titres-restaurant les agents du Garage municipal, à titre exceptionnel et provisoire durant toute la période de localisation du Garage municipal sur la commune de Villeneuve-la-Garenne.

Dans le cadre de la future acquisition, dont nous avons parlé précédemment, d'un immeuble de bureau situé 2-6, rue Albert de Vatimesnil à Levallois, il est envisagé de regrouper plusieurs services de la Ville dont le Garage municipal. Par conséquent, les agents de ce service ne bénéficieront plus de ces titres-restaurant à compter de leur installation dans cet immeuble. Aussi, dans un souci d'équité entre les agents municipaux, il convient de permettre temporairement aux agents du Garage municipal tout comme aux policiers municipaux de pouvoir bénéficier des titres-restaurant.

Pour votre information, la valeur faciale des titres-restaurant sera fixée à 9,25 euros, dont 5,55 euros seront pris en charge par la Ville, le solde de 3,70 euros reste à la charge des agents. »

Madame le Maire :

« Merci Monsieur LAUNAY. Les titres-restaurant sont réévalués et passent de 8,67 euros actuellement à 9,25 euros. C'était une demande de leur part à laquelle nous avons accédé. Comme vous l'avez dit, les agents du Garage municipal bénéficieront eux aussi de ces tickets-restaurant tant qu'ils resteront à Villeneuve-la-Garenne. Y a-t-il des questions ?

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Il n'y en a pas, je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°67-830 du 27 septembre 1967 modifiée, relative à l'aménagement des conditions de travail en ce qui concerne le régime des conventions collectives, le travail des jeunes et les titres-restaurant,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

VU le décret n°67-1165 du 22 décembre 1967 modifié, fixant les modalités d'application de l'ordonnance susvisée, en ce qui concerne les titres-restaurant,

VU l'arrêté municipal n°425 du 3 juillet 2020 modifié relatif à la délégation des fonctions d'ordonnateur,

VU la délibération n°123 du 17 mai 2004 relative à l'attribution de titres-restaurant aux policiers municipaux,

VU la délibération n°144 du 16 novembre 2015 portant modification de la valeur faciale des titres-restaurant,

VU la décision municipale n°54 du 27 juillet 2021 relative à la fourniture et à la livraison de titres-restaurant,

CONSIDÉRANT que les policiers municipaux ne pouvaient, eu égard à la nature de leurs fonctions et des contraintes spécifiques qui leur sont liées ainsi qu'à la localisation de leur poste de travail, bénéficier d'un dispositif de restauration collective, se sont vus attribuer des titres-restaurant par délibération n°123 du 17 mai 2004,

CONSIDÉRANT que les agents rattachés au Garage municipal situé sur la commune de Villeneuve-la-Garenne ne peuvent, eu égard à la localisation de leur poste de travail, bénéficier d'un dispositif de restauration collective,

CONSIDÉRANT qu'il convient de leur faire bénéficier de titres-restaurant, à titre exceptionnel et provisoire durant toute la période de localisation du garage municipal sur la Commune de Villeneuve-la-Garenne,

CONSIDÉRANT qu'il convient, dans un souci d'équité, que le montant pris en charge par la Collectivité soit sensiblement équivalent au montant pris en charge pour les agents municipaux bénéficiant de prestations de restauration au sein des restaurants d'entreprise ayant passé une convention avec la Ville,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du renouvellement du marché relatif à la fourniture et à la livraison de titres-restaurant, la valeur faciale du titre fixée initialement dans la délibération n°144 du 16 novembre 2015 susvisée, a été révisée,

VU l'avis du Comité Technique du 29 janvier 2021,

La Commission de l'Attractivité économique, de l'Emploi, des Finances et des Ressources humaines entendue,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ARTICLE 1^{ER} : De maintenir un dispositif de titres-restaurant en faveur des policiers municipaux.
- ARTICLE 2 : De mettre en place un dispositif de titres-restaurant en faveur des agents du Garage municipal, à titre exceptionnel et provisoire durant toute la période de localisation du Garage municipal sur la Commune de Villeneuve-la-Garenne.
- ARTICLE 3 : D'approuver la valeur faciale révisée des titres-restaurant, désormais fixée à 9,25 € dont 5,55 € seront pris en charge par la Ville, le solde faisant l'objet d'un prélèvement sur les salaires des agents concernés.
- ARTICLE 4 : D'imputer le montant correspondant sur les crédits inscrits au budget.

128 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LEVALLOIS EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE RELATIF À LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES
--



Retour de Madame ROUCHON.



Madame le Maire :

« Nous passons à la délibération suivante, Monsieur LAUNAY, toujours pour vous, une convention de groupement de commandes entre la Ville, le CCAS en vue de la passation d'un marché d'assurance relatif à la couverture des risques sanitaires. »

Monsieur LAUNAY :

« Merci, Madame le Maire. Je vais résumer. Il s'agit d'une mutualisation d'appels d'offres entre la Ville et le CCAS, qui date de 2011. Compte tenu des économies réalisées, nous souhaitons poursuivre, et c'est logique, cette mutualisation. Vous avez dans votre dossier, le rôle de la Ville, qui élabore les dossiers de consultation et assure le suivi des marchés. L'exécution des marchés sera prise en charge en fonction de la part qui concerne chacune des parties.

Voilà l'objet de cette convention. »

Madame le Maire :

« Merci beaucoup. Je vais mettre aux voix.

Qui est pour ? Avis contraires ? Abstentions ?

Il n'y en a pas, je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, ses articles L.2122-18 et L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique et notamment, ses articles L.2113-6 et suivants,

VU l'arrêté municipal n°423 du 3 juillet 2020 modifié portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire,

VU l'arrêté municipal n°425 du 3 juillet 2020 modifié relatif à la délégation des fonctions d'ordonnateur,

CONSIDÉRANT que, depuis 2018, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Levallois mutualisent leur procédure d'appel d'offres pour la souscription de garanties en matière de risques statutaires de leurs personnels respectifs, en vertu de conventions de groupement de commandes.

CONSIDÉRANT que la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Levallois souhaitent poursuivre cette mutualisation, le marché en cours d'exécution arrivant à son terme le 31 décembre 2022,

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire d'établir une convention définissant les conditions de fonctionnement du groupement de commande constitué entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Levallois pour la passation d'un marché relatif à la souscription de garanties en matière de risques statutaires de leurs personnels respectifs, en vertu de conventions de groupement de commandes,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois propose d'être coordonnateur de ce groupement de commande,

La Commission de l'Attractivité économique, de l'Emploi, des Finances et des Ressources humaines entendue,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1^{er} : D'approuver la convention de groupement de commandes à intervenir entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale en vue de la conclusion d'un marché relatif à la souscription de garanties en matière de risques statutaires de leurs personnels respectifs et d'autoriser sa signature par Madame le Maire ou l'Adjoint délégué.

ARTICLE 2 : D'accepter que la Ville soit le coordonnateur du groupement de commandes. Celui-ci sera constitué à compter de la notification de la convention par la Ville à le Centre Communal d'Action Sociale et ce, jusqu'à la date d'expiration du marché conclus en vue de satisfaire les besoins exprimés ci-dessus.

ARTICLE 3 : D'accepter que la Ville, coordonnateur du groupement, prenne en charge le lancement de la procédure de mise en concurrence, la signature et la notification du marché, chacune des parties faisant son affaire de son exécution pour la part qui la concerne. Le coordonnateur est également compétent pour procéder à la passation des éventuelles modifications de marché, à la résiliation ou à la reconduction du marché ainsi que pour le lancement d'une nouvelle procédure en cas de déclaration sans suite, de résiliation ou de non reconduction.

ARTICLE 4 : D'accepter que la Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution du marché soit celle de la ville de Levallois.

VII - AFFAIRES D'ORDRE GENERAL

129 - APPROBATION DE LA CONVENTION FRANCE SERVICES ENTRE LA VILLE ET LA PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE



Retour de Messieurs GABORIAU, WEÏSS, GAMDOU.



Madame le Maire :

« Nous passons aux affaires d'ordre général avec la délibération relative à l'approbation de la convention France Services entre la ville de Levallois et la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Comme vous le savez, la Ville a ouvert le 5 juillet dernier une Maison France Services au 11 impasse Génouville, en lien avec la Préfecture des Hauts-de-Seine. Nous en sommes aujourd'hui à plus de 1 400 demandes traitées, demandes de Levalloisiens que nous avons pu orienter au sein de cette Maison France Services.

Il s'agit d'un espace dans lequel les Levalloisiens peuvent se rendre. Ils sont accueillis par des agents communaux, qui ont bénéficié d'une formation afin de pouvoir renseigner les Levalloisiens qui ont besoin d'aide ou d'assistance sur des sujets aussi variés que la relation avec la CAF, la CPAM, leur retraite, les impôts ou toutes problématiques auxquelles ils peuvent être confrontés. Des postes informatiques sont également mis à disposition pour qu'ils puissent avoir accès à internet et être aidés dans leurs démarches.

Maintenant, il y a de plus en plus de démarches en ligne, nos seniors peuvent être parfois un peu désorientés ou avoir besoin de plus d'aide dans leurs démarches. C'est pour cette raison que nous avons ouvert cette Maison France Services. Nous avons conventionné avec la Préfecture qui nous donne une subvention de fonctionnement annuelle de 30 000 euros. Cela fonctionne bien, nous en sommes très heureux.

Je peux vous citer les neuf partenaires France Services qui sont le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, les finances publiques, Pôle Emploi, l'assurance retraite, l'assurance maladie, la CAF, la MSA, certains services de La Poste. C'est le package France Services global. À Levallois,

nos agents proposent aux Levalloisiens, qui viennent dans la Maison France Services, un accompagnement et un premier degré d'information sur tout ce qui est recherche d'emploi.

Cette délibération nous permettra de signer la convention à intervenir avec la Préfecture des Hauts-de-Seine sur la Maison France Services.

J'ai deux demandes d'intervention, Monsieur MESSATFA et Monsieur HALPHEN. »

Monsieur MESSATFA :

« Merci Madame le Maire, je souhaite nous féliciter collectivement de cette Maison France Services et remercier les agents qui y travaillent et qui font vraiment un travail remarquable pour les personnes qui sont demandeurs. C'était un point qui était dans le programme de « Levallois d'Avenir » et dans le programme de « Levalloisiens Ensemble ». Que nous ayons pu être entendu et que les choses soient faites intelligemment là-dessus est une bonne chose. »

Madame le Maire :

« Monsieur HALPHEN, vous avez la parole. »

Monsieur HALPHEN :

« Merci Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les Adjoints, chers collègues. Une Maison France Services était une promesse de campagne du Président de la République et de notre groupe municipal, ce que Monsieur MESSATFA vient de dire et aussi de l'autre majorité.

Aujourd'hui, il y en a plus de 250 à travers tout le territoire dont une dans notre belle ville. L'objectif est que chaque français puisse avoir accès à ces Maisons en moins de 30 minutes depuis son domicile. Une Maison France Services, comme nous avons pu le constater avec Madame CALVEZ, le 30 août dernier, c'est un lieu de vie, un lieu d'entraide, d'accompagnement, tant sur les thématiques de santé, de famille, de la retraite, du droit, du logement ou encore un accompagnement au numérique.

Lors de cette visite, nous avons pu constater à quel point les demandes pouvaient être plurielles et à quel point ce lieu pouvait être utile à la vie des Levalloisiens. Je tiens à souligner la gentillesse et le professionnalisme des deux agents de la Ville, qui nous ont reçus. Je tiens aussi à remercier la Ville pour les aides, qui viennent compléter la subvention de 30 000 euros, qui permet la création de cette Maison France Services à Levallois.

Au vu de cette prise de parole, vous l'aurez compris, nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Merci Monsieur HALPHEN. C'est effectivement un tel succès que nous avons d'ores et déjà acté l'extension de la Maison France Services, puisque les locaux qui sont situés à côté seront consacrés également à cette Maison France Services.

Je vais donc mettre aux voix la présente délibération.

Qui est pour ? Avis contraires ? Abstentions ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-9,

VU la loi n°2019-753 du 22 juillet 2019 créant l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,

VU le projet de convention France Services et ses annexes, ci-joints,

CONSIDÉRANT la nécessité d'accompagner localement les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives notamment en raison de la digitalisation croissante des relations avec les organismes partenaires du label France Services,

CONSIDÉRANT l'intérêt du label France Services et de ses supports facilitant les relations des usagers en lien avec les organismes partenaires,

CONSIDÉRANT l'opportunité de créer une structure municipale labellisée France Services bénéficiant ainsi d'une subvention annuelle de fonctionnement et de la formation spécifique de ses agents pour accomplir leurs missions d'accompagnement du public,

La Commission de l'Attractivité économique, de l'Emploi, des Finances et des Ressources humaines entendue,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE: D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention France Services ainsi que tous les actes administratifs correspondants et à en suivre la bonne exécution.

130 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION "LEVALLOIS SPORTING CLUB" (LSC)

Madame le Maire :

« Nous repartons sur le sport, Madame HADDAD, avec le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville et le Levallois Sporting Club. »

Madame HADDAD :

« Merci Madame le Maire. Après, avoir obtenu le label « Terre de Jeux », vous n'êtes pas sans savoir que Levallois a été choisi pour être centre de préparation pour huit disciplines olympiques et paralympiques, nous en sommes très fiers. Cela veut dire que la qualité des équipements sportifs de la Ville a été reconnue par Paris 2024, chargée par le CIO de sélectionner des centres de préparation.

Le LSC avec ses 33 sections joue un rôle essentiel, comme nous le savons tous, dans la vie sportive locale et Levallois, avec ces JO en devenir, est plus que jamais une Ville du sport.

Cette convention est classique avec des objectifs dévolus à l'association LSC : promouvoir la pratique du sport des Levalloisiens ; faire une offre de loisirs sportifs pour le plus grand nombre d'habitants ; soutenir le sport de haut niveau et bien sûr, promouvoir l'image de notre Ville. En contrepartie, la Ville alloue à l'association des moyens financiers, matériels et humains chaque année, par le versement d'une subvention destinée à son fonctionnement et la mise à disposition de nos équipements sportifs dont le dernier que nous avons inauguré il y a quelques semaines, le playground de basket « Rudy-Gobert ».

Je vous demande d'approuver ce renouvellement de la convention avec le LSC. »

Madame le Maire :

« Merci Madame HADDAD. J'ai une demande d'intervention, Madame COURADES. »

Madame COURADES :

« Merci beaucoup. Nous sommes tout à fait d'accord sur la qualité des infrastructures et la politique sportive proposée par la Ville. Là-dessus, je pense qu'il y a consensus dans cette Assemblée. En revanche, et cela ne vous surprendra pas, je reste assez sceptique sur la rémunération de la présidente, qui a été mise en place, il y a quelques mois. En conséquence, nous nous abstiendrons sur ce vote.

Par ailleurs, j'avais une demande. Il est en effet prévu aux articles 10, 11, 12 de cette convention que certains éléments comptables soient fournis à la Ville. J'aurais aimé savoir si nous pouvons y avoir accès, ainsi qu'aux autres financements prévus et mentionnés à l'article 13. »

Madame le Maire :

« Pouvez-vous formaliser cela par mail ? »

Madame COURADES :

« Oui, bien sûr. »

Madame le Maire :

« Madame HADDAD, vous vouliez répondre ? »

Madame HADDAD :

« Pour répondre sur la rémunération de la présidente, qui est pourtant un sujet clos, et à croire que dès qu'on évoquera le LSC, maintenant on parlera de la rémunération de celle qui passe des heures et des heures à nous ramener des sponsors.

Écoutez, il y a des traditions qu'il ne fait pas bon laisser perdurer. Nous avons un très grand club omnisports qui réclame beaucoup de travail. Je vous rappelle que le contrat de Madame DESMEDT est un contrat de missions, ce n'est pas du salariat. Si elle ne le faisait pas, il faudrait embaucher quelqu'un avec des charges patronales bien plus importantes.

Bien évidemment que la rémunération de la présidente est d'ores et déjà compensée, et depuis très longtemps. Je peux donner des chiffres. Nous sommes aujourd'hui à plus de 200 000 euros de contrats signés. Nous attendons encore 100 000 euros dans quelques semaines. C'est le début de la saison sportive, nous sommes en novembre. Nous nous retrouverons à la fin de la saison pour vous donner les chiffres définitifs.

Rémunérer le président dans le cadre de ses fonctions, cela existe dans d'autres clubs sportifs, c'est juste tout sauf anormal. »

Madame le Maire :

« Merci beaucoup. Madame COURADES ? »

Madame COURADES :

« On pourrait rouvrir le débat, ce qui n'était pas forcément le sens de mon intervention. Dans ce cas, on pourrait y passer des heures. En revanche, s'il n'y a pas de problème, vous n'aurez pas à nous communiquer les éléments comptables, c'est ce que nous demandons. »

Madame le Maire :

« J'ai déjà dit oui.

Je vais donc mettre aux voix la délibération. Merci beaucoup Madame HADDAD. Ingrid DESMEDT, qui est sortie, ne prendra donc pas part au vote bien évidemment.

Qui est pour ? Avis contraires ? Abstentions ?

La délibération est adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 modifié,

VU la convention conclue le 20 décembre 2018, pour une durée de trois ans, entre la Ville de Levallois et l'Association « Levallois Sporting Club », dont les termes ont été approuvés par la délibération n°171 du Conseil municipal du 17 décembre 2018,

VU l'avenant n°1 à ladite convention approuvée par la délibération n°131 du Conseil municipal du 18 novembre 2019,

VU l'avenant n°2 à ladite convention approuvée par la délibération n°140 du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2020,

CONSIDÉRANT que cette convention arrive prochainement à échéance,

CONSIDÉRANT l'intérêt public qui s'attache aux activités de l'Association « Levallois Sporting Club » et la nécessité de conclure une nouvelle convention,

CONSIDÉRANT l'investissement de la Ville dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 notamment à travers son label « Terres de Jeux » et en tant que « Centre de préparation aux Jeux »,

La Commission des Affaires générales, de la Culture et du Sport entendue,

DÉCIDE PAR

39 voix POUR

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEÏSS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Pierre CHASSAT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jean-Yves CAVALLINI

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Philippe LAUNAY

Madame Olivia BUGAJSKI

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Eva HADDAD

Monsieur Stéphane DECREPS

Madame Elsa CHELLY

Monsieur Christian MORTEL

Madame Sophie ELISIAN

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Bertrand GABORIAU

Monsieur Stéphane CHABAILLE

Madame Valérie FOURNIER

Madame Karine VILLY

Monsieur Bruno FELLOUS

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Déborah KOPANIAK

Monsieur Léopold Claude SANOGO

Monsieur Noureddine GAMDOU

Madame Marie COMBELLE
Monsieur Eddie GARO
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Charlotte ODENT
Madame Constance BRAUT
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Sanya GIFFA
Monsieur Vincent de CRAYENCOUR
Madame Pascale FONDEUR
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Aurélie TROTIN
Monsieur Lies MESSATFA

7 ABSTENTIONS

Madame Catherine VAUDEVIRE
Monsieur Stéphane GEFFRIER
Madame Maroussia ERMENEUX
Madame Frédérique COLLET
Madame Hélène COURADES
Madame Maud BREGEON
Monsieur Sacha HALPHEN

ARTICLE UNIQUE : D'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, jointe à la présente délibération, entre la Ville et l'Association « Levallois Sporting Club », et d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

131 - DÉPLOIEMENT DU PASS NUMÉRIQUE - CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN
--



Retour de Monsieur BUONO.



Madame le Maire :

« Nous passons à la délibération relative au déploiement du pass numérique, candidature à l'appel à manifestation d'intérêt métropolitain. Monsieur KARKULOWSKI, notre conseiller métropolitain. »

Monsieur KARKULOWSKI :

« Merci Madame le Maire. Il s'agit de vous autoriser à signer une convention avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre de son schéma d'aménagement numérique et du Plan métropolitain de relance. La MGP investit dans le déploiement du pass numérique qui est un chéquier formation visant à remettre à niveau par le biais d'organismes agréés nos concitoyens, qui en auraient besoin, sur les outils numériques. Nous avons trouvé utile de nous porter candidats à ce dispositif. »

Madame le Maire :

« Très bien. Pas de question ? Je mets aux voix.

Qui est pour ? Avis contraires ? Abstentions ?

Il n'y en a pas. Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

VU la délibération 2017/12/08/04 du 8 décembre 2017 du Conseil de la Métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

VU la délibération CM2019/06/21/01 du 21 juin 2019 du Conseil de la Métropole du Grand Paris approuvant le schéma métropolitain d'aménagement numérique (SMAN),

VU la délibération CM2019/10/11/20 du 11 octobre 2019 du Conseil de la Métropole du Grand Paris approuvant le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans le cadre du déploiement des pass numériques,

VU la délibération CM2020/05/15/04 du 15 mai 2020 du Conseil de la Métropole du Grand Paris portant adoption d'un plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient,

VU la délibération CM2021/07/07/21 du 9 juillet 2021 du Conseil de la Métropole du Grand Paris relative au lancement d'un deuxième appel à manifestation d'intérêt métropolitain (AMI) pour le déploiement des pass numériques,

CONSIDÉRANT la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière d'aménagement numérique,

CONSIDÉRANT que la Métropole du Grand Paris a fait de la lutte contre la fracture numérique l'un des enjeux majeurs de sa stratégie numérique dans le cadre de son Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SNAM),

CONSIDÉRANT le lancement d'un deuxième appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le déploiement des pass numériques qui a pour objectif de pouvoir structurer les réseaux d'inclusion numérique sur le territoire métropolitain et répondre aux besoins des personnes en difficultés face au numérique,

CONSIDÉRANT que le dispositif des pass numériques se matérialise par des carnets de 10 pass numériques d'une valeur de 10 € chacun donnant accès à des services d'accompagnement numérique (SAN) qui permettent au public d'acquérir des compétences en matière d'informatique afin, notamment, d'apprendre à faire des démarches en ligne, envoyer des courriers électroniques,

CONSIDÉRANT les besoins locaux d'accompagnement des publics en situation d'illectronisme ou ne détenant pas des compétences numériques de base,

CONSIDÉRANT les opportunités de formation que présentent les pass numériques et leur déploiement au profit d'un public éloigné du numérique,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois a souhaité déposer un dossier de candidature pour devenir un territoire d'expérimentation du déploiement des pass numériques et bénéficier, ainsi, du déploiement des pass numériques sur son territoire,

La Commission des Affaires générales, de la Culture et du Sport, entendue,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : D'approuver la candidature de la ville de Levallois au deuxième appel à manifestation d'intérêt métropolitain (AMI) dans le cadre du déploiement des pass numériques et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « Pass Numérique » et tous actes administratifs correspondants à cet AMI et à en suivre la bonne exécution.

132 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LEVALLOIS ET L'IMIE PARIS
--

~~~~~

Retour de Madame DESMEDT.

~~~~~

Madame le Maire :

« La délibération suivante, Monsieur LAUNAY, convention de partenariat entre la Ville de Levallois et l'IMIE Paris. »

Monsieur LAUNAY :

« Vous vous souvenez que nous avons signé une convention avec l'École Supérieure de Commerce (l'ISC Paris). En termes de détails de la convention, ce sont sensiblement les mêmes.

L'objectif de la convention que je vous propose de voter, à intervenir entre la Ville et cette école, qui est dans la filière numérique, est de mettre en commun une partie de leur savoir-faire et nos ressources respectives. L'objectif principal est de répondre aux besoins des familles et des entreprises, ce partenariat étant conclu pour une durée de trois ans.

Les principales actions porteront sur la formation continue des Levalloisiens en recherche d'emploi, la mise à disposition au profit de la Ville de compétences numériques, ce qui pourrait être intéressant. Vous le savez tous, le marché du numérique explose et c'est bien d'avoir une école de formation, jusqu'à bac + 5 spécialisée dans ce domaine.

La Ville s'engage à mettre en relation les entreprises et les Levalloisiens vers l'emploi. Les entreprises que j'ai pu rencontrer soulignent la nécessité, avec l'histoire du Covid que nous avons vécu et vivons encore malheureusement, d'avoir des possibilités d'emplois de proximité. Très souvent, les chefs d'entreprise sont déconnectés des possibilités d'emplois de proximité que peuvent apporter des écoles comme l'ESC et IMIE. Il faut une adéquation entre l'offre et la demande mais je pense que ce sont des initiatives qui sont très importantes pour la Ville de Levallois.

Nous vous demandons donc d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Je remercie par avance les différents intervenants, notamment, la Direction du Développement Economique, qui va s'attacher à ce que ces deux conventions passées respectivement avec l'ISC Paris et l'IMIE puissent apporter des résultats pour nos jeunes levalloisiens. Merci Madame le Maire. »

Madame le Maire :

« Merci Monsieur LAUNAY. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix la délibération, qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté à l'unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-29,

VU le projet de convention de partenariat joint à la présente,

CONSIDÉRANT que la Ville de Levallois et l'IMIE Paris - Institut de la filière numérique se sont rapprochés pour définir les actions qu'ils pourraient mener ensemble,

CONSIDÉRANT l'intérêt stratégique de disposer d'une offre d'excellence académique en matière d'enseignement supérieur dans la filière numérique,

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette démarche est de mieux répondre aux besoins locaux des familles et des entreprises de Levallois,

CONSIDÉRANT l'intérêt public local de ce partenariat,

La Commission de l'Attractivité économique, de l'Emploi, des Finances et des Ressources humaines entendue,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : D'approuver la convention de partenariat jointe à la présente délibération à intervenir avec l'IMIE Paris et d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

133 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES ÉCOLES DE LEVALLOIS EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS D'ACQUISITION DE COUCHES ET DE PRODUITS D'HYGIÈNE
--

Madame le Maire :

« Madame CHELLY, la délibération sur la convention de groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des écoles, en vue de la passation d'un marché d'acquisition de couches et de produits d'hygiène. »

Madame CHELLY :

« Merci Madame le Maire. Depuis 2013, la Ville de Levallois et la Caisse des écoles mutualisent leur procédure d'appel d'offres pour l'acquisition de couches et de produits d'hygiène pour les enfants. Ce marché vient à échéance le 25 février 2022.

Au regard des économies réalisées grâce à cette mutualisation, nous souhaitons établir une nouvelle convention de groupement de commandes. Je vous en remercie. »

Madame le Maire :

« Merci. Madame ERMENEUX. »

Madame ERMENEUX :

« C'est une question peut-être un peu béotienne. Pourquoi est-ce la Caisse des écoles qui passe les commandes pour des couches, qui sont plutôt à destination des crèches ? »

Madame le Maire :

« Souvenez-vous, nous avons passé une délibération, il y a quelque temps, pour préciser l'objet de la Caisse des écoles, qui peut faire des achats aussi bien pour les écoles que pour les crèches et notamment les Jardins de découvertes. »

Madame ERMENEUX :

« Les jardins d'enfants relèvent de la Caisse des écoles, donc jardins d'enfants pour les plus grands, 2-3 ans.

J'ai une autre question, plus pour l'information des Levalloisiens, car un certain nombre de classes sont fermées cette semaine dans les écoles. Pourrait-on avoir un bilan global des classes fermées dans les écoles maternelles, primaires ? »

Madame le Maire :

« Ce sont 16 classes qui sont fermées aujourd'hui à cause du Covid. La règle est assez claire, ce n'est pas nous qui la fixons encore une fois, c'est l'ARS. Aujourd'hui, dès qu'un enfant est testé positif au Covid, la classe ferme et les enfants sont renvoyés chez eux pendant une période de sept jours afin d'éviter une prolifération du virus. Il s'agit d'enfants qui ont moins de 12 ans et qui ne peuvent donc pas être vaccinés. Par sécurité, pour éviter une prolifération du virus, l'ARS nous demande de fermer immédiatement la classe et de renvoyer les enfants chez eux pendant sept jours. Nous avons même dû fermer une crèche la semaine dernière.

Madame CHELLY, vous vouliez reprendre la parole ? »

Madame CHELLY :

« Tout à fait, pour compléter votre réponse Madame le Maire, nous avons fermé une section de la crèche Les Cabris, la semaine dernière et nous venons de fermer la section des moyens de la crèche aux Lucioles jusqu'à demain. Nous avons eu deux enfants porteurs du Covid en crèche. »

Madame le Maire :

« Je vais mettre aux voix la délibération, qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Il n'y en a pas. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, ses articles L.2122-18 et L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique et notamment, ses articles L.2113-6 et suivants,

VU l'arrêté municipal n°423 du 3 juillet 2020 modifié portant délégation de fonctions aux Adjoints au Maire,

VU l'arrêté municipal n°425 du 3 juillet 2020 modifié relatif à la délégation des fonctions d'ordonnateur,

CONSIDÉRANT que, depuis 2013, la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois mutualisent leur procédure d'appel d'offres pour l'acquisition de couches et de produits d'hygiène pour enfants,

CONSIDÉRANT que la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois de Levallois souhaitent poursuivre cette mutualisation, les marchés en cours d'exécution arrivant à leur terme le 25 février 2022,

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire d'établir une convention définissant les conditions de fonctionnement du groupement de commande constitué entre la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois pour la passation de marchés relatifs à l'achat de couches et de produits d'hygiène pour enfants,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois propose d'être coordonnateur de ce groupement de commande,

La Commission des Affaires Sociales, des Affaires Scolaires et de l'Enfance entendue,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1^{er} : D'approuver la convention de groupement de commandes à intervenir entre la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois en vue de la conclusion de marchés relatifs à l'acquisition de couches et de produits d'hygiène pour enfants, et d'autoriser sa signature par Madame le Maire ou l'Adjoint délégué.

ARTICLE 2 : D'accepter que la Ville soit le coordonnateur du groupement de commandes. Celui-ci sera constitué à compter de la notification de la convention par la Ville à la Caisse des Écoles et ce, jusqu'à la date d'expiration des marchés conclus en vue de satisfaire les besoins exprimés ci-dessus.

ARTICLE 3 : D'accepter que la Ville, coordonnateur du groupement, prenne en charge le lancement de la procédure de mise en concurrence, la signature et la notification du marché, chacune des parties faisant son affaire de son exécution pour la part qui la concerne. Le coordonnateur est également compétent pour procéder à la passation des éventuelles modifications de marché, à la résiliation ou à la reconduction des marchés ainsi que pour le lancement d'une nouvelle procédure en cas de déclaration sans suite, de résiliation ou de non reconduction.

ARTICLE 4 : D'accepter que la Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés soit celle de la ville de Levallois.

**134 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LA
CAISSE DES ÉCOLES DE LEVALLOIS EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS
D'ACQUISITION DE LIVRES ET DIVERSES FOURNITURES SCOLAIRES ET
D'ACTIVITÉS MANUELLES POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES, LES
ÉTABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE ET LES CENTRES DE LOISIRS**

Madame le Maire :

« La délibération suivante, Madame BOURDET-MATHIS, encore un groupement de commandes entre la Ville, la Caisse des écoles en vue de la passation de marchés d'acquisition de livres, diverses fournitures scolaires et d'activités manuelles pour les écoles primaires, les établissements de la petite enfance et les centres de loisirs. »

Madame BOURDET-MATHIS :

« Je vous remercie Madame le Maire, vous avez tout dit. Écoutez, si vous avez des questions, j'y répondrai mais je crois que vous avez été particulièrement claire, je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, ses articles L.2122-18 et L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique et notamment, ses articles L.2113-6 et suivants,

VU l'arrêté municipal n°423 du 3 juillet 2020 modifié portant délégation de fonctions aux Adjoints au Maire,

VU l'arrêté municipal n°425 du 3 juillet 2020 modifié relatif à la délégation des fonctions d'ordonnateur,

CONSIDÉRANT que, depuis 2018, la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois mutualisent leur procédure d'appel d'offres pour l'acquisition de livres et fournitures scolaires et d'activités manuelles,

CONSIDÉRANT que la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois souhaitent poursuivre cette mutualisation, les marchés en cours d'exécution arrivant à leur terme le 22 janvier 2022,

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire d'établir une convention définissant les conditions de fonctionnement du groupement de commandes constitué entre la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois pour la passation de marchés relatifs à l'acquisition de livres scolaires ainsi que de diverses fournitures scolaires et d'activités manuelles pour les écoles maternelles et élémentaires, les établissements de la petite enfance et les centres de loisirs,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois propose d'être coordonnateur de ce groupement de commande,

La Commission des Affaires Sociales, des Affaires Scolaires et de l'Enfance entendue,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1^{er} : D'approuver la convention de groupement de commandes à intervenir entre la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois en vue de la conclusion de marchés relatifs à l'acquisition de livres scolaires ainsi que de diverses fournitures scolaires et d'activités manuelles pour les écoles maternelles et élémentaires, les établissements de la petite enfance et les centres de loisirs et d'autoriser sa signature par Madame le Maire ou l'Adjoint délégué.

ARTICLE 2 : D'accepter que la Ville soit le coordonnateur du groupement de commandes. Celui-ci sera constitué à compter de la notification de la convention par la Ville à la Caisse des Écoles et ce, jusqu'à la date d'expiration des marchés conclus en vue de satisfaire les besoins exprimés ci-dessus.

ARTICLE 3 : D'accepter que la Ville, coordonnateur du groupement, prenne en charge le lancement de la procédure de mise en concurrence, la signature et la notification du marché, chacune des parties faisant son affaire de son exécution pour la part qui la concerne. Le coordonnateur est également compétent pour procéder à la passation des éventuelles modifications de marché, à la résiliation ou à la reconduction des marchés ainsi que pour le lancement d'une nouvelle procédure en cas de déclaration sans suite, de résiliation ou de non reconduction.

ARTICLE 4 : D'accepter que la Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés soit celle de la ville de Levallois.

135 - APPROBATION DU RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION ET D'ÉQUIPEMENT DE LEVALLOIS (SEMARELP) - EXERCICE 2020

136 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION ET D'ÉQUIPEMENT DE LEVALLOIS (SEMARELP) - EXERCICE 2020



Sorties de Madame le Maire, Mesdames DESCHIENS et BOURDET-MATHIS
et de Monsieur LAUNAY.

Monsieur Jean-Yves CAVALLINI, Adjoint au Maire, prend la présidence de la séance.



Madame le Maire :

« Nous allons passer aux délibérations relative à la SEMARELP. Je vais laisser la parole à Monsieur Jean-Yves CAVALLINI et je rappelle aux administrateurs, qui siègent au Conseil d'administration, qu'ils ne prendront pas part au vote sur ces deux délibérations. Je vais même sortir.

Il n'y a aucune obligation mais je voulais sortir. »

Monsieur Jean-Yves CAVALLINI, Président :

« Merci Madame le Maire. Je vais vous faire une présentation globale des deux documents qui viennent de vous être indiqués. Je rappelle que ces rapports concernent l'exercice 2020, ce qu'il s'est passé en 2021 n'est pas évoqué dans ces rapports.

En 2020, la SEMARELP a connu des changements importants, qui prennent en compte la baisse d'activité constatée au cours des dernières années. Je vous rappelle, d'ores et déjà, que le personnel et la masse salariale avaient été adaptés, il y a trois ou quatre ans maintenant afin d'être en adéquation avec les évolutions telles que nous les prévoyions de la SEMARELP.

En 2020, il a été jugé nécessaire de modifier les statuts afin de faire évoluer l'objet social de la société et d'étendre son champ de compétences pour compenser la baisse des activités constatée dans son champ traditionnel d'intervention, qui est l'aménagement. Dans le même temps, le nombre d'administrateurs a été réduit. Enfin, toujours au cours de l'année 2020, un certain nombre de petites modifications statutaires ont été réalisées pour mettre lesdits statuts en rapport avec les évolutions législatives et réglementaires.

Aujourd'hui, l'objet social a été étendu et permet à la SEMARELP d'envisager des activités plus diverses que ce qu'elle pouvait faire auparavant.

Sur les comptes de l'exercice 2020. Les activités de la SEMARELP ont été réduites en termes d'aménagement. La SEMARELP a mené des opérations de remembrement foncier pour son propre compte. Elle a terminé des missions d'AMO. Enfin, elle a continué son activité de gestion de locaux, de biens immobiliers, de locaux commerciaux.

Dans ce cadre, le résultat de l'exercice 2020 était bénéficiaire à 1 483 153 euros à comparer au résultat de l'exercice précédent, également bénéficiaire à hauteur de 705 853 euros. En tenant compte du résultat de cet exercice, vous aurez constaté que le bilan continue à mettre en évidence la capacité de la société à gérer ses cycles d'investissement, tout en maintenant son niveau d'endettement à un niveau très faible.

La SEMARELP a également cédé à la ville de Levallois sa participation dans le capital de LEVAPARC. Je vous en dirai un mot tout à l'heure en parlant des filiales dont LEVAPARC est la plus importante. Vous savez que cette société était, jusqu'à 2020, une société à responsabilité limitée à associé unique, elle était donc détenue à 100 % par la SEMARELP. Afin de rationaliser sa gestion des parkings, la Commune a souhaité être l'actionnaire de LEVAPARC, qui devient donc à partir de cette date une société d'économie mixte à part entière.

Dans le même temps, la Ville a pris un certain nombre de décisions de manière à ce que LEVAPARC fonctionne comme une quasi-régie ce qui signifie que faire appel à LEVAPARC est comme faire appel aux services de la Ville sans avoir à faire d'appel d'offres ou de mise en concurrence préalable.

Les comptes de l'exercice 2020 de LEVAPARC. Comme vous pouvez l'imaginer, avec la première année de Covid, les comptes de LEVAPARC ont donc été très fortement impactés. Malgré cela, grâce à une prise en compte assez rapide des événements à venir, une mobilisation des aides de l'État, nous arrivons à un résultat brut d'exploitation, qui reste faiblement mais toujours positif. Le résultat net quant à lui est déficitaire en 2020 de 14 127 euros.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ces évolutions de 2020 et sur les comptes des principales sociétés concernées. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? »

Madame COLLET :

« Je ne vais pas intervenir clairement sur le rapport. Vous avez noté, en effet, le faible endettement de la SEMARELP ainsi que le bon résultat de l'exercice 2020 sachant que Madame le Maire partage ce résultat avec ses deux prédécesseurs. Monsieur CAVALLINI, vous étiez Maire par intérim pendant cette période en 2020. Je dois le souligner.

Comme évoqué lors des précédents Conseils, nous allons revenir sur cette question, même si nous connaissons déjà la réponse. Nous continuons d'affirmer le positionnement de notre groupe sur le fait que nous aimerions toujours faire partie aussi des satellites de la Ville, notamment dans les Conseils d'administration de façon à rendre encore plus transparent ce qu'il s'y passe.

Je réitère la question : Est-ce que vous nous autorisez à faire partie des Conseils d'administration ? Merci. »

Monsieur Jean-Yves CAVALLINI, Président :

« Je pense que la position de la Ville a déjà été affirmée depuis plusieurs années. L'exécutif, c'est la majorité, quand vous serez aux affaires, vous serez responsables de ce qu'il se passe à la SEMARELP. Il n'est pas question que vous entriez de quelque manière que ce soit au Conseil d'administration de la SEMARELP.

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI, vous avez la parole. »

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI :

« Je vais dire un peu la même chose. Simplement, en explication de vote, ne siégeant toujours pas à la SEMARELP, le groupe votera contre. »

Monsieur Jean-Yves CAVALLINI, Président :

« Je vous remercie, je vous épargnerai la même réponse. Il n'y a plus de demande d'intervention donc je mets au vote. Donc ne participent pas au vote les administrateurs dont Monsieur WEISS, moi-même et Madame COVILLE. Je vous remercie.

Je mets au vote. Qui est pour ?

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Merci de ces précisions tout à fait utiles. »

135 - **APPROBATION DU RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE
D'AMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION ET D'ÉQUIPEMENT DE LEVALLOIS (SEMARELP) -
EXERCICE 2020**

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, son article L.1524-5,

CONSIDÉRANT que l'organe délibérant de la Collectivité se prononce sur le rapport écrit qui lui est soumis par ses représentants au Conseil d'administration de la SEMARELP,

La Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Environnement et de la Sécurité Publique entendue,

DÉCIDE PAR

26 voix POUR

Monsieur Pierre CHASSAT

Monsieur Frédéric ROBERT

Monsieur Stéphane DECREPS

Madame Elsa CHELLY

Madame Sophie ELISIAN

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Giovanni BUONO

Madame Ingrid DESMEDT

Monsieur Jacques POUMETTE

Monsieur Bertrand GABORIAU

Monsieur Stéphane CHABAILLE

Madame Valérie FOURNIER

Madame Karine VILLY

Monsieur Bruno FELLOUS

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Déborah KOPANIAK

Monsieur Léopold Claude SANOGOH

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Eddie GARO

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Charlotte ODENT

Madame Constance BRAUT
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Sanya GIFFA
Monsieur Vincent de CRAYENCOUR

6 voix CONTRE

Monsieur Noureddine GAMDOU
Madame Pascale FONDEUR
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Aurélie TROTIN
Monsieur Lies MESSATFA

13 ABSTENTIONS

Monsieur Jean-Yves CAVALLINI
Madame Eva HADDAD
Monsieur Christian MORTEL
Monsieur David-Xavier WEÏSS
Madame Isabelle COVILLE
Madame Olivia BUGAJSKI
Madame Catherine VAUDEVIRE
Monsieur Stéphane GEFFRIER
Madame Maroussia ERMENEUX
Madame Frédérique COLLET
Madame Hélène COURADES
Madame Maud BREGEON
Monsieur Sacha HALPHEN

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le rapport des représentants de l'assemblée délibérante au Conseil d'administration de la SEMARELP relatif à l'exercice 2020.

Monsieur Jean-Yves CAVALLINI, Président :

« Même exercice pour la délibération relative au rapport d'activité. »

Qui est pour ? Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

**136 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ANONYME
D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION ET D'ÉQUIPEMENT DE
LEVALLOIS (SEMARELP) - EXERCICE 2020**

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, son article L.1524-5,

VU le rapport annuel de fonctionnement de la SEMARELP relatif à l'exercice 2020,

CONSIDÉRANT qu'en complément des obligations décrites à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SEMARELP présente annuellement son rapport d'activité,

La Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Environnement et de la Sécurité publique entendue,

DÉCIDE PAR

26 voix POUR

Monsieur Pierre CHASSAT

Monsieur Frédéric ROBERT

Monsieur Stéphane DECREPS

Madame Elsa CHELLY

Madame Sophie ELISIAN

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Giovanni BUONO

Madame Ingrid DESMEDT

Monsieur Jacques POUMETTE

Monsieur Bertrand GABORIAU

Monsieur Stéphane CHABAILLE

Madame Valérie FOURNIER

Madame Karine VILLY

Monsieur Bruno FELLOUS

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Déborah KOPANIAK

Monsieur Léopold Claude SANOGO

Madame Marie COMBELLE
Monsieur Eddie GARO
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Charlotte ODENT
Madame Constance BRAUT
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Sanya GIFFA
Monsieur Vincent de CRAYENCOUR

6 voix CONTRE

Monsieur Noureddine GAMDOU
Madame Pascale FONDEUR
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Aurélie TROTIN
Monsieur Lies MESSATFA

13 ABSTENTIONS

Monsieur Jean-Yves CAVALLINI
Madame Eva HADDAD
Monsieur Christian MORTEL
Monsieur David-Xavier WEÏSS
Madame Isabelle COVILLE
Madame Olivia BUGAJSKI
Madame Catherine VAUDEVIRE
Monsieur Stéphane GEFFRIER
Madame Maroussia ERMENEUX
Madame Frédérique COLLET
Madame Hélène COURADES
Madame Maud BREGEON
Monsieur Sacha HALPHEN

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le rapport annuel d'activité de la SA SEMARELP relatif à l'exercice 2020.



Retour de Madame le Maire qui reprend la présidence de la séance.

Retour de Mesdames DESCHIENS et BOURDET-MATHIS et de Monsieur LAUNAY.



VŒU DU GROUPE « LEVALLOIS D'AVENIR »

Madame le Maire :

« Très bien. La question orale a été vue en début, nous passons donc aux deux vœux, celui du groupe « Levallois d'Avenir » et celui de la majorité municipale.

Madame TROTIN. »

Madame TROTIN :

« Merci Madame le Maire. Il y a des sujets qui méritent un peu d'insistance. Nous pensons qu'il est nécessaire de mettre un terme à l'opacité de gestion des deux SEM de la Ville au sein desquelles ne siègent actuellement que des adjoints de votre majorité.

Notre démarche n'ayant aucun caractère vénal, mais simplement de favoriser un débat démocratique, éclairé et efficace, nous vous demandons la création d'un poste d'administrateur bénévole attribué à un membre de l'opposition dans chacune des SEM de la Ville. Par conséquent, nous vous demandons de modifier le règlement intérieur de chacune des SEM par une délibération du Conseil municipal. Merci Madame le Maire. »

Madame le Maire :

« Les SEM n'ont pas de règlement intérieur mais des statuts. Une explication de vote Monsieur le Président de la majorité. »

Monsieur CHASSAT :

« Comme cela a été dit à l'instant par notre collègue Jean-Yves CAVALLINI, ce n'est pas du tout une option envisagée aujourd'hui par la majorité. Effectivement, les SEM sont les aménageurs de la Ville et il est logique qu'elles soient composées d'élus de la majorité, en parfaite cohérence avec la politique décidée par le maire.

Je demande à la majorité de voter contre ce vœu, merci. »

Madame le Maire :

Très bien, je vais donc mettre aux voix ce vœu du groupe Levallois d'Avenir.

Qui est pour ? Avis contraire ?

Abstentions ? Le vœu est rejeté. »

Madame le Maire :

« Nous passons au vœu du groupe de la majorité municipale. Monsieur CHASSAT ? »

Monsieur CHASSAT :

« Merci Madame le Maire. Ce vœu concerne le financement du centre de vaccination de Levallois. À travers ce vœu, la majorité aimerait demander à l'État de tenir ses engagements.

Le 25 octobre dernier, Madame le Maire a été informée par courrier du souhait de l'Agence régionale de santé, de se désengager financièrement du centre de vaccination de notre Ville.

Depuis maintenant de nombreux mois, la Ville a pris en charge la gestion d'un centre de vaccination. C'était totalement normal. Il était logique et naturel de participer à l'effort collectif en faveur de la vaccination, de la santé de nos concitoyens.

Le 11 mars 2021, la sénatrice des Hauts-de-Seine, Madame LAVARDE a interrogé Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé sur le remboursement des frais engendrés par les centres de vaccination pour les collectivités. La réponse, comme toujours, comme trop souvent, fut pleine de promesses et de belles paroles. « Vous connaissez tous la formule consacrée du « Quoi qu'il en coûte ». Elle s'applique aussi au fonctionnement des centres. Nous adapterons le soutien financier aux municipalités, de manière à les accompagner dans la durée." Voilà la réponse faite à ce moment par le ministre.

Malheureusement, aujourd'hui, force est de constater que non seulement les remboursements tardent à venir, mais pire encore, les montants annoncés ne correspondent en rien à la réalité des sommes engagées pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de cette vaccination dans de bonnes conditions, évidemment.

Il a été ainsi proposé à notre commune, le remboursement de 120 000 euros : 120 000 euros pour une période de trois mois et demi, là où les frais réels représentent plus de 450 000 euros. C'est quatre fois moins que ce que la Ville a engagé.

Nous demandons donc aujourd'hui à Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé de respecter ses engagements en remboursant les sommes engagées par des communes pour assurer le bon fonctionnement des centres de vaccination.

Si de nombreuses communes se sont naturellement portées volontaires pour ouvrir des centres de vaccination sur leur territoire et en assurer leur gestion afin de soutenir la politique vaccinale décidée légitimement par le gouvernement, il est du devoir de l'État aujourd'hui d'accompagner les Villes et de prendre pleinement en charge, comme il s'y était engagé, les coûts engendrés à ce titre par les collectivités.

En conséquence, nous invitons le Conseil municipal à voter en faveur de ce vœu afin que les remboursements annoncés par l'État soient rapidement versés aux Communes qui, pour nombre d'entre elles, votent en cette fin d'année leur budget pour l'année 2022.

Je ne doute pas qu'après les échanges que nous avons eus pendant ce Conseil que ce vœu trouvera un écho favorable auprès de notre députée, qu'elle saura faire part de notre inquiétude sur la dette galopante et les cadeaux sans provision faits par le gouvernement, et qu'elle saura monter au créneau auprès du ministre, qui aura, j'imagine, aussi de ce côté des remontées sur ce point de vue.

Je suis confiant dans le fait que nous adoptions unanimement ce vœu puisque nous sommes tous intéressés par les deniers des Levalloisiens et par la vaccination évidemment. »

Madame le Maire :

« Merci Monsieur CHASSAT.

Madame COURADES. »

Madame COURADES :

« Concernant le message à Céline CALVEZ, il me semble qu'elle vous a proposé un déjeuner au mois de septembre, qui a été refusé. Je propose que vous acceptiez ce déjeuner et vous pourrez lui passer les messages. »

Madame le Maire :

« C'était un déjeuner pour faire un point sur la rentrée, pas du tout sur le centre de vaccination. Sur la rentrée, je sais comment cela s'est passé dans les écoles de Levallois, je vous remercie, je n'ai pas besoin de Madame la députée pour m'en informer. »

Dans les échanges que j'ai avec Madame la députée, ce sont toujours des informations dans un seul sens. Elle attend que je lui donne des informations pour connaître la circonscription. Elle a aussi le droit de me solliciter pour savoir si j'ai besoin d'elle à l'Assemblée, ce qu'elle n'a jamais fait.

Monsieur MESSATFA ? »

Monsieur MESSATFA :

« Merci Madame le Maire. Avant de me prononcer sur ce vœu, qui nous a été transmis à notre arrivée dans la salle du Conseil, une question sur les 450 000 euros. Pour qu'on sache ce qu'il en est, quels sont les postes de dépenses compris dans les 450 000 euros ? Je ne demande pas détail par détail, mais de quoi s'agit-il ? »

Madame le Maire :

« C'est le coût global y compris sur la masse salariale, les heures supplémentaires de nos agents, l'achat de matériels, effectivement la restauration que nous avons prise en charge à nos frais de tout le personnel intervenant. »

Monsieur MESSATFA :

« Pour avoir regardé un peu ce qui se faisait, notamment en m'étant rapproché et discuté avec l'Association des Maires de France et l'Association des Maires d'Île-de-France, un certain nombre de règles sur le remboursement avaient été évoquées.

Il était clair que l'État devait prendre en charge les heures supplémentaires, devait aussi prendre en charge les locations de salles quand il ne s'agissait pas de salles municipales.

La prise en charge portait également sur l'embauche de personnes supplémentaires dans ces centres, si la Commune se rapprochait de Pôle Emploi. C'est ce qui a été annoncé comme permettant de bénéficier d'un remboursement.

Ensuite, il y a eu deux périodes dans les centres de vaccination, il me semble, entre la période où certaines activités sportives étaient stoppées et certains équipements sportifs, comme les stades et piscines, étaient fermés. Des agents communaux étaient réaffectés. Je ne sais pas exactement comment cela a fonctionné, mais ces agents étaient déjà rémunérés par la Ville pour une activité qu'ils ne pouvaient faire et qu'on avait donc transféré sur une autre tâche. Je crois que, dans ce cadre, l'État ne devait pas rembourser.

Je me tiens à votre disposition et je peux vous le transmettre si la règle n'était pas claire, du Ministère de la Santé qui avait été justement transmise à l'AMIF, à l'AMF, pour que les choses se passent bien. J'ai un peu regardé ce qu'il se passait dans d'autres Villes. Il existe quelques points d'accroches, mais à d'autres endroits, les choses se passent plutôt bien.

Je me tiens ainsi que mon groupe à votre disposition s'il y a nécessité de travailler dessus pour que toutes les sommes, qui entraient dans le calcul, puissent faire l'objet d'un remboursement.

J'ajoute un point parce que quand on parle des frais de fonctionnement d'un centre, il ne faut pas oublier que l'État verse 90 % du paiement des centres de vaccination. On oublie que dans les centres de vaccination, les médecins, les vaccins et tout le matériel sanitaire nécessaire sont aussi à prendre en compte dans le coût de fonctionnement d'un centre de vaccination. On ne peut pas ne pas le préciser quand on explique que l'État ne finance pas. »

Madame le Maire :

« Plusieurs choses. Notre centre de vaccination, pour être claire, est ouvert depuis le mois de mars. Nous sommes aujourd'hui fin novembre et l'État ne nous a versé en tout et pour tout que 50 000 euros alors que nos centres de vaccination nous coûtent 140 000 euros en fonctionnement par mois. Dedans, il y a effectivement la masse salariale de nos agents, mais il y a aussi les heures supplémentaires que nos agents ont faites parce qu'ils étaient positionnés sur ce centre de vaccination. »

Monsieur MESSATFA :

« Ce qui doit être pris en compte. »

Madame le Maire :

« Bien sûr, certains agents ont été dédiés, vous le savez depuis le mois de juin. Encore une fois, nous avons mis uniquement les dépenses éligibles à ce remboursement. Quand on dit "quoi qu'il en coûte, mais cela oui, et ça non", passons.

Mais ce sont 50 000 euros alors que nous avons dépensé 140 000 euros chaque mois depuis le mois de mars, c'est très peu. Nous n'avons aucune information sur ce qui sera remboursé, ni dans quelles proportions.

La Ville a fait un choix différent depuis le mois de septembre. Nos activités ont repris, ce dont nous sommes tous très heureux. Le sport, la culture ont repris, nos services fonctionnent de manière à peu près correcte et donc tous nos agents, qui avaient été affectés sur le centre de vaccination, sont désormais de nouveau dans leur service.

Nous n'avions donc plus la capacité de gérer en interne un centre de vaccination. Nous avons fait ce qu'a fait Neuilly, dès le mois de juin : nous avons externalisé. Nous avons confié la gestion à un opérateur privé, qui fait tourner ce centre de vaccination, qui est désormais situé place de Verdun, toujours dans des locaux communaux et qui permet de vacciner les Levalloisiens. Énormément de Communes ont choisi de fermer leurs centres de vaccination. Nos agents, nous en avons besoin donc on ferme. La ville de Levallois a fait l'effort de proposer une autre solution.

Aujourd'hui, nous recevons un petit courrier de la Préfecture des Hauts-de-Seine nous disant : "Madame le Maire, c'était beaucoup mieux avant quand vous aviez en gestion directe votre centre de vaccination car, à l'État et à l'ARS, cela nous coûtait beaucoup moins cher". C'est évident puisque l'Etat et l'ARS ne prennent pas en charge la masse salariale de nos agents.

Aujourd'hui, comme nos agents sont repositionnés sur leur cœur de métier et que la Ville a externalisé la gestion du centre, la facture n'est plus, au hasard, de 30 000 euros de surcoût par mois mais effectivement de 140 000 euros. C'est ce que nous payons à cet opérateur privé, nous payons 140 000 euros. Et l'État ne veut pas nous le rembourser."

Aujourd'hui, je fais quoi ? Je ferme le centre de vaccination ? »

Monsieur MESSATFA :

« Non, ce n'est pas cela. Il y a eu d'autres options, si je comprends bien ce qui a été dit et ce que je lis, dont la possibilité d'embaucher du personnel. Dans plusieurs villes de France, les centres de vaccination ont été externalisés et les coûts sont assez faramineux.

Vous avez la possibilité d'embaucher des personnes, via Pôle Emploi pour le fonctionnement des centres de vaccination sans passer par, ce qu'on rajoute, les frais de gestion.

Vous me demandez s'il y a une autre option, je vous la présente. »

Madame le Maire :

« Au vu de l'incertitude et des changements de braquets systématiques, je ne prendrai pas le risque de faire embaucher par la ville de Levallois des personnes pour gérer ce centre de vaccination. Cette solution était tout à fait viable. Le fait de l'externaliser, elle était tout à fait acceptée. Neuilly l'a fait depuis le mois de juin. Entre juin et fin octobre, il n'y avait aucun problème. D'un seul coup, l'ARS décide que cela ne va plus.

Nous avons eu cela aussi avec les masques. Le quoi qu'il en coûte, à un moment donné, cela coûte beaucoup aux communes.

L'objet de ce vœu est simplement de dire à l'État qu'il nous a demandé, nous communes, de nous investir et de nous organiser pour pouvoir proposer à nos administrés une vaccination près de chez eux, ce que nous avons fait. Parce que les maires sont tout de même des élus responsables qui ne sont pas là pour pourrir une politique vaccinale qui est légitime et nécessaire.

Nous nous sommes tous organisés et avons ouvert des centres de vaccination en mettant des agents à disposition. L'État nous a affirmés que nous serions remboursés et notamment les heures supplémentaires.

Ce vœu est simplement de réaffirmer que les communes ont joué le jeu, elles ont fait le travail au côté de l'État parce que l'enjeu était trop important. Aujourd'hui, elles demandent juste à ce que l'État tienne sa parole et qu'elles soient remboursées dans les proportions qui leur avaient été annoncées.

Nous avons beaucoup parlé de budget et de finance aujourd'hui. Est-ce à la Ville de Levallois de dépenser chaque mois 140 000 euros pour que les Levalloisiens aient accès à la vaccination alors qu'un centre fonctionne tout seul à So Ouest et permet aussi aux Levalloisiens d'être vaccinés ?

En termes de bonne gestion publique, je me pose la question. Il faut vraiment savoir ce que le gouvernement souhaite et qu'il nous donne les moyens de le faire et qu'il arrête de nous laisser surtout dans l'incertitude. C'est l'objet de ce vœu que je vous demanderai d'adopter ce soir.

Je vais mettre aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Je vous remercie.

Il est donc adopté. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-29,

VU le Règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Levallois et notamment son article 34 qui prévoit que « le vœu voté est matérialisé par une délibération, transmise au représentant de l'État dans le département, insérée au procès-verbal de séance et au recueil des actes administratifs de la Commune »,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local,

CONSIDÉRANT la demande d'inscription d'un vœu au sein de l'ordre du jour du Conseil municipal du 22 novembre 2021 par le groupe de la Majorité municipale,

DÉCIDE PAR

43 voix POUR

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEÏSS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Pierre CHASSAT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jean-Yves CAVALLINI

Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Philippe LAUNAY
Madame Olivia BUGAJSKI
Monsieur Frédéric ROBERT
Madame Eva HADDAD
Monsieur Stéphane DECREPS
Madame Elsa CHELLY
Monsieur Christian MORTEL
Madame Sophie ELISIAN
Monsieur Jérôme KARKULOWSKI
Madame Martine ROUCHON
Monsieur Giovanni BUONO
Madame Ingrid DESMEDT
Monsieur Jacques POUMETTE
Monsieur Bertrand GABORIAU
Monsieur Stéphane CHABAILLE
Madame Valérie FOURNIER
Madame Karine VILLY
Monsieur Bruno FELLOUS
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Déborah KOPANIAK
Monsieur Léopold Claude SANOGOH
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Eddie GARO
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Charlotte ODENT
Madame Constance BRAUT
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Sanya GIFFA
Madame Catherine VAUDEVIRE
Monsieur Stéphane GEFFRIER
Madame Maroussia ERMENEUX
Monsieur Vincent de CRAYENCOUR
Madame Frédérique COLLET
Madame Hélène COURADES

Madame Maud BREGEON
Monsieur Sacha HALPHEN

6 ABSTENTIONS

Monsieur Nouredine GAMDOU
Madame Pascale FONDEUR
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Aurélie TROTIN
Monsieur Lies MESSATFA

ARTICLE UNIQUE : D'approuver les termes du vœu soumis par le groupe de la Majorité municipale et joint en annexe de la présente délibération.

Madame le Maire :

« Je vous remercie. L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée. »



L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,
Madame le Maire lève la séance à 22h15.



La Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par
Mélissa VARCHOSAZ
30/11/2021



Madame Mélissa VARCHOSAZ